

LE SAPEUR POMPIER DE LOT-ET-GARONNE



**UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LOT-ET-GARONNE**

Revue éditée au profit de ses Œuvres Culturelles et Sociales

LE SAPEUR-POMPIER DE LOT-ET-GARONNE

**LA SEULE REVUE
OFFICIELLE
TECHNIQUE
ET D'INFORMATION**

éditée par
**L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS
DE LOT-ET-GARONNE**

**AU PROFIT DE
SES ŒUVRES SOCIALES**

Adresser les textes et
photographies ainsi que la
correspondance concernant le
**"Sapeur-Pompier de
Lot-et-Garonne**
au Capitaine
James DREGE
Secrétaire de
l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers
de Lot-et-Garonne
Service Départemental d'Incendie
et de Secours
Hôtel du Département
47016 AGEN
Tél. : 53.96.49.47 poste 3503



épure

Réalisation, Photocomposition :
Société Française de Diffusion
E.P.U.R.E.,
73, rue Lafayette
75009 PARIS
Tél. (1) 42.85.17.07 +

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LOT-et-GARONNE

Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français

Siège social : Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
47000 AGEN

CONSEILLER TECHNIQUE

Lieutenant-Colonel Pierre DUFUST, Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne
7, avenue des Pyrénées - 47520 Le Passage - Tél. : 53.96.49.47
Hôtel du Département - 47016 Agen - Tél. : 53.96.49.47

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Capitaine Jacques PERÉ, Rue du Château - Meilhan-sur-Garonne
47200 Marmande - Tél. : 53.94.31.34

Vice-Président Délégué :

Lieutenant Gilbert CAZALIS,
Rue Maurice Dupuy - 47160 Damazan - Tél. : 53.79.43.07

Secrétaire :

Capitaine James DREGE, Résidence du Pont de la Garde
Résidence 0 - rue Cortète de Prades - 47000 Agen - Tél. : 53.98.05.35
Service Départemental d'Incendie et de Secours - 47000 Agen -
Tél. : 53.96.49.47 - Poste 3503

Secrétaire Adjoint :

Lieutenant Jean-Pierre SUAREZ,
19, avenue Maurice Rontin - 47600 Nérac - Tél. : 53.65.26.44
Centre de Secours de Nérac - Tél. : 53.65.00.18

Trésorier :

Lieutenant Alain DARQUE, Rue de la Fontaine - 47250 Cocumont
Tél. : 53.94.52.22 - 53.94.51.13

Trésorier Adjoint :

Caporal Hugues DAVID,
Centre de D.F.C.I. - 47240 Houeilles - Tél. : 53.89.12.65 - 53.89.10.51

VICES-PRÉSIDENTS D'ARRONDISSEMENT

Agen :

Lieutenant Bernard COURANT, Caserne des Sapeurs-Pompiers
Rue Jacques-Brel - 47190 Aiguillon - Tél. : 53.79.72.45

Marmande :

Lieutenant André THEMISTA, 3, quartier de Bordessoules
47700 Casteljaloux - Tél. : 53.93.96.98
Centre de Secours - Tél. : 53.93.18.46

Nérac :

Lieutenant Francis GLIZE,
Centre de Secours - 47170 Mézin - Tél. : 53.65.70.18

Villeneuve-sur-Lot :

Lieutenant André MEROT,
"Langlès" - Bourran - 47320 Clairac - Tél. : 53.84.20.01

DÉLÉGUÉ AUX SPORTS

Adjudant-Chef Johann PARISON, 15, impasse des Tourterelles
47300 Villeneuve-sur-Lot - Tél. : 53.49.11.62
Caserne des Sapeurs-Pompiers - 47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél. : 53.70.07.43

MEMBRE

Capitaine Marcel DUCHENE, Centre de Secours Principal
de Marmande - 47200 Marmande - Tél. : 53.64.00.18

Sommaire

C.A.D.I.S. 47

Le Président de la Commission Administrative du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne 3

Union Départementale

Le Président de l'Union Départementale 5

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours

Le Directeur Départemental 7

Service de santé

Propos du Médecin-Chef 9

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Secours Antiques et Secours Modernes 13

Congrès Départemental 15

La fête des Bateliers à Couthures-sur-Garonne 23

L'Atelier Départemental 27

Bilan formation 1988 31

Procédure radio 35

La forêt du Périgord noir 37

Plongée : l'Équipe Départementale 39

Les risques naturels du département de Lot-et-Garonne 57

Défense des forêts contre l'incendie

Présence verte 41

Le mort d'une vieille dame 43

Le Parc automobile rajeuni 5

Interventions

Opération Nîmes 1988 5

Prévention-Sécurité

La route 5

Vie des Corps

C.S.P. Agen 6

C.S.P. Marmande 7

C.S.P. Nérac 7

C.S.P. Tonneins 8

C.S.P. Villeneuve-sur-Lot 9

C.S. Castillonnes 9

C.S. Cocumont 9

C.S. Fumel 10

C.S. Lavardac 10

C.S. Mézin 10

C.P.I. Laplume 10

C.S. Prayssas 10

Sports

Un S.P.V. féminin Champion de Lutte 11

Parcours Sportif :

Finale Départementale Marmande 1988 11

Finale Régionale Jeunes Sapeurs-Pompiers, Tulle 14 et 15 mai 1988 11

Tourisme

Le Saviez-Vous ? Prayssas cité des Chasselas 11

Chefs de Corps,
lors de toutes vos réunions,
pensez à nos Pupilles.
Ce sont les enfants
de nos camarades
décédés en service commandé.

Le Président

de la Commission Administrative du S.D.I.S. de Lot-et-Garonne

La Présidence de la Commission Administrative du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui m'a été confiée par le Président du Conseil Général me conduit à mettre en évidence l'évolution du système de défense et de protection, pris en charge par le Conseil Général et dirigé par le Lieutenant-Colonel DUFUST, le Capitaine DRÈGE et leurs collaborateurs.

En 1988, les Corps de Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne ont effectué 12 916 sorties. La lutte contre les incendies a représenté 1 557 interventions. Il y a donc eu 11 359 sorties au titre des accidents et divers secours à victimes.

Ce chiffre particulièrement éloquent démontre à quel point la vie de tous les jours est devenue dangereuse.

Le Conseil Général a pris conscience de cette situation. Il a voté dès 1987 un volume de crédit (+ 37 %) nécessaire à l'amélioration des conditions de travail de nos 1 005 Sapeurs-Pompiers, et dans le but d'augmenter l'efficacité de leurs interventions.

L'effort de la collectivité départementale déjà considérable, près de 20 000 000 F. (S.D.I.S. et D.F.C.I. confondus), est appelé à se développer afin de rendre notre outil toujours plus performant.

A la modernisation de nos moyens de lutte répartis dans nos 26 Centres de Secours, s'ajoute cette année l'expérimentation d'un système d'alerte à l'échelle d'un arrondissement.

La Commission Administrative se trouve désormais aux prises avec des problèmes touchant de plus en plus à la sécurité des hommes.

Sa mission première consiste à rester à l'écoute de ceux qui dans nos villes et nos campagnes, le jour et la nuit, se précipitent au secours de leurs semblables.

Son rôle consiste également à garder le contact avec les hauts techniciens du Service Départemental d'Incendie et de Secours, à prendre en considération leurs conseils éclairés, et à obtenir de l'Assemblée Départementale les moyens de protéger au maximum la vie quotidienne et les biens de nos concitoyens.

Nous exprimons notre cordiale gratitude à tous ceux qui, dans cette œuvre de salut public nous apportent leur concours dévoué et amical.

Lucien CHOLLET
Conseiller Général, Maire de Duras
Président de la Commission
Administrative du S.D.I.S. 47

(communiqué)

LA SEM 47

La SEM 47 est un outil au service des Collectivités Territoriales du Département. Elle peut apporter son concours tant aux villes qu'aux petites communes rurales, sous leur responsabilité.

La SEM 47 est d'abord un outil de réflexion.

La SEM 47 est ensuite un organisme de réalisation.

La SEM 47 dispose dans son personnel des Agents ayant une expérience performante, et bénéficie par le réseau du groupe Caisse des Dépôts et Consignations des spécialistes disposant d'une longue expérience dans le domaine de l'Aménagement du Territoire.

LE CADRE DE VIE

La SEM 47 peut apporter aux Collectivités l'assistance totale en matière d'acquisition foncière et immobilière :

- Pour les négociations amiables avec les propriétaires jusqu'à la signature de l'acte.
- Pour la mise en œuvre des procédures d'expropriation jusqu'à la prise de possession du bien.

Les domaines d'intervention vont de la réalisation de lotissements, de ZAC, à l'aménagement de base de loisirs par exemple, en plus de l'assistance générale au niveau des études des besoins, de faisabilité ou de programmation en amont de l'opération.



L'EMPLOI

La SEM 47 répond à la demande des Collectivités locales en matière d'aide au développement des activités créatrices d'emploi.

Elle intervient soit pour la création d'infrastructures d'accueil, soit pour la création des équipements de superstructures, bâtiments communaux ou bâtiments industriels.

Elle peut assurer un préfinancement avec l'aide de la CDC et par la gestion des fonds mis à sa disposition, une certaine rentabilité de placements au bénéfice exclusive du plan de financement arrêté d'accord parties.

Crée pour répondre aux attentes des élus de Lot et Garonne qui veulent promouvoir le développement économique et urbain de leur commune et du département, la S.E.M. 47 est un outil particulièrement adapté au contexte nouveau de la décentralisation.

Depuis cinq ans la S.E.M. 47 a mis à la disposition des collectivités sa somme d'intervention administrative et financière, sa connaissance des milieux, ses collaborateurs, leur expérience et leur savoir faire.

Aujourd'hui, comme hier, la SEM 47 sera en mesure de répondre aux attentes et aux besoins des élus de notre département.

Jean François Paut

L'ÉQUILIBRE SOCIO ÉCONOMIQUE

La SEM 47 est là pour aider les Collectivités lors de la réalisation d'équipements publics exceptionnels : scolaires, sportifs ou de loisirs, des centres commerciaux, des parkings publics, etc...

La SEM 47 peut aussi assister les Collectivités Locales dans leurs négociations avec des gestionnaires ou des investisseurs si par exemple il est fait appel à une intervention dans ce domaine.



Le Président de l'U.D.



L'édition de ce deuxième bulletin de l'Union Départementale, en cette année 1989, est l'occasion de découvrir ou de mieux connaître les activités et le rôle de ceux, Sapeurs-Pompiers Professionnels, ou Volontaires, qui concourent aux missions de la sécurité dans notre département.

Dès son origine, en 1988, telle fut et demeure encore aujourd'hui la vocation de cette Revue.

Je tiens à remercier les Rédacteurs qui ont bien voulu, par leurs articles, faire partager à un très large public leurs expériences et leurs connaissances.

J'insiste pour que, dans la prochaine édition, les annonceurs des Corps de Sapeurs-Pompiers soient encore plus nombreux. Ils participent ainsi à l'indispensable information de la population qui demeure étroitement liée aux objectifs de prévention et de sécurité.

Ils témoignent aussi de l'extrême diversité des actions conduites sur le terrain, ainsi que des efforts entrepris pour endiguer et lutter contre les risques de toute nature.

Le Lot-et-Garonne peut s'honorer de la qualité, de la disponibilité et du dévouement de tous les Sapeurs-Pompiers qui, à des titres divers, ont pour tâche la sauvegarde des personnes et des biens.

Cette Revue est un atout de plus pour faire connaître la bonne marche de notre Union.

Capitaine Jacques PÉRE
Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers
de Lot-et-Garonne

Le mot du Directeur



Pour la deuxième année consécutive l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne édite une revue qui regroupe un ensemble d'articles donnant une image de la vie et de l'activité opérationnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours et des Corps de Sapeurs-Pompiers qui le composent. En outre, une multitude de renseignements techniques et réglementaires, source d'information intéressant la plupart des Sapeurs-Pompiers, sont rédigés sous une forme pratique et attractive.

Le contenu de cette revue ne peut laisser indifférent tous ceux qui, de près ou de loin, concourent à améliorer la qualité des secours apportés par les Sapeurs-Pompiers, à la population. Ceux-ci doivent sans cesse adapter leur formation, pour faire face aux risques technologiques nouveaux engendrés par notre civilisation.

Ces Sapeurs-Pompiers volontaires et professionnels sont réunis au sein de l'Union Départementale; ils lui donnent toute sa dynamique et notamment son Conseil d'Administration, dont il me plaît ici de souligner le travail fructueux effectué dans l'intérêt général, en dehors de toute dissension ou d'esprit partisan.

Enfin, j'adresse mes félicitations aux personnels qui ont participé activement à sa rédaction pour la qualité du travail effectué et pour la disponibilité dont ils ont fait preuve, en empiétant largement sur leur vie privée. ■

Lieutenant-Colonel Pierre DUFUST
Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
de Lot-et-Garonne

Propos du Médecin-Chef

Risques Chimiques - Le C.M.I.C.



Dans le cadre de ses activités quotidiennes, le Sapeur-Pompier volontaire ou professionnel risque d'être confronté à des problèmes fortuits, dépassant ses connaissances.

Dans un domaine aussi sensible que celui des risques induits par la présence croissante de produits chimiques, notamment dans le transport de matières dangereuses par voie routière, il ne vous échappera pas que l'adaptation de ces moyens de secours à ce type de risque doit faire l'objet de toute notre attention.

Pour répondre à ce besoin, il a été mis en place des Colonnes Mobiles d'Intervention Chimique : C.M.I.C.

La circulaire du 12 juillet 1985, relative au Plan "ORSEC Risque Technologique", a officialisé ces Colonnes Mobiles, et a proposé la constitution d'équipes légères, rapidement mobilisables, et susceptibles de fournir au Directeur des Secours, tout élément d'aide, à la décision. Ce dispositif a pour but de limiter le développement du sinistre et de ses conséquences, et de proposer rapidement la contre mesure à appliquer.

La mise sur pied de telles équipes composées de Sapeurs-Pompiers, s'avère en effet indispensable, pour permettre aux autorités de prendre, en toute connaissance de cause, les dispositions opérationnelles liées à la protection des populations en cas d'accident concernant en particulier un transport de matières dangereuses.

Quelles sont les missions générales des C.M.I.C. ? leurs structures opérationnelles ? leurs constitutions ?

La première mission des Colonnes Mobiles d'Intervention Chimique est d'informer les Services de Secours concernés des dangers présentés par les produits en cause, et de déterminer la nature des mesures de sauvegarde à appliquer au profit des populations susceptibles d'être contaminées.

Faisant partie des premiers secours mis en œuvre à l'échelon départemental, la C.M.I.C. joue le rôle de Conseiller Technique du Directeur des Secours. Grâce à sa dotation en matériel spécialisé et à la qualification de ses personnels.

L'accident sur produits chimiques se caractérise par deux critères à prendre en compte au niveau de l'intervention :

- Les produits mis en cause peuvent être différents (10 000 produits recensés),
- La cinétique de réaction peut être très rapide.

Ces deux caractéristiques principales nécessitent une intervention polyvalente, dans sa spécialité, et rapide. Sur le terrain, la mission des échelons ainsi placés devra donc comporter :

Premier temps :

- reconnaître les dangers potentiels présentés par l'accident en cours,
- assistance aux personnes directement impliquées dans l'accident,
- définir les premières mesures à prendre pour protéger le personnel de secours, et si besoin est, les populations et l'environnement.

Deuxième temps :

- préciser les dangers, par une identification précise du ou des produits en cause,
- préciser les contre mesures, prises ou à prendre,
- faire appel aux spécialistes pour un complément d'information, dans les cas difficiles.

L'échelon terrain, spécialiste du risque chimique, est le Conseiller Technique du Directeur des Secours, pour accomplir sa mission, il s'organise ainsi :

- 1) des calculs de reconnaissance des dangers, légers et rapides, qui doivent répondre au premier temps de l'intervention : reconnaissance, et protection immédiate.
- 2) une colonne d'identification plus spécialisée, pour répondre au deuxième temps de l'intervention.

Ce dispositif d'intervention, face aux risques chimiques, doit s'intégrer dans le dispositif général d'organisation des secours.

La cellule de reconnaissance de la C.M.I.C.

C'est un élément léger, tant en matériel qu'en personnel, réparti uniformément sur le territoire tout en privilégiant les grands axes de transports de matières dangereuses. Il est en principe implanté au niveau des Centres de Secours Principaux du département, et sera servi par quatre Sapeurs-Pompiers volontaires ou professionnels dont le niveau minimal d'instruction sera celui de Sous-Officier avec, en plus, une formation spécifique des risques chimiques.

Il sera doté d'un matériel facile à mettre en œuvre, robuste, pouvant répondre à tout type de risques, et à ces trois actions principales :

- protection individuelle,
- détection,
- protection collective.

Au niveau départemental, on devra disposer de 5 à 10 cellules de reconnaissances réparties dans des Centres de Secours

Principaux. Ces colonnes étant reliées à une Cellule d'Identification.

la Cellule d'Identification de la C.M.I.C.

Cet élément du dispositif, doit répondre au deuxième temps de l'intervention c'est-à-dire :

- précision des risques par l'identification :
 - des produits,
 - des conséquences pour la population et l'environnement.
- proposition ou confirmation des contre mesures à la Direction des Secours,
- liaison avec les laboratoires spécialisés en cas de difficultés d'identification,
- appel aux spécialistes pour la remise en état des lieux, dans les cas difficiles.

Il devra aussi assurer la formation, l'entretien, la gestion et le contrôle des calculs de reconnaissance dans le département.

Pour accomplir ces missions précises de secours, il est composé de 4 Sapeurs-Pompiers formés à un haut niveau de spécialisation auxquels devront s'ajouter Pharmaciens et Médecins Sapeurs-Pompiers : constituant un sous groupe en liaison avec le S.A.M.U. et le Centre Anti-Poison le plus proche.

Cet élément sera doté de matériels sophistiqués permettant des analyses plus précises répondant aux trois actions principales : protection individuelle, détection, protection collective. Il devra pouvoir se déplacer de façon autonome et être sur les lieux dans un délai d'une heure.

La C.M.I.C.

La Cellule Mobile d'Intervention Chimique est composée de :

- cellules de reconnaissance 5 à 10 Centres (Centre de Secours Principal),
- cellule d'identification niveau départemental.

Elle a pour mission la reconnaissance des dangers, l'identification des produits en cause, l'analyse technique de la situation et la proposition de contre mesures à prendre, à la Direction des Secours.

Elle se compose en moyenne, d'une vingtaine de Sapeurs-Pompiers spécialisés, de l'équipe de la cellule de Reconnaissance, du Chef d'équipe d'identification, associé à un médical, ainsi qu'un ensemble de matériel de protection et de détection important pour faire face principalement aux risques chimiques de temps de paix.

Docteur Éric HORDERN
Médecin-Chef du Service Départemental
d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne

Secours antiques

et secours modernes



Appelé à m'exprimer sur votre publication départementale, il me plaît à vous rendre ici hommage à partir du regard particulier que me permet de porter, sur votre Corps de Sapeurs-Pompiers, ma position administrative.

Les fonctions qui me sont dévolues me situant à la jonction de deux services : Protection Civile et Sapeurs-Pompiers certes administrativement distincts mais aux vocations similaires : "Assurer la sécurité des personnes et des biens".

J'ai pu ainsi apprécier la juste valeur et mesurer l'efficacité de l'étymon du verbe conjugué (placé sous le même joug) qui implique la nécessité d'œuvrer ensemble, d'un même effort et dans la même direction.

Si des jugements préconçus séparent parfois, du moins dans les esprits, ces deux Services au point de les croire incompatibles voire de les présenter comme contradictoires, mon expérience de 26 années aussi bien dans l'une comme dans l'autre, m'autorise à affirmer l'erreur et la vanité que sous-tendent de telles conceptions et que, bien au contraire, ma position dite de "Protection Civile" parmi vous m'a permis de constater qu'aucun métier, plus que le métier de Sapeurs-Pompiers, quand il est bien compris, n'est propre à susciter autant l'activité intellectuelle ou physique, parce qu'il est par excellence le métier de l'action aussi diverse dans la nature des moyens engagés que changeante dans le temps et les milieux où elle s'exerce !

Nul aussi n'est plus complexe ni plus difficile puisqu'il s'agit de faire face, dans le même temps, aux dangers ancestraux ou traditionnels tout en appréhendant sans cesse l'apparition de dangers de types nouveaux, liés au développement de la Civilisation Industrielle, l'action se déroulant dans l'interférence inévitable des divers responsables impliqués dans la «gestion» de ces risques tant au stade de la prévention qu'à celui de l'organisation opérationnelle.

Nul n'est plus contraignant aussi, puisqu'il exige la formation d'hommes aptes à surmonter par l'entraînement et l'endurance, des fatigues, des périls dont s'effarent ou redoutent avec effroi

le plus grand nombre, mais que les Sapeurs-Pompiers, oubliant leur condition «d'homme du commun» doivent prévenir, combattre et vaincre enfin.

Secours traditionnels ou secours modernes, l'action des Sapeurs-Pompiers ne saurait connaître aucun hiatus dans son efficacité :

– Tout peut arriver et tout arrive.

et puisque le Sapeur-Pompier ne veut ni ne peut subir aucune défaillance, il y supplée par le respect de ses anciens, de sa hiérarchie et de ses traditions.

Vous m'y avez souvent associé, soyez-en ici aussi remerciés.

Colonel Y. GAILLARD

SOCIÉTÉ AGENAISE DE TRANSPORTS



ET D'AFFRÈTEMENTS ROUTIERS

B.P. 126 M.I.N. - 47004 AGEN CEDEX - Tél. : 53.96.42.55 - Télex : 560 04

AFFRÈTEMENT - Services Commerciaux

AGEN : Z.I. Jean-Malèze

Tél. : 53.96.42.27 - Télex : 560 025

MARMANDE : Complexe agricole

Tél. : 53.64.13.64 - Télex : 540 474

MONTAUBAN : Marché-Gare

Tél. : 63.03.36.68 - Télex : 520 321

MOISSAC :

Tél. : 63.04.15.82

RUNGIS :

Tél. : (1) 46.75.93.30

PERPIGNAN :

Tél. : 68.85.24.24

Meuble - Ménager

BUT

Vraiment pas cher

TV - VIDÉO - Hi-Fi
Cuisines par
éléments

AGEN
Route de Layrac
47550 BOE
Tél. : 53.96.42.23

VILLENEUVE-SUR-LOT
Route de Bordeaux
47300 BIAS
Tél. : 53.70.90.08

Assemblée Générale

à Villeréal, le dimanche 9 avril 1989

L'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne, s'est tenue à Villeréal, le dimanche 9 avril 1989 sous la présidence du Capitaine Jacques PERE accompagné des membres du Conseil d'Administration :

- MM. Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Lieutenant-Colonel HORDERN, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne.

Assistaient également aux travaux.

A 9 heures

Le Capitaine PERE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Sapeurs-Pompiers.

Il remercie Monsieur le représentant du Maire de Villeréal absent du département et le Lieutenant PAJEOT, Chef de Corps et souhaite la bienvenue à tous les congressistes.

Salue la présence des Présidents d'Unions Régionales, invités à ce Congrès ainsi que les représentants des Corps des Sapeurs-Pompiers allemands, jumelés avec nos camarades du Centre de Secours de Fumel.

Une minute de silence est observée à la mémoire des Sapeurs-Pompiers récemment décédés.

RAPPORT MORAL

Le Président donne la parole au Capitaine DREGE, Secrétaire Général pour le rapport moral.

Il est rappelé qu'il y a des élections du 1/3 sortant au Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne.

Les résultats sont les suivants, ont été élus :

- Capitaine DREGE,
- Lieutenant THEMISTA,
- Lieutenant COURANT,
- Lieutenant SUAREZ,
- Sergent Hugues DAVID.

Le Président PERE leur adresse toutes ses félicitations.

I - STATUTS

Le Capitaine DREGE précise que les statuts de notre union n'étaient plus adaptés à la situation présente et il devenait urgent et indispensable de les actualiser.

Le projet du nouveau statut a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne.

Lors des réunions d'arrondissements de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers très peu de remarques ont été formulées par les Chefs de Corps et Présidents d'Amicales présents.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité ce statut à compter du 9 avril 1989.

Le Président PERE remercie les Membres du Conseil d'Administration pour l'excellent travail de groupe qui a permis de rédiger ce nouveau statut.

Il rappelle également que la place et le rôle de notre union sont de plus en plus importants et qu'elle n'est pas seulement l'affaire de quelques élus, mais aussi celle de tous les Sapeurs-Pompiers.

Vous pourrez compter sur vos représentants à l'Union Départementale pour être le reflet de vos préoccupations et de vos souhaits.

II - LES EFFECTIFS

Cette année 1988 a vu une grande stabilité des effectifs : 920 adhérents/1000 Sapeurs-Pompiers professionnels et Sapeurs-Pompiers volontaires, représentant la totalité des Corps de Sapeurs-Pompiers du département.

Cependant, il faut noter qu'un Centre de Secours important n'a fait adhérer seulement le 1/3 de son effectif de volontaires et de professionnels inclus (soit 2 Sapeurs-Pompiers professionnels et 17 Sapeurs-Pompiers volontaires).

Y a-t-il une raison ?

La réponse parviendra bien un jour sur le bureau du Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers !

III - RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Capitaine DREGE précise que ce conseil s'est réuni six fois au cours de l'année 1988 pour traiter les problèmes ayant trait en particulier à : l'amélioration de la protection sociale des Sapeurs-Pompiers volontaires par l'adoption à l'unanimité du vœu émis en 1988, et des textes parus en 1989, 1^{er} trimestre concernant : l'extension des 25 maladies professionnelles à compléter par :

- Les accidents respiratoires,
- Les accidents cardiaques,
- Le S.I.D.A.,
- Les hépatites B.

Enfin l'obtention de la réparation type accident de travail pour le Sapeur-Pompier volontaire victime d'un accident ou d'une

maladie contractée en service commandé et la prise en compte du ticket modérateur.

Les emplois réservés pour les Sapeurs-Pompiers volontaires, victimes d'accidents ou maladies en service commandé.

La prise en charge de la formation des Sapeurs-Pompiers volontaires et du temps à y consacrer (qui va payer ?).

Le développement des sections de jeunes (en cours de création : Centre de Secours Principal Tonneins et Centre de Secours Fumel).

Le statut (projet) national des Sapeurs-Pompiers volontaires. Motions de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français et du Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne.

L'allocation de vétérance des anciens Sapeurs-Pompiers volontaires par l'abrogation de l'arrêté ministériel de 1981.

Enfin l'action sociale assurée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne (Versement allocations diverses - Centres de vacances) et la Mutuelle des Sapeurs-Pompiers Midi-Pyrénées.

Toutes ces questions ont été également soumises à l'avis des

Commissions d'arrondissement ont donné lieu à des débats fort intéressants et fructueux de la part des représentants des Corps de Sapeurs-Pompiers qui y assistaient.

Le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers avait désigné quatre rapporteurs pour présenter les rapports concernant les affaires précitées :

- Lieutenant COURANT, Protection Sociale des Sapeurs-Pompiers volontaires;
- Capitaine DUCHENE, Statut National des Sapeurs-Pompiers volontaires; Statut de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne;
- Lieutenant CAZALIS, Action sociale de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne;
- Adjudant-Chef PARISON, Instruction sport;
- Commandant SERRATE, le Service Santé chez les Sapeurs-Pompiers volontaires et professionnels.

L'Assemblée Générale a l'unanimité adopté l'ensemble des questions qui seront pour certaines transmises à l'Union Régionale Aquitaine-Limousin par l'intermédiaire de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne.

IV - L'ŒUVRE DES PUPILLES

Le Capitaine DREGE lance un appel auprès de tous les présents pour faire un effort au titre de l'année 1989 et surtout lors de la fête de la Sainte-Barbe.

Car en effet, notre département est classé 85^e pour la remise des dons à l'œuvre des pupilles.

Dans sa conclusion, le Capitaine DREGE exprime sa gratitude aux camarades du Centre de Secours de Villeréal qui sous la direction du Lieutenant PAJEOT ont tout mis en œuvre pour nous recevoir agréablement afin que notre Congrès soit un succès, ils ont pleinement réussi, qu'ils en soient remerciés.

C'est dans cet esprit que notre association restera fidèle à elle-même, c'est pourquoi la fidélité loin d'être une routine est une invention perpétuelle, une organisation permanente, permettant d'innover pour toujours aller de l'avant, c'est une règle de conduite qui restera celle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne.

A noter que le Congrès départemental 1990 des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne se tiendra à Nérac.

Compte-rendu financier du Lieutenant DARQUÉ - Trésorier

Le Président passe ensuite la parole au Lieutenant DARQUÉ qui donne le bilan financier.

Avoir au 1^{er} trimestre 1989

= 309.019,18 francs

dont 271.262,98 francs à la Caisse Nationale d'Épargne
et 37.758,20 francs au Crédit Agricole

Le Capitaine Jacques PÉRÉ, Officier du Mérite Fédéral



Le Lieutenant-Colonel Pierre DUFUST, D.D.S.I.S., décore le Président de l'Union Départementale.





DÉPENSES 1988	RECETTES 1988
Cotisations Union Régionale = 16.274,80 F	Cotisations U.D. 47 = 68.216,00 F
Cotisations F.N.S.P.F. = 24.804,00 F	Cotisations U.R. = 16.274,00 F
Frais de déplacements = 11.286,00 F	Cotisations F.N.S.P.F. = 24.804,00 F
U.D. 47/U.R./F.N.S.P.F.	Subventions des communes = 2.975,00 F
Frais de section sports = 20.385,36 F	Produits vente des insignes = 1.560,00 F
Action sociale = 9.000,00 F	Intérêts Livret C.N.E. = 15.368,38 F
Aides enfants (6) S.P. décédés ... = 8.000,00 F	Autres produits = 10.729,00 F
Divers = 11.158,00 F	Dons sociétés = 1.000,00 F
Assurances hors service = 31.184,00 F	Divers = 28.295,00 F
2 Mobil Home = 146.327,10 F	
Investissement	
Décès et cérémonies = 1.700,00 F	
Total Dépenses ... = 280.118,76 F	Total Recettes = 168.221,38 F

Le Président remercie le Trésorier pour sa prestation et l'excellent travail qu'il a effectué pour tenir à jour les comptes de notre Union.

Quand aux cotisations 1989, le Président propose de les maintenir aux taux de 1988 après accord du Conseil d'Administration.

Approbation de l'Assemblée Générale.

Rapport généraux des commissions : Affaires sociales

Rapporteur : Lieutenant CAZALIS

CENTRE DE VACANCES

Il en ressort :

– une mauvaise information de la part des Chefs de Corps auprès de leur effectif. Ces informations pourraient être données à leurs conjointes. Beaucoup de camarades l'ont demandé.

– avec l'appui de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, tous les Sapeurs-Pompiers du Département pourront être informés individuellement, suivant le fichier des adhérents à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, considérés prioritaires pour accéder aux moyens attribués par centres de vacances,

– nos retraités pourraient bénéficier de ces centres en dehors des périodes scolaires,

– à la demande des Commissions des 4 arrondissements, il est rappelé que les responsables qui gèrent les centres de vacances à ce jour sont :

– Lieutenant CAZALIS, Président, Centre de Secours de Damazan,

– Capitaine DUCHESNE, Centre Secours Principal de Marmande,

– Lieutenant SUAREZ, Centre de Secours Principal de Nérac,

– Lieutenant GLIZE du Centre de Secours de Mézin.

La centralisation opérationnelle des demandes étant assurée par le Capitaine DUCHESNE.

Actuellement, le site de Rieumajou, à Saint-Lary, dans un cadre neuf et fonctionnel, accueille un mobil home.

Pendant la période d'été, un mobil-home sera implanté sur le littoral. Le lieu sera à définir suite à l'expérience vécue sur le site d'Arcachon.

Suite au rapport du Capitaine DUCHESNE, au cours de l'année 1988, 15 locations ont été enregistrées.

ACTION SOCIALE

– **Attribution** aux enfants des Sapeurs-Pompiers décédés d'une allocation annuelle de 1.000,00 F par enfant.

– **Développement** auprès des Chefs de Corps, connaissant plus particulièrement les difficultés reconnues de certains de leurs

Sapeurs, des aides ponctuelles et exceptionnelles proportionnelles aux aides de leur Caisse propre et de leur Municipalité dont ils dépendent.

CONCLUSION

Telle est l'activité de la Commission de l'Action Sociale de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, sous l'autorité de notre Président, pour l'année 1988. En ma qualité de délégué responsable et au nom de notre équipe, nous restons très attentifs à son développement. Sachant qu'il n'est pas toujours facile d'accorder "les violons", par contre notre vigilance constructive est permanente.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans traiter un sujet relatif à l'avenir du volontariat :

Je pense qu'en premier lieu, une prise de conscience doit être faite par l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Volontaires de France (on pourrait mieux dire "balayer devant sa porte" pour savoir ce que l'on veut : une évolution, une rétrogradation, une stagnation ?, également :

Comment parvenir à une amélioration ? Les hommes de la fin du XX^e siècle ont-ils changé ?

Questions à se poser, à tous les niveaux de la hiérarchie, ou mieux encore, de la pyramide humaine.

L'avenir, sans aucun doute est tourné vers l'évolution technolo-

gique des Sapeurs-Pompiers Volontaires ou Sapeurs-Pompiers Professionnels. Mais la vie a changé et il faut s'adapter à cette situation. La disponibilité n'est plus la même pour des raisons diverses : suppressions des contraintes, économie politique plus difficile, développement des interventions (+ 10% par an), temps libre plus long, plus orga-

nisé. Tous ces paramètres nous amènent à une restructuration de nos organisations, à revoir le problème du personnel dans son ensemble, le nombre et leur formation. Il faut doter les Sapeurs-Pompiers de moyens rationnels (bâtiments et matériels). Pour certains, un dégrèvement fiscal est à envisager, juste pour le temps passé aux services des autres.

Le Service Santé

Rapporteur : Médecin-Capitaine SERRATE

Le Médecin d'un Centre de Secours est nommé par le Préfet, Commissaire de la République, et assure le service de santé du secours médical du Centre, en accord avec le Chef de Corps sous l'autorité du Médecin-Chef Départemental.

Mission au sein du service de santé du Centre de Secours.

Il assure le service médical d'engagement et les visites périodiques dont la périodicité varie selon que le Sapeur-Pompier est Professionnel ou Volontaire. Pour cela il tient à jour un fichier médical où sont relevés les résultats des différents tests subis par les Sapeurs-Pompiers.

La surveillance se fera aussi sur le plan sportif. Avant le parcours sportif une observation pour tous, ou avant la participation à des challenges.

Le Médecin du Centre doit assurer les soins d'urgence au personnel pour tout accident ou maladie en service.

Il s'agit d'une obligation.

Le Sapeur-Pompier reste libre

de consulter éventuellement son médecin traitant. Il établit et contrôle l'enseignement du secourisme des Sapeurs-Pompiers en participant au jury d'examen des différents brevets, mais aussi en donnant son avis sur la pédagogie du Futur Moniteur National de Secourisme.

Il veille à l'état des moyens secouristes dont dispose le Corps. Il a un rôle de Conseiller Médical. Dans ce cas, il joue le rôle d'un véritable Médecin du travail faisant preuve de prévention tant sur le plan de la santé et de l'hygiène que pour les problèmes d'ergonomie (activité en ambiance thermique, port des A.R.I., des combinaisons de protection). Il a une fonction de technicien vis-à-vis des nouveaux dangers qui guettent le Sapeur-Pompier. Dangers toxiques (manipulation de produits chimiques, fumées des incendies riches en monoxydes de carbone, en acides cyanhydriques). Mais aussi des dangers radiologiques qui tendent à se multiplier. De plus

en plus, le Médecin des Sapeurs-Pompiers est appelé à donner des soins oxylogiques, notamment dans le cadre de la médicalisation des secours aux victimes de toute nature.

Son rôle est devenu d'une importance capitale depuis la loi du 22 juillet 1987 réglementant l'organisation du plan d'intervention.

Le Médecin du Centre de Secours est donc un Pompier qui doit obligatoirement connaître les problèmes spécifiques propres à l'activité des Sapeurs-Pompiers. Il doit parfaitement maîtriser la question des soins d'urgence et d'organisation en cas de secourisme important.

Il doit être par ailleurs sur le plan humain, le plus proche possible de l'ensemble du personnel du Corps et ceci est particulièrement vrai lors des interventions dangereuses. Le Médecin du Centre de Secours est seulement un Sapeur-Pompier technicien des problèmes de santé comme chaque Sapeur-Pompier est un technicien des problèmes de secours.

Instruction - Formation - Sports

Rapporteur : Adjudant-Chef PARISON

BILAN 88

Positif compte tenu de l'augmentation des crédits affectés à la formation des Sapeurs-Pompiers Volontaires et Sapeurs-Pompiers Professionnels.

PROGRAMME RÉALISÉ DANS LE 1^{er} TRIMESTRE 89

— 2 stages d'Initiation à la lutte contre les feux de forêts à Houilles,

— 1 stage de Certificat de lutte contre les feux de forêts à Houilles,

— 1 stage d'Équipiers en sauvetage déblaiement à Houilles,

— 2 stages d'initiation à l'intervention face aux risques chimiques à Agen,

— 1 stage d'initiation à la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Villeneuve-sur-Lot.

PROGRAMME PRÉVU AU COURS DE L'ANNÉE 89

— 1 stage de conduite hors chemin à Houilles,

— 1 stage de certificat de prévention et d'intervention face aux risques radiologiques à Agen,

— 1 stage de plongée à Villeneuve-sur-Lot,

— 1 stage permis bateaux à Temple-sur-Lot.

VŒU

Jusqu'à ce jour, les stages ont été décentralisés dans les Centres d'Agen, de Houilles et Ville-neuve-sur-Lot.

Cette décentralisation est justifiée par les caractéristiques de chaque secteur, et présente l'avantage d'une certaine spécialisation de l'encadrement. Mais se pose le problème pratique de l'hébergement des stagiaires.

D'autre part, il faut tenir compte de l'attrait nouveau de ces stages pour les Sapeurs-Pom-

piers d'autres départements (recyclage des Équipes cynophiles par exemple...).

Donc, pour éviter de longs déplacements quotidiens, il serait utile de disposer d'une véritable École Départementale des Sapeurs-Pompiers.

En ce qui concerne les crédits d'instruction et de formation, certes un effort a été fait en 88, mais il faudra toujours plus si l'on veut le matériel nécessaire pour rendre certains stages réellement efficaces (sauvetage-déblaiement, risques radiologiques et chimiques, ...). Les Chefs de

groupes et d'équipes doivent avoir une formation équivalente à celle qui se fait dans les départements disposant de cellules spécialisées (Bordeaux ou Toulouse).

Il faut d'autant plus penser à l'importance de la formation que le projet de statut des Sapeurs-Pompiers Volontaires ne simplifie pas les conditions de Promotion et d'avancement de grades.

Néanmoins, qu'il me soit permis d'adresser mes très sincères remerciements au Lieutenant-Colonel DUFUST pour l'aide qu'il apporte aux Sapeurs-Pompier du département dans la formation et l'instruction.

Protection sociale des Sapeurs-Pompiers

Rapporteur : Lieutenant COURANT

Rapport sur la synthèse des réunions d'Arrondissements

Le système se rôde - pour une participation plus importante des Corps et des hommes, plus motivante des participants.

Les Pompiers ont des choses à dire. Certains se posent des questions sur le rôle et le fonctionnement de l'Union. C'est au cours de ces rencontres que :

- par la motivation des participants,
- la franchise des débats restreints à 20 ou 30 personnes,
- la réponse actualisée des membres de l'Union,

que l'ensemble des Sapeurs-Pompiers du Lot-et-Garonne feront connaître leurs préoccupations et leurs souhaits. Par l'intermédiaire de l'union Départementale afin que celle-ci transmette à la Fédération et aux Responsables Nationaux.

Cette action ne peut se réaliser correctement que par cette filière.

Qui justifie la nécessité des Unions Départementales et Unions Régionales afin que les interlocuteurs ne soient pas que des Directeurs Départementaux.

IL NE FAUT PAS SE LEURRER !!!

Certains problèmes sont évoqués tous les ans et la lassitude et l'écœurement peuvent s'exprimer

réellement auprès de certains d'entre-nous, cependant il ne faut pas baisser les bras et sur le **"métier remettre son ouvrage"**.

C'est pourquoi l'Union Départementale a décidé d'augmenter son effort en augmentant le nombre des membres du bureau afin que chacun puisse s'exprimer et faire bénéficier les autres de son expérience, à plus forte raison si elle est ancienne.

Nous allons aborder des périodes importantes de changements et d'évolution. Il nous appartient de nous faire entendre pour que les changements se réalisent **avec nous et non pour nous**.

La synthèse des réunions d'Arrondissements a permis de dégager les idées fortes du moment ainsi que de rappeler les motions anciennes et des problèmes déjà évoqués qui n'ont pas pu voir un début d'amélioration.

Il en est un cependant en cours d'étude **et de réalisation** et ce n'est pas un des moindres :

- la prise en compte au régime Accident du Travail des accidents survenus au Sapeur-Pompier en **service commandé**.

Cette étude réalisée par le Colonel DUFUST et son service dans le cadre de l'assurance en service commandé devrait abou-

tir prochainement par l'envoi aux Chefs de Corps d'un **carnet à trois volets**, qui dûment complétés par les Chefs de Corps lors d'un Accident du Travail, - permettront aux Sapeurs-Pompiers accidentés de ne pas avoir à effectuer d'avance de frais sur tous les types de prestations (hospitalisation, radios, consultations, pharmacie, etc...).

Cette procédure et les documents existent pour **tout employeur**. Il faut les appliquer **tels quels**, cela fonctionne pour n'importe quel employé et employeur, il n'y a pas de **raison valable** pour que cela ne fonctionne pas pour nous.

Dans la mesure où **l'assureur du service** accepte de faire l'avance entre les premiers frais consécutifs à l'accident et la prise en charge par la Sécurité Sociale, cette procédure exceptionnelle permettrait d'attendre les nouveaux textes au niveau national.

Il n'empêche que nous devons maintenir cette revendication au niveau national. **En permanence**, elle doit figurer en tête de toutes les motions émanant des Sapeurs-Pompiers, qu'ils soient Volontaires ou Professionnels.

Motion des Sapeurs-Pompiers du Lot-et-Garonne

RÉGIME ACCIDENT DU TRAVAIL

Pour les Sapeurs-Pompiers accidentés ou malades suite au service commandé.

LISTE DES 25 MALADIES PROFESSIONNELLES

Étendue, complétée par :
- accidents respiratoires,
- accidents cardiaques,

- Hépatite B*,
- S.I.D.A.*,

* avec ou sans gants de protection (voir dernier Pb Isère).

NOUVEAU STATUT

Création d'un article pour allocation de vétérance.

20 ans de service : allocation dont le plancher ne peut être inférieur à 2 vacations horaires d'Officier Volontaire par année de service. - Exonéré d'imposition.

APPLICATION DU RÈGLEMENT

Obligation de **l'employeur** soit les Mairies, de prise en charge des frais correspondants aux :

- vaccinations périodiques obligatoires,
- visites médicales,
- tests à l'effort*,
- Examens bactériologiques*,

* plus de 40 ans.

Sapeurs-Pompiers Volontaires

Projet de statut - Rapporteur : Capitaine DUCHENE

Comme le précisait Monsieur le Ministre de l'Intérieur lors du Congrès de Grenoble, "Les Sapeurs-Pompiers ne sont plus principalement les spécialistes de la lutte contre le feu, ils sont de plus en plus généralistes du secours d'urgence".

La formation est nécessaire afin de préparer les Sapeurs-Pompiers d'aujourd'hui aux risques de demain, nos risques de l'an deux mille..."

- Après étude du projet de statut, il en ressort les constatations suivantes :

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires du Lot-et-Garonne pleinement conscients de la nécessité de se former, demandent comme le précise la motion déposée par la Fédération, que des modifications soient apportées en particulier celles qui concernent les conditions d'instruction et d'avancement soient liées à l'organisation de la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires et à l'incitation des employeurs dont ils relèvent.

ARTICLE 1^{er}

Supprimer : plus de 100 heures de présence.

ARTICLE 12

Maintenir pour l'engagement l'âge de 16 ans.

ARTICLE 28

Il y a certainement une erreur.
Les Sous-Officiers. 1/5 des Sous-Officiers.

PROJET DE STATUT DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

Le nombre d'administrateurs est passé de 13 à 21.

ARTICLE 14

Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs au

nombre de 21 au total dont 3 membres de droit.

- 1 Président,
 - 1 Vice-Président délégué,
 - 4 Vice-Présidents d'Arrondissements,
 - 1 Secrétaire Général,
 - 1 Secrétaire Général Adjoint,
 - 1 Trésorier,
 - 1 Trésorier Adjoint,
 - 8 Administrateurs,
- TOUS ÉLIGIBLES

- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est membre de droit à ce Conseil avec voix délibérative.

Sont également membres de droit sans voix délibérative :

A TITRE DE CONSEILLER TECHNIQUE

- Le Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant,
- Le Pharmacien-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant.

ARRIVÉE DES PERSONNALITÉS

A 11 h 30 le Lieutenant-Colonel DUFUST, D.D.S.I.S., souhaite la bienvenue aux personnalités :

Étaient présents :

- M. ASTRUC, Préfet,
- M. SOUCARET, Sénateur, Conseiller Général représentant M. le Président du Conseil Géné-

ral de Lot-et-Garonne,
- M. le Maire Adjoint de Villereal,
- M. le Député GARROUSTE,
- M. le Lieutenant-Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne.

DISCOURS

- Le Président de l'U.D.S.P. de Lot-et-Garonne, Jacques PERE,

- Lieutenant-Colonel DUFUST, D.D.S.I.S.,
- M. le Maire de Villereal,
- M. SOUCARET, représentant M. le Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne,
- M. ASTRUC, Préfet,

Pour clôturer cette manifestation, une remise de médailles de la F.N.S.P.F. a été effectuée parmi les personnalités et membres de l'U.D.S.P. 47.

La fête des Bateliers

à Couthures-sur-Garonne

le 12 mai 1988

Tradition perdue... Tradition retrouvée

Le jeudi 12 mai 1988 (Ascension), à Couthures-sur-Garonne, s'est déroulée pour la première fois depuis des décennies, la grande fête des bateliers sur la Garonne.

Cette fête religieuse organisée à l'initiative du Maire de Couthures, de Monsieur l'Abbé BOULNEAU, curé de Meilhan-sur-Garonne, de Monsieur MOREAU et de son équipe des Sauveteurs Couthurains et du Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours a été une grande réussite. Le soleil était aussi de la fête. Un nombreux public y assistait.

LE PROGRAMME :

9 h 15

Arrimage de tous les bateaux de sauvetage des Sapeurs-Pompiers (20), et des embarcations civiles à la Cale de Couthures.

10 h 00

Mots du Maire de Couthures et du Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

10 h 30

Office religieux en plein air assuré par Monsieur le Curé de Meilhan-sur-Garonne.



Bénédiction des Sapeurs-Pompiers et de leurs embarcations.



Les personnalités pendant la messe.



Le Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours pendant son allocution.

11 h 30

Bénédiction des bateliers et de leurs embarcations par Monsieur l'Abbé RICHET, Curé à Villeneuve-sur-Lot, et des Sapeurs-Pompiers Volontaires au Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot.

LES PERSONNALITÉS

- M. le Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- M. le Député G. GOUZES, Maire de Marmande,

- M. BORDES, Conseiller Général, représentant le Président,
- M. VIGNEAU, Conseiller Général du canton,
- M. CONSTANS, Maire de Couthures,

- Le Capitaine PERE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne,
- Les Capitaines LACOSTE et DRÈGE, du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

A NOTER

Cette manifestation religieuse sera organisée le jeudi 4 mai 1989 à Couthures-sur-Garonne avec la participation des bateaux de reconnaissance et de sauvetage, et des plongeurs du Service Départemental

d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne et, sous toute réserve, l'hélicoptère de la sécurité civile de Bordeaux.

ENEZ NOMBREUX !

Couthures-sur-Garonne

Si passant sur la Nationale 113, si vous rêvez de calme à Sainte-Bazeille, empruntez la route des landes, vous traverserez la plaine couverte de maïs puis le fleuve : la Garonne.

En traversant ce grand fleuve, regardez vers l'aval, vous découvrirez un village accroché en berges. Faites le détour, accédez à côté de l'église sur une place dite : "Place de la Cale" en terrasse sur la Garonne.

Si vous connaissez les redoutables colères de ce fleuve, une question vient à l'esprit : pourquoi un village si près et certainement vulnérable ?

Couthures-sur-Garonne existe depuis environ le 8^e siècle. Ses riches terres d'alluvions étaient exploitées depuis le 11^e siècle. Le 12^e siècle aurait vu la construction d'un château et de rempart cerclant le village. Cette place forte servait à surveiller le fleuve, à percevoir les péages sur tout le trafic.

La richesse de ses terres, la liaison étroite avec la navigation explique la position de notre village.

En parcourant les archives, nous relevons périodiquement mentions des inondations :

- 1600 : où le tiers du village a été détruit,
- puis 1875, 1930, 1952 et, beaucoup plus présent de nos mémoires : 1981.

Donc périodiquement, de sérieux problèmes posés aux Couthurains.

L'organisation collective des secours s'est concrétisée en 1960

par l'achat d'un propulseur. La Commune disposait d'un bateau en bois. Une équipe de volontaires assurait le fonctionnement et le premier secours en cas d'incendie.

En 1973, le bateau en bois était remplacé par un BR 550, puis la commune achetait en 1974 un BR 650 équipé d'un propulseur de 40 CV.

En décembre 1981, la crue atteignait à Couthures-sur-Garonne la cote de 10 m, le 16 décembre. L'équipe des volontaires Couthurains, avec à leur tête Monsieur M. MOREAU, mettait en œuvre le matériel collectif de sauvetage, ainsi que du matériel de particuliers.

Pendant ces tristes journées de décembre 1981, il serait fastidieux de retracer le travail accompli par l'équipe de volontaires Couthurains.

Il faut souligner son extrême importance. Cette inondation mettait également en relief la nécessité d'une coordination étroite entre l'équipe de volontaires Couthurains et les forces d'interventions de la Protection Civile.

Cette coordination déjà effectuée avec le Centre de Secours de Meilhan-sur-Garonne devait se renforcer.

Les diverses conversations et prises de contacts entre le Maire de Couthures-sur-Garonne, le responsable des volontaires, le Centre de Secours de Meilhan-sur-Garonne, et Monsieur le Colonel DUFUST, Directeur de la Protection Civile de Lot-et-Garonne, devaient aboutir à une

réunion en Mairie de Couthures-sur-Garonne au cours de 1982.

Cette réunion consacrait la formation officielle "des Sauveteurs Couthurains" et leur liaison plus étroite avec tous les rouages de la Protection Civile.

Depuis, le Corps des Sauveteurs Couthurains a été équipé d'un 3^e bateau BR 650 avec propulseur, d'un poste radio émetteur récepteur sur les fréquences Protection Civile de trois émetteurs récepteurs pouvant couvrir la commune.

Les Sauveteurs Couthurains, hommes de terrain, connaissant parfaitement le fleuve et la commune constituent une solide équipe surtout une équipe d'amis, mais une équipe soucieuse de perfectionner leurs possibilités d'interventions.

Équipe ouverte à toute collaboration, mais aussi à toutes les démarches tendant à améliorer et renforcer le parc de matériel dont ils disposent.

Mais si vous voulez vraiment connaître les Couthurains, ses sauveteurs, venez sur cette place de la Cale un jour où le fleuve menace. Vous verrez à l'œuvre ceux que la légende a qualifié péjorativement de "Pirates" faire leur provision de bois de feu.

Vous verrez le matériel des sauveteurs prêt à fonctionner, vous jugerez de la sérénité de tous, face aux menaces du fleuve.

Peut-être comprendrez-vous mieux l'attachement des Couthurains à leur village et, bien que très complexe, l'attachement des Couthurains à la Garonne.

M. CONSTANS,
Maire de Couthures-sur-Garonne





L'atelier départemental



La cour de l'atelier - En médaillon : M. Guy SERS, Chef d'Atelier du S.D.I.S. 47

Depuis la départementalisation des matériels d'incendie et de secours, datant du 1^{er} janvier 1980, l'atelier de mécanique et de réparation de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours est devenu un précieux lieu technique pour les Corps de Sapeurs-Pompiers du département de Lot-et-Garonne.

Il est dirigé par Monsieur Guy SERS, Chef d'atelier.

Le personnel est constitué de 5 mécaniciens :

- Monsieur RAULET,
- Monsieur MONTALVEZ,
- Monsieur GINESTET,
- Monsieur ALZIEU,
- Monsieur THOB.

Tous qualifiés et d'une grande compétence dans leur travail quotidien.

PRÉSENTATION DE L'ATELIER DÉPARTEMENTAL

L'atelier départemental est installé : Avenue des Pyrénées, à Le Passage. Sur le plan architectural, il est formé :

- **au rez-de-chaussée :**
 - de 2 travées mécaniques dont l'une est dotée d'une fosse poids-lourds,
 - d'une travée garage,
 - d'une travée carrosserie à laquelle est adjoint un local de peinture,
 - d'un local de stockage (huiles et peintures),
 - d'un local outillage.
- **au premier étage :**
 - de 2 locaux totalement utilisés aux fins de stockage de pièces mécaniques et pneus,
 - de sanitaires et douches,
 - de 2 bureaux,
 - d'un local archives,
 - d'un local petits matériels,

- d'une salle de réunion susceptible d'accueillir 25 à 30 personnes.

L'atelier départemental dispose, outre l'outillage classique que l'on peut trouver dans tout atelier de réparation mécanique :

de véhicules :

- 1 Véhicule de Liaison Radio (V.L.R.),
- 1 Camionnette Toute Unité (C.T.U.),
- 2 véhicules atelier,
- 1 camion plateau,
- 1 remorque compresseur haute pression.

d'outillage spécialisé :

- 1 banc.

LA MISSION DE L'ATELIER DU S.D.I.S.

- d'assurer la réparation du parc matériels : engins roulants et matériels de secours motorisés

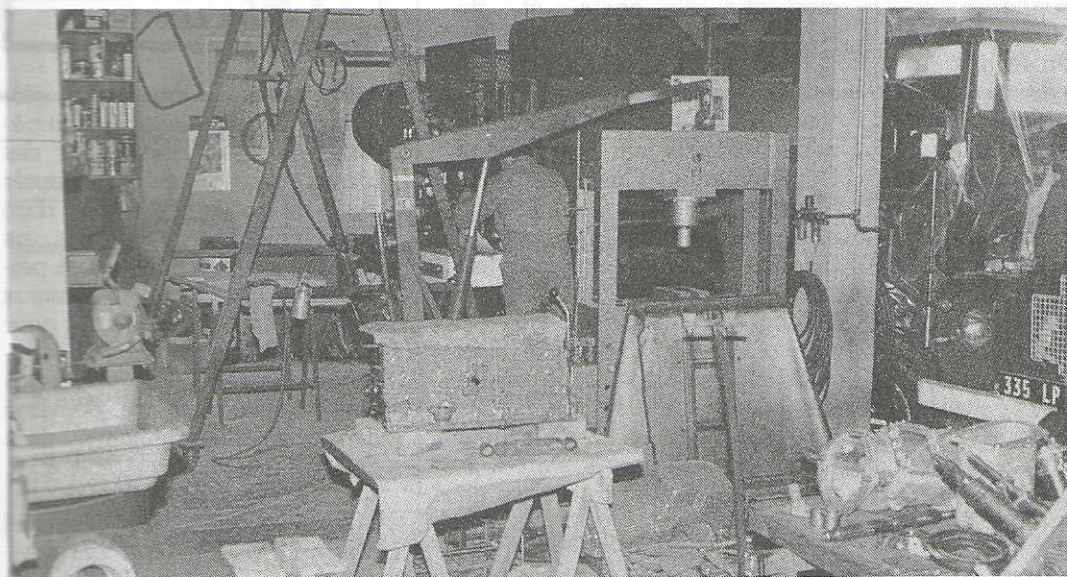


Photo 2 :
L'atelier
encombré.



Photo : 3
Une réalisation
de l'atelier



Photo : 4
Réparation d'un
véhicule à
l'extérieur
du garage.

ou non motorisés appartenant au dit Service; (110)

- d'assurer le soutien technique des détachements opérationnels;
- de procéder aux travaux de carrosserie, aspect particulièrement important du fait que les engins de secours s'amortissent sur des durées variant de 10 à 20 ans;
- d'aménager des véhicules d'intervention à partir de châssis classiques. (Photo 3).

Il convient d'insister sur la complexité des engins de secours. En effet, outre un châssis de base, il faut ajouter bien souvent divers organes tels que boîte de transfert, pompe, citerne, tuyauterie, robinetterie, matériels de production de mousse.

A en juger par les clichés, on constate que le personnel de l'atelier travaille dans des conditions difficiles, compte tenu de l'exiguïté des locaux mis à sa disposition, pour assurer une maintenance qualitative des

matériels d'incendie et de secours.

Il est à noter également que tous les véhicules d'incendie neufs, acquis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, sont réparés ou vérifiés, hors des garages, été comme hiver; la hauteur d'entrée des travées est insuffisante pour y garer les engins.

De plus en plus l'atelier assure de gros travaux de réparations sur des véhicules d'incendie communaux, lesquels sont soumis à un calendrier de prise en charge.

Dans la plupart des cas, leur immobilisation dans le temps est parfois longue, malgré la bonne volonté du Chef d'atelier et de son personnel, trop faible en nombre pour exécuter toutes les réparations sur un potentiel de 250 véhicules en service dans les différents Corps de Sapeurs-Pompiers du département.

CONCLUSION

En tenant compte des éléments qui précèdent, il y a impérieuse nécessité de réaliser des locaux fonctionnels et adaptés aux conditions de travail d'un personnel compétent, qui ne ménage pas son temps ni sa peine, dans l'exécution de travaux de mécanique de qualité, pour un Service Départemental d'Incendie et de Secours de plus en plus sollicité dans ce domaine depuis la départementalisation des gros matériels.

Il est à souhaiter que cet appel pressant soit entendu par l'Assemblée Départementale et que satisfaction soit donnée dans un proche avenir. ■

M. Guy SERS
Chef d'Atelier
du Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de Lot-et-Garonne



Bilan formation 1988

CONDUITE HORS CHEMIN

**1 stage à Houeilles,
du 22 au 26 février 1988**

19 stagiaires - 9 instructeurs.

- Serge ALEXIS	Moncrabeau
- Robert DUCOS	Lavardac
- Christian CARRIERE	Clairac
- Michel CARTAUD	Aiguillon
- Jacques BENEZET	Agen
- Bernard MARGNAC	Agen
- Philippe MOTHES	Miramont
- Jean-Claude DARNIS	Marmande
- Jean-Claude LABARDIN	Marmande
- Jean-Pierre DANABORGA	Layrac
- Jean-Pierre DUBOST	Tonneins
- Jean-Louis DUBOST	Tonneins
- Bernard VALLE	Casseneuil
- Francis POUZALGUES	Monflanquin
- Jean-Pierre FRAPPIER	Casteljaloux
- Pierre GALLIO	Nérac
- Yvan BARTHES	Nérac
- Jacques FERRASSE	Villeneuve-sur-Lot
- Alain TRINCART	Damazan

INITIATION A LA PRÉVENTION ET A L'INTERVENTION FACE AUX RISQUES RADIOLOGIQUES

**2 stages à Agen,
du 7 au 9 mars
et les samedis 12, 19 et 26 mars**

53 stagiaires - 6 instructeurs.

- Patrice BERNARD	Agen
- Jean-Marie BEZOS	Houeilles
- André BLANC	Agen
- Henry BONNAL	Sainte-Livrade
- Gaby BOULIN	Clairac
- Serge CAMES	D.F.C.I. Casteljaloux
- René CARPUAT	Layrac
- Olivier CHABROT	Villeneuve
- Jean-Paul DAURIAC	Agen
- Philippe DAURIAC	Agen
- Jacques DAVID	Xaintraillles
- Hugues DAVID	Houeilles
- Jean-Pierre FABRE	Agen
- José FEUERLE	Villeneuve
- Alain GADRAT	Agen
- Philippe GAILLARD	Agen
- Jacques GARIN	Agen
- Max GAULTIER	Agen
- Francis GRAS	Agen
- Patrick LAVIGNAC	Agen
- Jean-François LESPES	Xaintraillles

- Philippe GEHAN	Casseneuil
- Thierry MARC	Agen
- Patrice MENDOUSE	Tonneins
- Claude PLANA	Réaup
- Gilbert REBEL	Villeneuve
- Henri RIVIERE	Astaffort
- Jean-Pierre SUAREZ	Nérac
- Jean-Marc VAN CAU	Agen
- Louis VAN KAAM	Villeneuve
- Robert VERONESE	Clairac
- Alain MOULUCOU	D.D.S.I.S.

INITIATION AUX FEUX DE FORÊTS

**1 stage à Houeilles,
du 25 au 27 avril 1988**

22 stagiaires - 6 instructeurs.

- Christian FERNANDEZ	Agen
- Marcel DUCHENE	Marmande
- Gaston RAPIN	Agen
- Thierry MARC	Agen
- Jean-Pierre SUAREZ	Nérac
- Gilbert CAZALIS	Damazan
- Gilbert REBEL	Villeneuve
- Robert MATHIEU	Agen
- José FEUERLE	Villeneuve
- Patrice BERNARD	Agen
- Michel SALEILLES	Marmande
- Christian TOUEILLES	Fumel
- Marcel PASCOLAT	Casseneuil
- Marcel MAZARS	D.D.S.I.S.
- Robert DUCOS	Lavardac
- Pierre CALVET	Monflanquin
- Didier SOUBIRAN	Casteljaloux
- Raymond FELTRE	Castillonnes
- Jean-François LESPES	D.F.C.I. Xaintraillles
- Arnaud PARIS	Lavardac
- Bernard FAGET	Moncrabeau
- Thierry PAVAGEAU	Cocumont

PERMIS BATEAU

3 stages

1^{er} à Tonneins, du 18 au 23 avril

2^e à Temple-sur-Lot du 30 mai au 3 juin

3^e à Temple-sur-Lot du 17 mai au 10 juin

48 stagiaires - 14 instructeurs.

Tonneins du 18 au 23 avril

- Jean-Pierre PEDARROS	Tonneins
- Patrice MENDOUSE	Tonneins
- Éric GERAUD	Tonneins
- Gilbert GENESTE	Tonneins
- Gilles CRETON	Tonneins

- Serge CASSE Tonneins
- Jean-Noël CALLEWAERT Tonneins
- Denis BERTOLASO Tonneins
- Jean-Alain LOUBET Tonneins

Temple-sur-Lot, du 30 mai au 3 juin

- Jean-Luc ANDREOLETTI D.F.C.I.
- Luc REGLAT D.F.C.I.
- Alain ROUQUETTE D.F.C.I.
- Jean CUEVAS Port-Sainte-Marie
- Francis BRUNET Port-Sainte-Marie
- Thierry TAMDOU Casteljalous
- Pascal ARROUAYS Meilhan
- Dominique DUTREY Lavardac
- Marc GENESTE Tonneins
- Didier BARTHOU Tonneins
- Christian LAVERGNE Tonneins
- Michel PRADEAU Sainte-Livrade
- Jean-Pierre PUNTOUS Sainte-Livrade
- Robert PETTINI Villeneuve
- Pierre RUIZ Villeneuve
- Pierre GONZALES Villeneuve
- René MONDOT Agen
- Patrick BASCOULERGUE Agen
- Yves ALZIEU D.D.S.I.S.

Temple-sur-Lot, du 17 mai au 10 juin

- Pascal BOULIN Clairac
- Jean-Luc FOUYSSAC Clairac
- Christian CUJUS Miramont
- Jean BOYER Miramont
- Danielle DUCOUSSO Mézin
- Patrick CANTAU Mézin
- Jacques DUBOURDIEU Lavardac
- Raymond PIAI Moncrabeau
- Patrick LADHUIE Castelmoron
- Christian ROOY Casseneuil
- Jean-Luc RIBEROT Tonneins
- Laurent SABATHE Nérac
- Philippe BATAIL Le Mas d'Agenais
- Gilles MININ Le Mas d'Agenais
- Manuel CARRASCO Villeneuve
- Albert RUARO Villeneuve
- Daniel LEGAL Fumel
- Jean-Claude DENIEUL Le Temple
- Philippe VERTEUIL Tonneins
- Philippe MOLENA D.F.C.I.

INITIATION A LA PLONGÉE

**1 stage à Villeneuve,
du 26 septembre au 1^{er} octobre 1988**

21 stagiaires - 5 instructeurs.

- Patrick AYGALLENQ Agen
- Denis BERTOLASO Tonneins
- Jean-François BEYNEIX Marmande
- Michel CAZES Villeneuve
- André FOURES Villeneuve
- Alain GOUAZE Fumel
- Dominique LORENZATO Agen
- Alain LOUBET Tonneins
- Thierry MARC Agen

- Patrice MENDOUZE Tonneins
- Edmond FAUBEL A.D.P.C.
- Jean-Marc MARCHAND Villeneuve

EXAMEN CAPORAL

**1 stage pour l'accès aux fonctions
de Caporal de Sapeurs-Pompiers Volontaires
dans tous les Centres de Secours Principaux
courant 4^e trimestre**

54 stagiaires - 10 instructeurs.

- Jean-Pierre ANDRAL Nérac
- Jean-Louis ARCAS Port-Sainte-Marie
- Serge AUPITRE Castillonnes
- Alain BAREI Granges
- Patrick BASCOULERGUE Agen
- Laurence BENCE Agen
- Jean-Pierre BOULET Duras
- Pascal BOULIN Clairac
- Jean-Claude BRANENX Casteljalous
- Bernard BURGAUD Granges
- Serge CALDERON Buzet
- Serge CASSE Tonneins
- Patrick CAPDEGELLE Casteljalous
- Jean-Paul CESCHIN Nérac
- Éric COAN Duras
- Patrice CRETON Tonneins
- Patrick CROZET Buzet
- Jean CUEVAS Port-Sainte-Marie
- Jean-Claude DARNIS Marmande
- Patrick DIEMERT Castillonnes
- Alain DUBOURG Clairac
- Jean-Michel DUPRAT Nérac
- Patrick FENEROL Lavardac
- Jean-Luc FOUYSSAC Clairac
- Bernard GARDERE Aiguillon
- Jean-Luc GUIGNARD Duras
- Florence ITIER Agen
- Denis LAGARDE Villerséal
- Christian LATASTE Marmande
- Dominique LEROY Duras
- Philippe LEVY Casseneuil
- Jean-Luc LOMBARD Prayssas
- Alain LOUBET Tonneins
- Jean-Marc MARCHAND Villeneuve
- Bernard MARGNAC Agen
- Daniel MAZAT Port-Sainte-Marie
- Henri NIKOWSKI Francescas
- Armand PARIS Lavardac
- Michel PERRIER Francescas
- Claude PIMENTA Tonneins
- Jean-Pierre RAULET D.D.S.I.S.
- Georges RAVARIT Laplume
- Jean-Pierre ROCAMORA Villeneuve
- Didier ROSSIGNOL Agen
- Hervé ROUSSELLE Granges
- Albert RUARO Villeneuve
- Jean-Marc THOB Villeneuve
- Serge TOIGO Agen
- Gilbert VACHEYROUX Prayssas
- Robert VERONEZE Clairac
- Alain FERRASSE Granges
- Thierry BESSE Villerséal

EXAMEN SERGENT

**1 stage pour l'accès aux fonctions
de Sergents de Sapeurs-Pompiers
Volontaires à Marmande, Tonneins,
Nérac - 4^e trimestre,
Villeneuve du 21 au 26 novembre**
21 stagiaires - 5 instructeurs.

- Pascal BOUTAN Lamontjoie
- Manuel CARRASCO Villeneuve
- Michel CIAPONI Layrac
- Jean-Marc COLOMBANO Lamontjoie
- Jean-Jacques DELHAES Agen
- Bernard DURANTHON Clairac
- Bernard FAGET Moncrabeau
- Nicolas FAVRE Castelmoron
- Patrice GAUTHIER Layrac
- Jean-Michel GAZZOLA Lamontjoie
- Michel JAVIERRE Lamontjoie
- Georges KARKOWSKI Layrac
- Patrick LOUBIC Nérac
- Didier MESSI Agen
- Pierre RUIZ Villeneuve-sur-Lot
- Didier SOUBIRAN Casteljaloux
- Bernard TAVERNES Barbaste
- Philippe PERIE Nérac

EXAMEN ADJUDANT

**1 stage pour l'accès aux fonctions d'Adjoints
de Sapeurs-Pompiers Volontaires
à Marmande, Tonneins, Nérac - 4^e trimestre
Villeneuve du 21 au 26 novembre**
19 stagiaires - 5 instructeurs.

- Pierre ALTOE Duras
- Robert ARAGONES Marmande
- Bernard BRIZARD Agen
- Pierre DANAY Meilhan
- Daniel FELTRIN Castelmoron
- Yves LAQUE Casteljaloux
- René MALBEC Villeneuve
- Henri RIVIERE Astaffort
- Louis ROVEDA Clairac
- Michel SABBADIN Moncrabeau
- Daniel SARTOR Francescas
- Armand TUJAS Cocomont
- Patrick VIGNEAU Agen
- Jean-Pierre VITROGNE Prayssas
- Alain ZAGNI Lavardac

CONCLUSION

La croissance et la diversité des risques et des interventions fait que la formation des Sapeurs-Pompiers tant volontaires que professionnels devient de plus en plus importante.

Le Centre Départemental d'Instruction s'efforce d'augmenter le nombre et la nature des stages, pour faire face aux demandes de formation en constante augmentation.

* * *

En 1988, deux nouveaux stages ont été inscrits au calendrier :

- Initiation à la Prévention et à l'Intervention face aux risques radiologiques.
- Initiation à la lutte contre les feux de forêts.

- Il a été organisé 12 stages contre 7 en 1987,
- 274 stagiaires ont suivi des stages contre 169 en 1987,
- 9816 heures de cours dispensées contre 3000 en 1987.

Non compris les journées d'informations, exercices divers ou autres manifestations organisées le samedi, soit une vingtaine de samedis.

Non compris les stages de secourisme, ranimation, secours routier et monitorat de secourisme.

* * *

Pour 1989, 10 stages sont planifiés au cours du 1^{er} semestre dont 8 inscrits sur le calendrier ouvert à tous les Sapeurs-Pompiers.

Des nouveautés pour 1989 :

- Initiation à l'intervention face aux risques chimiques,
- Initiation sauvetage-déblaiement,
- Certificat de lutte contre les feux de forêts,
- Certificat de prévention et d'intervention face aux risques radiologiques. ■

Lieutenant,
Alain MOULUCOU



Procédure radio

A vant tout appel, écouter la fréquence pour éviter des émissions simultanées.

Dès que le réseau est libre, formuler l'appel de la façon suivante :

- Indicatif de la station désirée,
- Le mot "ICI"
- Indicatif de la station appelante,
- La raison de l'appel : essai radio, message, ...
- Parlez.

La liaison étant assurée, il n'est pas nécessaire de répéter les indicatifs.

A la fin de la conversation, annoncer "Terminé".

Les indicatifs sont donnés :

- en usuel : STATIONS FIXES
 - Ex. : LAFARGE 2, LALO 6...
- en clair : STATIONS MOBILES-PORTATIVES
 - Ex. : V.S.A.B. Agen, Portatif X.

INDICATIFS USUELS

D.D.S.I.S. Agen Floride
C.S.P. Agen Lalo 2
C.S. Layrac Lalo 5
C.S. Le Passage Lalo 6
C.S. Le Port Lalo 7
C.S. La Sauvetat Lalo 8
C.S. Prayssas Lalo 9

C.S.P. Villeneuve Lafarge 2
C.S. Cancon Lafarge 3
C.S. Fumel Lafarge 4
C.S. Monflanquin Lafarge 5
C.S. Sainte-Livrade ... Lafarge 6
C.S. Villereal Lafarge 7
C.S. Castillonès Lafarge 8
C.S. Casseneuil Lafarge 9

C.S.P. Tonneins Lydien 2
C.S. Clairac Lydien 3
C.S. Aiguillon Lydien 4
C.S. Mézin Lydien 5
C.S. Castelmoron Lydien 6
C.S. Damazan Lydien 7
C.S.P. Nérac Lydien 8
C.S. Lavardac Lydien 9

C.S.P. Marmande Landon 2
C.S. Duras Landon 4

C.S. Miramont Landon 5
C.S. Casteljaloux Landon 6

C.S. Meilhan Landon 7
C.S. Cocumont Landon 8

ALPHABET PHONÉTIQUE

A : ALPHA
B : BRAVO
C : CHARLIE
D : DELTA
E : ECHO
F : FOXTROT
G : GOLF

H : HOTEL
I : INDIA
J : JULIETTE
K : KILO
L : LIMA
M : MIKE
N : NOVEMBER

O : OSCAR
P : PAPA
Q : QUEBEC
R : ROMEO
S : SIERRA
T : TANGO
U : UNIFORME

V : VICTOR
W : WHISKY
X : XRAY
Y : YANKEE
Z : ZOULOU

ÉPELLATION DES NOMBRES

Les nombres sont transmis chiffre par chiffre.

0 : ZERO
1 : UN TOUT SEUL
2 : UN ET UN
3 : DEUX ET UN

4 : DEUX FOIS DEUX
5 : TROIS ET DEUX
6 : DEUX FOIS TROIS
7 : QUATRE ET TROIS

8 : DEUX FOIS QUATRE
9 : CINQ ET QUATRE

CORRESPONDANCE DES CANAUX

sur les émetteurs récepteurs

Fréquences	E/R à quartz	E/R synthétisés	Utilisation
88,500	1	100	Plan Orsec-CHR - Interconnexion
85,600	2	104	Dégagement
85,700	3	108	Fréquence départementale
85,735	4	109	D.F.C.I. - 47

QUALITÉ DES LIAISONS RADIO

1 sur 5 : réception très faible, inintelligible
2 sur 5 : réception faible, lisible par instant
3 sur 5 : réception assez bonne (sans squelch)

4 sur 5 : réception bonne
5 sur 5 : très bonne, forte et claire

Sous-Lieutenant VENIER

PLACE AUX PROFESSIONNELS!



AGEN POIDS LOURDS S.A.
 Concessionnaire IVECO
 R.N. 113 - Lafox - B.P. 7
 47270 PUYMIROL
 Tél. : 53.68.53.80

Chez votre concessionnaire

IVECO



****NN**

105, boulevard Carnot
 47000 AGEN
 Tél. : 53.47.31.23
 Télex 541331 F IBISAGE

Son Restaurant...

*...Ses salles
 de séminaire*

La forêt du Périgord noir

ou forêt du Fumélois

Située au nord-est du département de Lot-et-Garonne, la forêt du Fumélois occupe une surface de 12000 hectares environ, répartis comme suit :

- 7000 ha de futaies et taillis,
- 3000 ha de taillis simples,
- 2000 ha de landes et terrains non cultivés.

1) Essences :

Les essences les plus couramment rencontrées sont :

Feuillus : le Chêne Tauzin, le Chêne Pubescent, le Chêne pédonculé, Châtaigniers.

Résineux : Pins maritimes.

Des reboisements ont été effectués sur les communes de Paulhiac et Sauveterre-la-Lemance, principalement avec des résineux, Douglas et pins maritimes.

2) Les risques :

a) Réaction au feu.

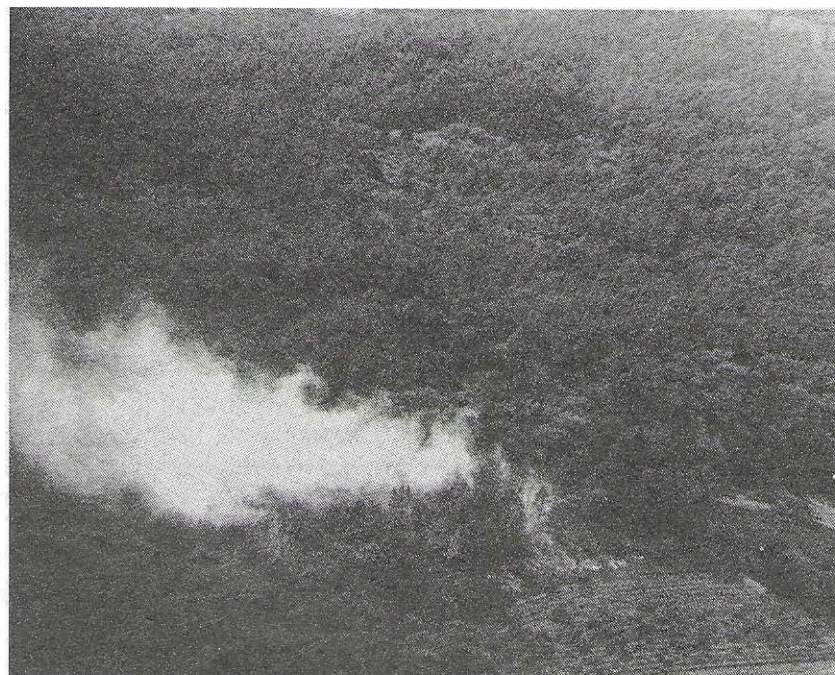
La variété et le mélange feuillus-résineux réduisent quelque peu les risques d'incendie, les feuillus étant en principe beaucoup moins inflammables que les résineux, cependant une espèce comme le chêne pubescent est particulièrement sensible en hiver ou au printemps, car cet arbre ne tombe ses feuilles sèches qu'avec l'apparition des nouvelles.

b) Relief.

Cette partie du département est très accidentée, ce qui rend la pénétration des engins de secours particulièrement difficile.

c) Voies de communications.

Elles sont étroites et sinueuses et ralentissent également la pro-



Feu de forêt - Commune de Cuzorn.

gression, les chemins forestiers ne sont pas très nombreux et ne sont pas balisés. Il est à noter qu'un important incendie de forêt par fort vent d'autan ou de Sud-Ouest s'étendrait inmanquablement aux départements voisins du Lot et de la Dordogne dont les forêts viennent en continuité et où les Centres de Secours sont éloignés du fait du faible peuplement de ces zones.

3) Défense :

4 Centres de Secours participent à la défense de cette forêt :
3 Centres de Secours proches de la zone :

- Fumel,
- Villereal,
- Monflanquin.

Dotés de camions citernes incendie légers, moyens et lourds.

1 Centre de Secours Principal : Villeneuve-sur-Lot, chargé de la coordination des secours et de la répartition des renforts.

La défense d'une telle forêt doit être prise en considération, en effet, elle représente un attrait touristique non négligeable (plusieurs campings 4 étoiles y sont installés) de plus, le reboisement peut être la solution à l'abandon des terres cultivables, qui va s'accroissant du fait de la moyenne d'âge élevée des exploitants agricoles du secteur. ■

Capitaine LACOSTE
Inspecteur Adjoint
au Directeur

Plongée

L'équipe départementale de Lot-et-Garonne

Pour la 3^e année consécutive, l'Équipe Départementale de Plongée de Lot-et-Garonne effectuait le 3^e recyclage et contrôle d'aptitude annuelle hors du département et pour la première fois en Méditerranée.

Après l'Océan à Saint-Jean-de-Luz en 1986, la plongée en altitude dans les Hautes Pyrénées en 1987, l'Équipe Départementale de Plongée avait choisi Cerbère dans les Pyrénées Orientales en 1988. Pour certains c'était la découverte.

Les départements voisins qui avaient participé à l'exercice 1987, auraient souhaité revenir cette année. Malheureusement, les moyens techniques sur place nous limitaient à une vingtaine de plongeurs par jour maximum. Seuls le Tarn et Garonne et le Lot, peu nombreux, avaient pu se joindre à nous.

Quant aux départements de la Dordogne et des Landes, ils furent recyclés un peu plus tard à Fleury-d'Aude (11) avec les plongeurs de l'Aude.

L'encadrement était composé :

- de 3 moniteurs :
 - Alain MOULUCOU, S.D.I.S.,
 - Michel LAMOULIE, Villeneuve,
 - Daniel NOUAILLAC, Montauban.
- d'un Chef de Plongée :
 - Patrice CARRAT, Villeneuve.
- d'un Médecin spécialiste en plongée et plongeur :
 - Guy SERRATE.
- d'un aide Chef de Plongée :
 - J.-Claude RIGHINI, Marmande.

*
* *

Si les conditions météo furent particulièrement favorables les deux premiers jours, il n'en fut pas de même le samedi et le dimanche. Malgré les réticences du pilote du Club, nous partions tout de même plonger dans une mer démontée.

Dans l'ensemble ce recyclage fut positif sans compter sur l'accueil que nous avait réservé nos collègues Sapeurs-Pompiers de Cerbère que je tiens à remercier et à saluer.

L'effectif de l'Équipe Départementale de Plongée pour 1989 est donc de 19 plongeurs, et il faut féliciter notre ami Jean-Claude RIGHINI de Marmande, pour sa réussite au stage de Chef de Plongée.

La liste des plongeurs opérationnels est la suivante :

- Lieutenant Alain MOULUCOU, Moniteur Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Sergent-Chef Michel LAMOULIE, Moniteur, Villeneuve-sur-Lot,
- Adjudant Patrice CARRAT, Chef de Plongée, Villeneuve-sur-Lot,
- Caporal Jean-Claude RIGHINI, Chef de Plongée, Marmande,
- Adjudant Jacques BENEZET, S.A.L. Agen,
- Sergent Bernard BRIZARD, S.A.L. Agen,
- Caporal Frédéric DUJARDIN, S.A.L. Agen,
- Caporal Patrick SANSON, S.A.L. Agen,
- Sergent Michel CIAPONI, S.A.L. Layrac,
- Sergent Patrice GAUTHIER, S.A.L. Layrac,
- Adjudant José FEUERLE, S.A.L. Villeneuve,
- Sergent Olivier CHABROT, S.A.L. Villeneuve,
- Caporal Jean-Louis VAN KAAM, S.A.L. Villeneuve,

- Caporal Jocelyn GREZEL, S.A.L. Villeneuve,
- Sous-Lieutenant Bernard ANGLADE, S.A.L. Marmande,
- Adjudant Bernard ANTOINE, S.A.L. Marmande,
- Lieutenant Serge MALOUVIER, S.A.L. Fumel,
- Adjudant Gilbert SETZE, S.A.L. Fumel,
- Caporal Philippe VAN N'GUYEN, S.A.L. Fumel.

* * *

Les recyclages à l'extérieur du département sont une bonne chose, car ils nous permettent d'avoir des contacts avec d'autres départements, mais surtout de faire acquérir à nos plongeurs une plus grande expérience et la possibilité à l'encadrement de les sélectionner pour des opérations délicates.

En effet, en 1988 l'Équipe Départementale de Plongée a été ou a failli être sollicitée à 3 reprises :

• Mars 1988 :

- constitution d'une colonne préventive inondation pour la Seine-Maritime (pas d'intervention).

• Juin 1988 :

- chute d'un hélicoptère au lac de Cap de Long avec 2 personnes à bord, par 60 m de profondeur (opération effectuée par la COMEX), les 2 moniteurs de l'Équipe Départementale de Plongée s'étaient rendus sur les lieux.

• Octobre 1988 :

- inondation catastrophique de Nîmes, départ d'une colonne composée de 4 véhicules et de 11 hommes.

De plus, les moniteurs ont été aussi sollicités pour les stages et les recyclages :

- encadrement stage S.A.L. à Biarritz,
- encadrement stage Chef de Plongée et Moniteur à Antibes,
- organisation d'une initiation en Lot-et-Garonne,
- recyclage et contrôle d'aptitudes pour 6 départements soit 97 plongeurs.

Voilà une année 1988 bien remplie. En attendant de voir ce que nous réserve 1989, le cycle des entraînements départementaux va continuer et qui sait, au hasard d'une intervention ou d'un exercice, peut-être aurez-vous l'occasion de faire connaissance avec notre équipe. ■

Lieutenant Alain MOULUCOU



Quelques membres de l'Équipe Départementale de Plongée de Lot-et-Garonne à Cerbère.

AGRILOT c'est
Le JARDIN
Les CULTURES
Les ANIMAUX

c'est aussi les produits de la CAVE DES 7 MONTS



Siège social : **AGRILOT L'AGENAISE**

33, avenue René Bouchon - 47110 Ste-Livrade-sur-Lot

Tél. : (16) 53.01.38.30

Spie-Trindel

GROUPE SPIE-BATIGNOLLES

Division Electricité et Nucléaire

ZONE INDUSTRIELLE JEAN-MALÈZE

47240 BON-ENCONTRE - Tél. : 53.96.39.58

Construction de lignes MT-BT/Installation et entretien éclairage public/Travaux VRD/Lotissements/Électricité industrielle/Micro-centrales
Canalisations eau et gaz/Assainissement/Tuyauterie industrielle/Ouvrages d'art/Voies ferrées

Présence verte

Le secours des personnes et des biens a été depuis toujours un des soucis principaux de nos élus.

Si le Service Incendie de notre département est bien pourvu pour assurer ses importantes missions, il manquait toutefois une pierre à notre édifice, la télé surveillance à domicile des personnes âgées ou isolées.

En s'appuyant sur son Corps de Sapeurs-Pompiers professionnels du Service Départemental de la Défense des Forêts contre l'Incendie, l'Assemblée Départementale a donc décidé l'implantation du système de télé alarme.

En effet, depuis le 1^{er} juillet 1988, est mis en place, au P.C. de Zone de la Défense des Forêts contre l'Incendie à Houeillès, un système de télé surveillance de personnes baptisé "présence verte".

Financé par le Conseil Général de Lot-et-Garonne, administré par la Mutualité Sociale Agricole et, pour sa partie opérationnelle, exploitée par l'ensemble du Corps de Défense des Forêts contre l'Incendie, ce dispositif de sécurité est proposé aux personnes âgées, isolées ou handicapées dans le département de Lot-et-Garonne, pour un prix mensuel de 70 francs.

L'utilisation pour l'abonné est très simple, mais l'ensemble ne peut fonctionner que grâce à un matériel informatique extrêmement sophistiqué et d'un logiciel des plus performant en Europe.

L'important effort financier de l'Assemblée Départementale est, à ce jour, largement récompensé par un succès incontestable de présence verte.

Environ 150 appels enregistrés par mois, plusieurs personnes sauvées, assistées ou simplement rassurées grâce à l'efficacité et la rapidité du système.

Facile d'utilisation, une simple pression sur le transmetteur installé chez l'abonné, ou sur la télécommande, efficace à plus de 100 m., portée en permanence par celui-ci déclenche, par l'intermédiaire de la ligne téléphonique l'alarme qui est reçue en moins de 30 secondes au P.C. Défense des Forêts contre l'Incendie.

Un dialogue est alors établi, sans décrocher le téléphone, entre l'abonné et le P.C.

Au même moment, le stationnaire qui est de garde pendant 24 heures, affiche sur le terminal tous les renseignements de l'abonné :

- nom,
- prénom,
- âge,
- sexe,
- adresse,
- n° de téléphone,
- état de santé,
- traitement médical.

Ainsi que :

- le nom, le numéro de téléphone de quatre voisins, volontairement inscrits sur le réseau de solidarité,

- le numéro de téléphone du service de police ou de gendarmerie, des Sapeurs-Pompiers, du S.A.M.U. et de l'hôpital le plus proche du logement,

- le nom et le numéro de téléphone de 2 Médecins.

Toutes ces données lui permettront grâce au dialogue avec l'abonné, de sélectionner seulement les secours nécessaires.

Dans tous les cas, une personne du réseau de solidarité sera envoyée et la plupart du temps cette intervention est suffisante.

Le P.C. de Zone Défense des Forêts contre l'Incendie, s'est vu doter, pour présence verte, d'un matériel informatique extrêmement sophistiqué.

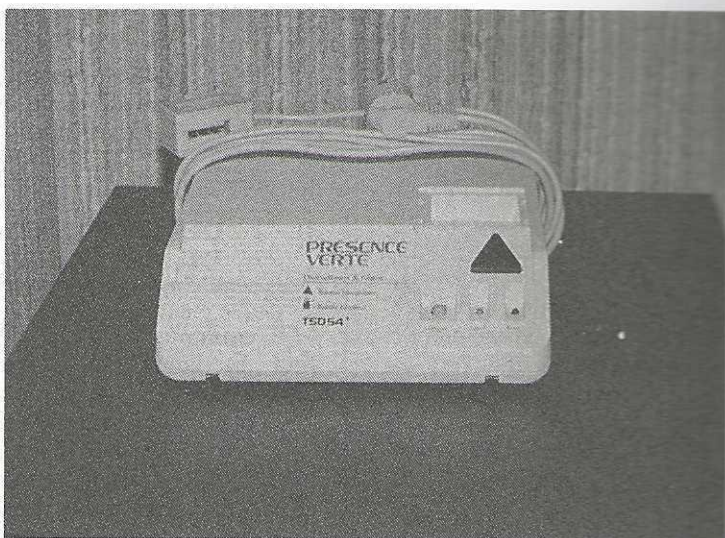
DESCRIPTION DU MATÉRIEL

- 2 centrales SRX 101 Alcatel, qui reçoivent les appels de l'abonné et qui les codent pour les envoyer sur l'ordinateur,
- 1 centrale Surtec 4 étages qui reçoit les appels de contrôle et d'anomalie des transmetteurs,
- 1 unité centrale (ordinateur) Bull DPS 6, d'une capacité de 200 Méga Octet de mémoire vive,
- 2 disques durs de 67 MO chacun,
- 1 lecteur de bandes,
- 1 lecteur de disquettes de 673 KO,
- 1 console système Bull Questar 200,
- 2 consoles terminal Bull Questar 210,
- 1 console terminal Bull Questar 200 installée à la MSA d'Agen,
- 1 imprimante Bull Aspi 38,
- 1 onduleur AI Industrie,
- 1 groupe électrogène 9 Kva O,

En plus de la permanence, assurée par le stationnaire, 5 Sapeurs-Pompiers :

- le Capitaine GUIRAUDET, Chef de Zone,
 - le Lieutenant VENIER, Responsable radio,
 - le Sergent-Chef PLANA, Adjoint au Chef de Centre de Réaup,
 - le Sergent DAVID, Chef de garde à Houeillès,
 - le Caporal BEZOS,
- qui ont suivi un stage de 3 semaines, organisé par la Société Serlog, créatrice du système, peuvent à toute heure, en cas d'anomalies ou de pannes, intervenir pour remédier à celles-ci.

Lieutenant-Colonel DUFUST,
Directeur Départemental
des Services d'Incendie
et de Secours
Chef de Corps,
de la Défense des Forêts
contre l'Incendie



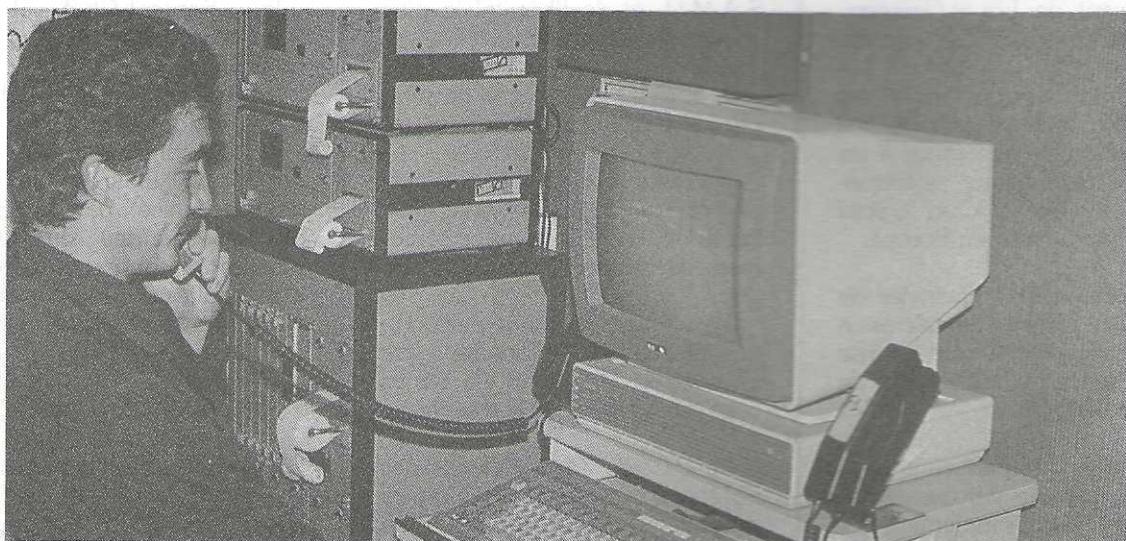
Transmetteur : appareil installé chez l'usagé.



Centre d'écoute.



Salle informatique.



Opérateur en écoute.

La mort d'une vieille dame

En 1947, l'État prend la décision de créer les Corps de Défense de Forêts contre l'Incendie (D.F.C.I.) des Landes de Gascogne.

En Lot-et-Garonne, on peut voir l'apparition des Centres de Réaup, Xaintrailles, Casteljaloux et Houeilles.

En 1949, les 2/3 du massif landais sont ravagés par le feu.

De nouvelles mesures préventives s'imposent telles que : débroussaillage, création de pare-feu, aménagement de points d'eau et mise en place dans chaque centre d'une tour de guet.

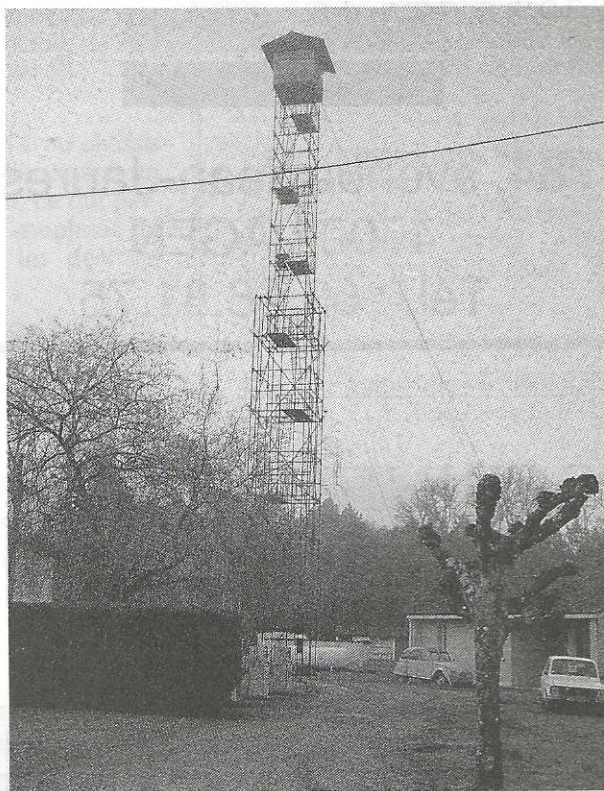
Dès 1950, la 1^{re} tour de guet, d'une hauteur de 30 mètres voit le jour à Houeilles.

Le rôle de celle-ci est de faciliter la surveillance du massif et de repérer rapidement un éventuel incendie.

L'agent qui se trouve dans la tour, dès l'apparition d'une fumée, dispose d'un planimètre gradué muni d'une règle de visée qui lui permet d'évaluer la distance et de situer le lieu du sinistre.

Il dispose également d'un poste de radio afin d'être en liaison permanente avec le P.C. de Zone, dès lors les moyens de secours peuvent intervenir immédiatement.

Toutefois, une seule tour ne peut être efficace, en effet, pour localiser une fumée, nous utilisons le prin-



Ancienne tour de Houeilles.

cipe de la triangulation, donc 3 tours au minimum sont nécessaires pour déterminer avec précision le lieu de l'incendie.

Nous avons pu constater, au fil des ans, l'efficacité des tours de guet.

Actuellement, le nombre de feux est en augmentation, alors que les surfaces détruites diminuent.

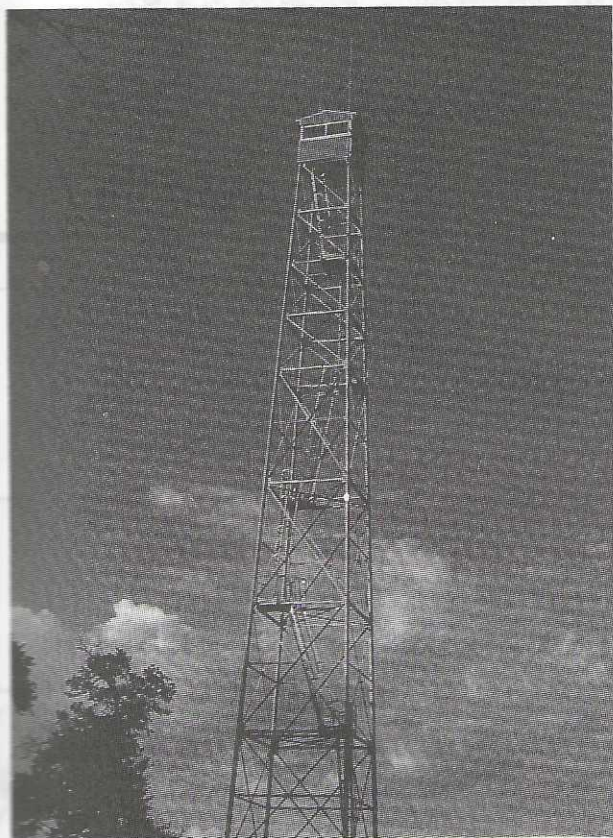
La prise de guet s'effectue au minimum de février à novembre, tous les jours, 2 agents de chaque centre se relaient toutes les 2 h 30 afin d'assurer avec un maximum d'efficacité le service de surveillance.

Depuis 1950, notre bonne vieille dame de Houeilles a toujours rempli sa tâche, jusqu'à ce jour de 1987, où après un contrôle de la Socotec, elle fût interdite après ces 37 années de bons et loyaux services, la vieille dame doit céder sa place et emporter avec elle le souvenir des premières années de la D.F.C.I.

A sa place, une tour de 35 mètres, d'un coût de 540 000 F, financée par le Conseil Général de Lot-et-Garonne et la F.F.N., a vu le jour au tout début de l'année 1988.

Nous souhaitons qu'elle remplisse aussi bien sa mission.

Capitaine GUIRAUDET,
Chef de Zone D.F.C.I.



Nouvelle tour.

Le parc automobile rajeuni

En 1987-1988, la D.F.C.I. s'est vue dotée de 5 C.C.F. 6 x 6 du type Simpar, chassis nu.

Ces véhicules, après avoir effectué un rodage de 5 000 kilomètres, ont été équipés en hydraulique par les Établissements Cruanas à Lavardac.

Cet équipement comprend un plateau sur lequel se trouvent une cuve de 3 200 litres, un dévidoir muni de 80 mètres de tuyaux

en Ø 22 mm, une lance 20/7 et une motopompe portable de 750 l/mn avec 2 sorties en 65.

Ce plateau est relié au chassis par 2 silent-blocs à l'arrière et un axe articulé à l'avant, ce qui permet de maintenir la souplesse du chassis et d'éviter les déchirements.

L'étude de base du système des fixations a été réalisée par les Sapeurs-Pompiers forestiers.

L'arrivée de ces 5 C.C.F. a rejeuni le parc automobile de la D.F.C.I. qui compte encore à ce jour 11 GMC.

Cet effort financier, très important, de 1.500.000 F consenti à hauteur de 80 % par l'Assemblée Départementale, devra néanmoins être poursuivi dans les années futures. ■

Capitaine GUIRAUDET
Chef de Zone D.F.C.I.



Statistiques générales 1988

des interventions des Corps de Sapeurs-Pompiers dans le département de Lot-et-Garonne

par Centres de Secours Principaux, D.F.C.I. et Corps de Première Intervention

	Incendies	Accidents de la circulation	Secours à victimes à caractère d'urgence	Interventions spécifiques - environnement -	Sorties pour prévenir un accident	Sorties diverses	Total
AGEN	311	635	478	163	1.108	1.194	3 889
MARMANDE	233	377	103	81	439	96	1 329
NÉRAC	187	149	238	36	174	620	1 404
VILLENEUVE-SUR-LOT	424	798	370	67	900	1.111	3 670
TONNEINS	220	308	112	84	387	355	1 466
D.F.C.I.	105	113	3	77	300	560	1 158
C.P.I.	77	13	2	51	75	51	219
TOTAL	1.557	2.393	1.306	559	3.383	3.987	TOTAL GÉNÉRAL 13.185

Opération Nîmes 1988

DIMANCHE 2 OCTOBRE

De gros orages s'abattaient sur la région de Nîmes. Pour des raisons météorologiques inexplicables, la perturbation pluvio orageuse arrêtait sa progression sur la ville sans diminuer d'intensité.

Les ruisseaux voyaient leurs débits augmenter brutalement pour passer à 500 m³/seconde. Dans les rues, l'eau montait de 60 cm à l'heure et ce sont de véritables torrents de boues qui dévastaient tout sur leur passage emportant voitures et camions.

LUNDI 3 OCTOBRE

Les pluies persistantes inquiétaient les autorités. De plus, beaucoup de véhicules avaient été emportés par les eaux et s'étaient entassés dans la fontaine de Nîmes. Au vu du nombre de disparus, il était possible que des victimes soient dans leurs voitures. Même craintes dans les parkings souterrains envahis par les eaux. Le département de Lot-et-Garonne étant particulièrement bien préparé et équipé contre les inondations proposa ses services au C.O.D.I.S.C. à Paris.

A 18 h 00 nous étions mis en préalerte, la colonne mobile de secours étant composée de la sorte :

- 4 V.L.R.T.T.,
- 2 V.P.L. avec 7 plongeurs,
- 5 E.R.S. hydrojets de type d'Artagnan.

L'acheminement devant se faire par route.

MARDI 4 OCTOBRE

8 h 00

Mise en alerte, mais la composition de la colonne n'était plus la même.

En effet, les secours demandés devaient être à pied d'œuvre le plus rapidement possible et seuls des plongeurs pouvaient être utiles. De ce fait, plus question d'emmener des embarcations qui auraient ralenti notre route, il fallait tout réparer, choisir des véhicules rapides, et trouver des plongeurs disponibles supplémentaires.

L'effectif des plongeurs opérationnels étant au nombre de 21, nous ne pouvions démurer le département, il était donc convenu d'en engager 10. La

nouvelle colonne étant composée ainsi :

a) matériel :

- V.L.R.T.T. S.D.I.S.,
- V.P.L. Villeneuve,
- V.P.L. Marmande,
- C.T.U. S.D.I.S.,

b) personnel :

- Lieutenant A. MOULUCOU, Moniteur National de Plongée au Service Départemental d'Incendie et de Secours, Chef de colonne;
- Lieutenant T. MARC, Centre de Secours Principal d'Agén, responsable de la logistique;
- Sergent-Chef M. LAMOULIE, Centre de Secours Principal Villeneuve, Moniteur National de Plongée, Adjoint responsable opérationnel;
- Sous-Lieutenant ANGLADE, Centre de Secours Principal Marmande;
- Adjudant-Chef ANTOINE, Centre de Secours Principal Marmande;
- Adjudant BENEZET, Centre de Secours Principal Agén;
- Caporal GREZEL, Centre de Secours Principal Villeneuve;
- Caporal SANSON, Centre de Secours Principal d'Agén;
- Caporal GAUTHIER, Centre de Secours Clairac;
- Caporal VAN N'GUYEN, Centre de Secours FUMEL;
- Sapeur KOWALIK, Centre de Secours Fumel.



Le personnel avant le départ devant la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

A 10 h 00, tout le personnel et le matériel est rassemblé au Service Départemental d'Incendie et de Secours, Centre Administratif Saint-Jacques. La Presse est là pour la photo de famille pendant que le Colonel DUFUST donne les dernières instructions et recommandations. A 10 h 30, c'est le départ vers l'autoroute qui nous mène directement à Nîmes. Après un arrêt ravitaillement et une route sans encombre, nous nous présentons au Centre de Secours Principal de Nîmes à 16 h 30.

Après une reconnaissance dans Nîmes, une première mission nous est demandée pour effectuer une reconnaissance dans un immeuble inondé et isolé. Il est 18 h 30, les équipes regagneront le Centre de Secours Principal à 20 h 00 après n'avoir rien trouvé d'anormal.

Un repas froid nous sera servi plus tard dans la soirée et le couchage est assuré au Centre de Secours Principal de Nîmes.

MERCREDI 5 OCTOBRE

6 h 00

Après une nuit où il fut difficile de trouver le sommeil (la caserne ayant été sinistrée était privée d'électricité et un groupe électrogène placé sous nos fenêtres alimentait les principaux services du Centre de Secours Principal), nous prenions le petit déjeuner avant de nous diriger vers le chantier qui nous était attribué.

7 h 30

Arrivée aux jardins de la Fontaine où la veille 54 véhicules avaient été retirés par nos collègues du Var et du Vaucluse.

Un système de recherche par carroyage était mis en place pour effectuer une fouille plus méthodique. Les équipes de 2 plongeurs se relayaient toutes les 30 minutes car les émanations d'hydrocarbures en surface provoquaient des nausées.

13 h 00

Les plongeurs avaient retiré 5

voitures, 2 containers plus des objets divers.

Le repas de midi ayant été oublié quelques cafés et sandwiches durent faire l'affaire, car les opérations devaient continuer et nous souhaitions que tous les canaux et bassins de la fontaine soient explorés en fin de journée.

Cependant à l'extrémité du canal, la fontaine s'écoule souterrainement sur 7 km. A cet effet, 2 grilles sont scellées à 2 arches de pont afin d'éviter à tout objet de pouvoir franchir cette limite.

Nous décidions de mettre en place une opération délicate qui consistait à descendre dans un courant violent le long de la pile de pont afin de vérifier si les grilles étaient toujours en place. Il fallait toutefois prendre un maximum de précautions de façon à ce que le plongeur ne soit pas plaqué contre les grilles ou bien en l'absence de celles-ci ne disparaisse sous terre.

A cette occasion il faut souligner que notre initiative ne fut pas appréciée de tout le monde car jugée trop périlleuse.

Notre reconnaissance nous permit de constater qu'une grille avait disparue dans le courant. Cela supposait que des objets ou bien des corps aient pu y passer. Nous proposons donc le lendemain de nous rendre à la sortie du souterrain pour y effectuer des recherches.

Dans l'immédiat, faute de repas et de douche chaude, un peu de repos était bien mérité, et la nuit commençait à tomber.

22 h 00

Pour la première fois depuis notre départ d'Agen, nous apprécions un repas chaud. La nuit fut aussi bruyante que la précédente.

JEUDI 6 OCTOBRE

6 h 30

Lever - Petit déjeuner.

9 h 00

Nous partons effectuer une reconnaissance à la sortie du souterrain. "Le Vistre" est déchaîné, il est hors de question d'y engager un plongeur tant l'eau est chargée et le courant violent. Toutefois, une autre solution était possible.

Après une réunion au Centre de Secours Principal de Nîmes, nous proposons d'effectuer une descente du "Vistre" en zodiac du genre "rafting". Du coup d'autres plongeurs voulurent s'associer à notre expédition. Il restait à trouver le matériel adéquat soit 4 embarcations et un hélicoptère en surveillance.

Grâce à l'opération réussie de la veille qui nous avait valu malgré tout beaucoup de félicitations, les autorités nous laissaient le feu vert pour organiser notre mission, et ce n'est pas moins de 4 bateaux pneumatiques et 5 hélicoptères qui furent mis à notre disposition.

11 h 45

Mise à l'eau des bateaux et départ des différents équipages. Par endroit les pneumatiques furent chahutés. Le franchissement de certains obstacles tels que accumulation d'arbres contre des piles de ponts ne fut pas sans difficultés ou sans bains forcés.

16 h 15

Arrêté ravitaillement et reprise des recherches.

18 h 15

Après 22 km de descente (sans moteur) les recherches furent arrêtées, les bateaux sortis de l'eau.

19 h 30

Retour au Centre de Secours Principal de Nîmes. Rangement et nettoyage du matériel et enfin une douche... froide !

21 h 00

Au cours de la réunion des différents responsables de secteur, il est décidé d'arrêter les recherches et de renvoyer la colonne de Lot-et-Garonne, le lendemain matin.

VENDREDI 7 OCTOBRE**6 h 00**

Lever - Petit déjeuner.
Préparation des véhicules.

8 h 00

Visite rapide de Nîmes avec
les véhicules.

9 h 00

Passage au C.O.D.I.S. 30 pour

signaler notre départ et retour
vers Agen.

13 h 15

Arrivée à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, nous sommes accueillis par le Colonel DUFUST, de nombreux amis ainsi que la presse.

Les questions fusent de partout, nous avons des images plein la tête, mais la fatigue

accumulée est là. De plus certains d'entre nous souffrent de troubles intestinaux et cutanés.

» Nous nous retrouvons tous autour d'une table agréable où chacun a l'occasion de faire part de ses souvenirs et de tirer les conclusions de cette intervention.

Lieutenant,
Alain MOULUCOU
Adjoint Technique
D.D.S.I.S. 47



Comité Interprofessionnel du Logement

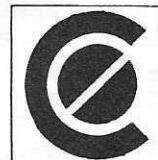
NUMERO VERT
05 19 00 72
APPEL GRATUIT

COMPAGNIE DES EAUX et DE L'OZONE

GESTION DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

DIRECTION RÉGIONALE : 26, AVENUE JEAN JAURÈS
47000 AGEN - Tél. : 53.96.35.26

SERVICE ASSURÉ 24 H SUR 24
DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS



La route



par le Capitaine **DRÈGE**

**Inspecteur Départemental
de la Sécurité Routière**

"R.E.A.G.I.R."

du département de Lot-et-Garonne

**chargé du Bureau de Prévention - Sécurité
à la Direction Départementale des Services
d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne**

**La répartition des tués est la suivante
entre les catégories d'usagers :**

- usagers des 2 roues	18 %
- automobilistes	60 %
- piétons	15 %
- divers	2 %
- utilitaires et poids lourds	5 %

Sur 100 accidents :

- 86 % sont imputables aux conducteurs,
- 9 % aux piétons.

**95 % des accidents proviennent donc
d'une faute humaine.**

Les fautes les plus fréquemment relevées sont les suivantes :

- non observation de la priorité,
- excès de vitesse,
- fatigue,
- alcool,
- non port de la ceinture,
- non port du casque,
- mauvais état du véhicule.

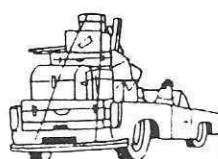
**En France en 1987, ces imprudences
se sont soldées par 10.000 tués
et 237 000 blessés.**

Circulez toujours avec prudence.

Proscrivez les considérations de "moyenne à réaliser".

*Plus on veut "GAGNER DU TEMPS",
Plus on risque de "PERDRE LA VIE".*

Rappelez-vous que : dans les meilleures conditions (revêtement sec, freins puissants, pneus neufs), les distances d'arrêt minima, dans le cas de freinage brusque, sont les suivantes :



à 60 km/h, 20 mètres :
à 80 km/h, 40 mètres,
à 120 km/h, 80 mètres,

Noubliez pas que ces distances sont sérieusement augmentées quand votre véhicule est fortement chargé (ce qui est généralement le cas lors des départs en

vacances) ou lorsque le sol est humide.

Noubliez pas non plus que des pneus usagés présentent pour vous et les autres un danger certain et peuvent entraîner une contravention et même la saisie du véhicule.

Rappelez-vous que tout véhicule est dangereux :

- pour vous;
 - pour ceux que vous pouvez transporter;
 - pour les tiers;
- même lorsque les circonstances sont des plus favorables et, à plus forte raison, dans les cas suivants :

A) CIRCULATION NOCTURNE :

Il importe :

- d'avoir un dispositif d'éclairage en excellent état;
- de ne pas circuler à une vitesse supérieure à celle que permet la visibilité obtenue à l'aide des phares.

En code, par exemple, il est imprudent de dépasser 60-70 kilomètres heure; sur les routes secondaires ou rurales.

- d'éviter les trop longues étapes ou les repas trop copieux pour ne pas risquer de s'endormir au volant; si vous ressentez une grande fatigue, il vaut mieux stopper et vous reposer, ne serait-ce que quelques minutes.
- de ne jamais laisser un véhicule sans éclairage dans des voies sombres et surtout en dehors des agglomérations.

B) PLUIE:

- elle diminue la visibilité;
- elle réduit l'adhérence des pneus, la bruine fine surtout.

Il convient alors :

- de circuler à vitesse réduite;
- d'éviter toute manœuvre brutale;
- de respecter un intervalle de sécurité plus important que par temps sec entre votre voiture et tout véhicule roulant devant vous à la même vitesse.

C) BROUILLARD :

Il fausse l'appréciation des distances et rend les manœuvres de dépassement difficiles.

Il importe alors d'utiliser les feux de croisement ou les antibrouillards, selon le choix qui vous est laissé par le Code de la route. Vitesse prudente et attentive.

D) VERGLAS :

Dans le cas de **verglas généralisé**, il vaut mieux ne pas circuler.

Toutefois, en cas de nécessité, il convient :

- de dégonfler légèrement les pneus;
- de rouler en tenant bien sa droite;
- de circuler à allure très réduite.



Les plaques de verglas qui peuvent se présenter dans les virages, dans les zones d'ombre, dans des vallons humides, sont très dangereuses, même quand on les aborde à vitesse normale. En cas de dérapage : braquer immédiatement dans le sens du dérapage, c'est-à-dire à l'inverse du réflexe ordinaire.

Des renseignements utiles sur l'état des routes peuvent vous être donnés :

- par votre poste de radio;
- le C.R.I.C.R. 56.96.33.33.

Parce qu'un **panneau de signalisation** n'est pas toujours immédiatement suivi du danger annoncé, **vous ne devez jamais vous considérer comme trop averti et négliger délibérément les indications données.**

CYCLISTES



Les règles qui précèdent vous concernent également, mais vous devez en outre :

- utiliser les pistes cyclables quand elles existent;
- tenir rigoureusement votre droite;
- ne jamais circuler à

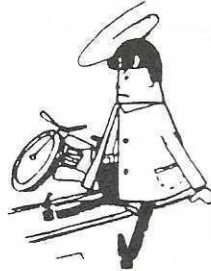
plusieurs de front;

- utiliser un éclairage efficace.

La nuit, vous êtes en danger, votre vie ne tient qu'à un fil, celui de votre feu rouge :

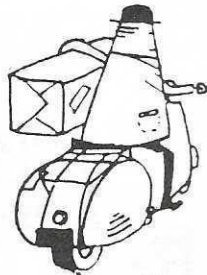
Ce dernier doit être propre et apparent.

MOTOCYCLISTES OU CYCLOMOTORISTES



Noubliez pas que votre tête et vos jambes sont vos seuls parechocs.

- Signalez, à l'avance, tout changement de direction.
- Ne vous faufilez pas entre les voitures.
- Ne faites ni écarts ni acrobaties sur la chaussée.



Faites attention :

- Au bon amarrage des paquets que vous transportez.
- Méfiez-vous des animaux qui peuvent traverser brusquement.
- N'emmenez un passager que si vous disposez d'un siège spécialement aménagé à cet effet.
- Vous n'avez que **deux roues**; il suffit de peu de chose pour vous faire perdre l'équilibre.
- Prenez garde aux dérapages.
- Portez un casque; c'est obligatoire.

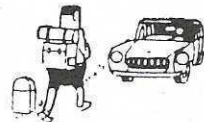


PIETONS

Le Code vous impose peu d'obligations; respectez-les.

Votre sécurité en dépend; **vous êtes l'usager de la route le plus exposé.**

Votre place "normale" est **sur le trottoir** ou sur l'accotement.



Si vous devez emprunter la chaussée :

- **seul**, vous circulerez sur le bas-côté gauche;
- **en groupe**, vous circulerez à droite, comme le ferait un véhicule, **mais attention !** Dans ce cas et de nuit, votre groupe doit être éclairé.
- Pour traverser la chaussée, utilisez les passages aménagés; ne coupez jamais en diagonale; respectez les signaux.



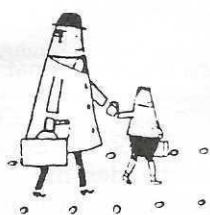
- Ne franchissez jamais une route lorsque la visibilité est insuffisante (virages, sommets de côtes, forêts, etc.).

- La nuit, hors des grandes agglomérations, l'auto-

mobiliste ne vous verra qu'au dernier moment. Si vous ne vous êtes pas muni d'une lampe électrique dont le faisceau est dirigé vers le sol, portez des **vêtements clairs** ou tout au moins quelque chose de blanc ou réfléchissant la lumière (brassard, protège-tête en étoffe réfléchissante, cataphotes, etc.); vous serez plus visible pour les autres usagers.

JEUNE USAGER DE LA ROUTE OBSERVE CES QUELQUES RÈGLES :

- Le matin, lorsque tu te rends à l'école, lève-toi assez tôt pour avoir le temps d'être prudent le long du chemin.



- Lorsque tu t'apprêtes à traverser une rue ou une route, regarde d'abord à gauche, puis à droite, jette encore un rapide coup d'œil à gauche, **alors, seulement**, tu peux t'engager sur la chaussée.

- Ne traverse pas immédiatement derrière un véhicule qui vient de s'arrêter sur la chaussée ou entre des véhicules en stationnement.

Ne cours jamais en traversant la rue.



- Ne joue pas sur la chaussée. Lorsque tu veux faire une partie de ballon, éloigne-toi suffisamment de la rue pour ne pas provoquer un accident.

- Ne t'amuse pas à te faire remorquer par un camion ou tout autre véhicule ou à t'y accrocher.

- Sur la route, lorsque tu es seul, marche sur le côté gauche de la chaussée, si possible sur l'accotement.

- Si tu es avec des camarades, circulez à droite, groupés, et la nuit, signalez votre présence par une lampe.

- A bicyclette : roule à droite et ne te livre jamais à des exercices d'acrobatie; tiens toujours ton guidon à deux mains.

Si tu suis ces quelques conseils, tu éviteras un grave accident qui peut, sinon causer ta mort, du moins compromettre définitivement **ton avenir**.

* * *

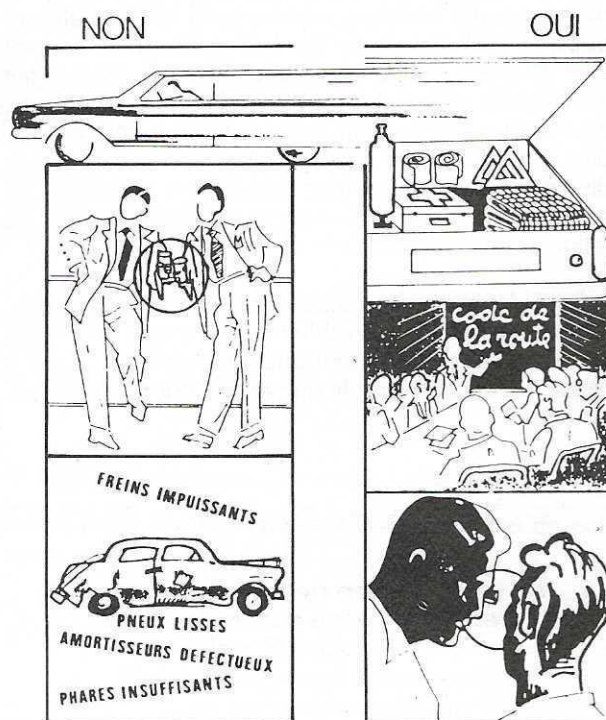
CONCLUSION

- Vous avez tous lus ces quelques lignes... **c'est bon !**

- Vous allez les relire... **c'est bien !**

- Vous allez appliquer dès aujourd'hui, les conseils de prévention qui vous sont donnés **c'est mieux !**

- Faites-les lire autour de vous, alors, ce sera parfait ! Souvenez-vous qu'il ne dépend que de vous de n'être pas victime d'un accident de la circulation.



Bilan d'activité du Collège Technique R.E.A.G.I.R. Lot-et-Garonne

Au cours de l'année 1988, le Collège Technique des Inspecteurs Départementaux de la Sécurité Routière s'est réuni 10 fois. A la suite de ces réunions 71 dossiers d'accidents mortels ont été examinés (ils ont engendrés 74 morts).

L'examen de ces dossiers fait ressortir les caractéristiques suivantes :

• Facteurs accidentogènes :

Ils sont au nombre de huit; plusieurs facteurs peuvent intervenir pour un seul accident.

- vitesse	32
- infrastructure	29
- mauvais état du véhicule	23
- défaut de ceinture de sécurité	20
- taux d'alcool	18
- faute de conduite	11
- fatigue	9
- défaut de port de casque	3

• Population concernée :

- hommes : 43 soit 58 %
- femmes : 31

Les jeunes de moins de 25 ans sont majoritairement les principales victimes des accidents de la route (51 %); les personnes de plus de 60 ans représentent 9,5 % des victimes, 8 % des tués sont des piétons.

• **Lieu d'accidents :**

- 45 accidents se sont produits sur les voies départementales,
- 26 sur les routes nationales :
 - 19 sur la R.N. 113, 73 % des accidents mortels des routes nationales,
 - 7 sur la R.N. 21.
- 2 824 km de voies départementales supportent 45 accidents.

- 176 km de routes nationales supportent 26 accidents.

• **Période des accidents :**

- 37 % des accidents se produisent la nuit, et
- 40 % des accidents sont concentrés sur les jours fériés et samedi et dimanche.

• **Véhicules impliqués :**

- 60 % des véhicules impliqués sont des véhicules de + de 6 CV, parmi tous les véhicules accidentés 23 % sont qualifiés de véhicules sportifs (205 GTI, Golf GTI...).

Enfin, 17 % des personnes tuées pilotaient un deux roues.

"A jeun au volant"

C'est le slogan qui devrait être accolé à la désormais célèbre devise de la capitale du Lot-et-Garonne : "Agen m'aime..."

En effet, si 1987 fut une bonne année sur le plan de la sécurité routière, encore qu'il faille relativiser puisque 921 accidents en Lot-et-Garonne avaient tout de même causé la mort de 76 personnes et fait 455 blessés graves, les mêmes indicateurs, accidents, tués et blessés, sont "au rouge" cette année, c'est-à-dire à la hausse; et dans plus de neuf accidents sur dix se retrouve un facteur causal lié à l'aptitude, au comportement ou à l'état du conducteur, état de fatigue, ou plus grave, état alcoolique.

Les dangers de l'alcool au volant sont bien connus : il modifie sensiblement le temps de réflexe et a des effets euphorisants redoutables : c'est à cause de lui par exemple que tel conducteur "imbibé"

risquera un dépassement que, dans un état normal, il n'aurait même pas envisagé !

En ma qualité d'animateur du groupe de travail "anti-alcool au volant" j'ai recherché des moyens originaux de sensibilisation et de prévention : campagnes d'affichage, transports au sein même de discothèques, opérations "taxi-éthylolo-contrôle..."

Ces efforts de type préventif contre le fléau que constitue la conduite en état alcoolique, sont relayés en cas d'échec par tout l'arsenal répressif mis à la disposition du magistrat que je suis et notamment l'emprisonnement ferme au terme de la procédure rapide de comparution immédiate et la suspension, voire l'annulation du permis de conduire qui ne saurait être assimilé à un "permis de tuer..."

Gérard LOUBENS,
Procureur de la République d'Agen.

A.L.A.C.U.R.

Lettre de Madame MALBEC : Présidente d'A.L.A.C.U.R.

La conjugaison de trois réflexions, sensibilisation psychologique à la Sécurité Routière.

La conjugaison des trois réflexions suivantes :

- la déception de voir les nouveaux conducteurs démarrer au volant d'une voiture avec des automatismes sains et de constater que leurs réflexes de sécurité s'amenuisent au fur et à mesure de l'acquisition de leur expérience;
- lors d'un accident, un conducteur n'est jamais amené à réfléchir sur sa façon de conduire; s'il est responsable, il fait l'objet de sanctions (amende, voire suspension du permis de conduire);
- dans le domaine familial, toutes les fois où l'on punit son enfant sans explication, la punition s'avère sans effet; m'a amenée à élaborer un programme de sensibilisation psychologique à la sécurité routière dans le but :
- d'amener les conducteurs à appliquer d'une façon durable les règles fondamentales de la conduite.

- de leur faire prendre conscience que l'accident est le résultat d'un mauvais comportement.
- de ne plus considérer la réglementation comme une contrainte mais une nécessité.

Afin de pouvoir recevoir des subventions pour dispenser ces stages de Sensibilisations Psychologiques à la Sécurité Routière, j'ai créé une association intitulée A.L.A.C.U.R. (Association Lot-et-Garonnaise en vue d'Améliorer le Comportement des Usagers de la Route). La vocation de cette association, régie par la loi de 1901, est contenue dans son appellation. A.L.A.C.U.R. a été officiellement créée le 22 juin 1987.

Plusieurs personnes ont accepté d'adhérer à A.L.A.C.U.R. afin d'atteindre l'objectif défini (Médecins, Ingénieurs à la Direction Départementale de l'Équipement, Inspecteurs du permis de conduire, Journalistes, Officiers de Sapeurs-Pompiers, les Capitaines DRÈGE, LACOSTE, GUIRAUDET).

La réunion constitutive d'A.L.A.C.U.R. a fait l'objet d'une diffusion dans la presse, diffusion qui a retenu

l'attention de l'E.D.F., la D.D.E., etc. (11 stages sont prévus en 1988).

Suite à la circulaire du Premier Ministre demandant la réalisation dans chaque département d'un Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière, M. FATON, Sous-Préfet chargé de la Sécurité Routière dans le Lot-et-Garonne a proposé à la commission départementale de la sécurité routière, d'y intégrer

un programme de sensibilisation psychologique en instituant en liaison avec la justice le dispositif expérimental suivant :

- Proposer un stage à des contrevenants au code de la route (pour des infractions du type vitesse, feu rouge, stop...) en remplacement d'une suspension du permis de conduite.
- Le premier stage de ce type s'est déroulé début mars.

	Évaluation de début de stage	Évaluation de fin de stage
Limitation de vitesse	30/39 sont contre	29/39 sont pour 8/39 émettent une réserve sur autoroute 2/39 sont contre
Port de la ceinture de sécurité	12/39 sont contre	39/39 sont pour
Attitude face à l'alcool	5/39 acceptent de conduire avec une alcoolémie positive	39/39 sont pour des sanctions sévères
Comportement	* 13/14 se sentent capables de modifier leur comportement	

* cette question n'a été posée qu'aux deux derniers stages.

Les résultats au 25 avril 1988

5 stages ont été dispensés
2 stages d'entreprises
3 stages de contrevenants

2 stages de contrevenants
sont déjà prévus
pour le mois de mai.

En Lot-et-Garonne :

- Opérations Ethylotest-Taxi : il s'agit à la sortie des restaurants, discothèques, etc..., de proposer des taxis aux personnes dont l'alcootest s'est révélé positif.
- Campagnes pour le port du casque et de la ceinture.
- Cassettes vidéo sur la sécurité routière en Lot-et-Garonne.

- Stands sécurité routière dans les foires et expositions.
- Informations en commission de suspension du permis de conduire.
- Actions de sensibilisation psychologique (voir "la parole est à vous").

**"Doivent se sentir concernés :
tous les responsables,
tous les citoyens, tout le monde".**



Les risques naturels



du département
de
Lot-et-Garonne

L'INONDATION

Histoire
de la Garonne

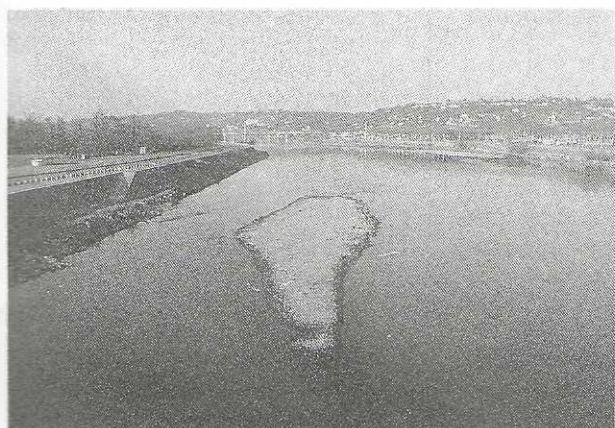
Le lien, l'âme, la vie du "bassin de Bordeaux", c'est la Garonne, comme la Seine est la vie, l'âme, le lien du "bassin de Paris".

La Garonne part des Pyrénées centrales. Elle ne vient pas au

jour en France, si française soit-elle, devenue après avoir été ibère, celte, romaine, puis à demi-française en son Occitanie intermédiaire entre le Nord et le Midi.

La Garonne prend naissance et consistance en une contrée de

55 000 hectares espagnole à contresens, dans le val d'Aran, que cerclent les Hyperpyrénées, si l'on veut bien appeler ainsi les cimes "diadémiques" de la chaîne franco-espagnole dressée de mer à mer.



La Garonne à Agen, vue du Pont de Pierre, le 10 février 1989. Un étiage bien anormal !



Des maisons isolées, une route submergée. (Panneau de signalisation routière).

CHAPITRE I

LES INONDATIONS

Le mot inondation est synonyme de catastrophe. Les eaux envahissent les vallées et submergent les plaines, dévastant tout sur leur passage : cultures, biens et ouvrages que des années de labeur avaient permis de réaliser.

Ces risques étant parfaitement connus, il faut réaliser la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour y faire face et en limiter l'extension.

I. — Généralités

L'inondation est, par définition la crue d'un cours d'eau avec débordement. Son importance est caractérisée par le volume d'eau exceptionnel qui se déverse sur l'ensemble d'un bassin fluvial, dans un temps relativement court.

Le risque de crue devient considérable si ce déversement provient simultanément de pluies persistantes et de fonte de neige.

Le volume d'eau charrié dans les crues fournit une indication impressionnante de la puissance de l'élément liquide :

- en 1910, la Seine a charrié 2 300 m³/seconde, contre une moyenne habituelle de 300;
- la Loire a atteint 10 000 m³/seconde, contre 375 de moyenne;
- la Garonne, 9 000 m³/seconde, contre 700;
- le Gard, l'Hérault, le Tech ont dépassé 3 500 m³;
- l'Ardèche, 7 500 m³, et le Tam, 9 000 m³; ces chiffres sont énormes si l'on songe que le débit moyen de ces rivières est de l'ordre de 50 m³/seconde.

Les effets et les dégâts de ces crues sont variables selon qu'il s'agit de régions montagneuses ou de plaines.

D'autre part, deux crues d'un même fleuve à quelques années

de distance peuvent revêtir un caractère totalement différent.

Les effets se traduisent par :

- des variations du lit du cours d'eau,
- des déplacements de matériaux : rochers, sables, arbres, débris de toutes sortes,
- des écroulements d'habitation et d'ouvrages d'art,
- des destructions de récoltes, de plantations, de troupeaux,
- des pertes de vies humaines,
- des désorganisations dans l'activité humaine (urbaine ou rurale).

II. — Les Causes

Les causes, nous l'avons dit, sont multiples, mais sont à l'origine : des précipitations abondantes de pluie ou la fonte rapide des neiges en disproportion avec les possibilités normales d'écoulement de l'eau vers les mers. La nature du sol et de la végétation, la pente du bassin versant, favorisent les inondations, lorsque l'eau n'est pas absorbée et retenue partiellement par les terres et que l'écoulement ne peut s'étaler sur un temps suffisant.

Par exemple :

Lorsqu'il n'y a pas de sol ou pas de végétation, l'eau s'écoule rapidement et rejoint le lit du torrent qui n'est plus assez large pour la retenir toute.

Des expériences ont permis de constater que la présence de pâturages sur un versant montagneux jouait un grand rôle.

En effet, si le pâturage est établi sur un sol poreux, le régime est régularisé, mais si la pâture est "surpâturée", c'est-à-dire si trop de bêtes y paissent, le sol tassé par les pieds des bestiaux est presque imperméable. Qu'il pleuve, les gouttes d'eau colmatent les pores du sol qui perd alors ses possibilités d'absorption. L'eau le dégrade et s'écoule rapidement.

Si le versant est couvert de forêts établies et denses et que

les feuilles mortes accumulées depuis plusieurs années ont déjà formé une litière épaisse, le sol aura à la fois une très grande capacité d'absorption de la pluie, et de rétention de la neige qui fondra plus lentement.

Du point de vue de la prévention, il est certain que la forêt est préférable aux pâturages, mais dans les massifs montagneux, elle est arrêtée à la limite de la végétation. L'état de la végétation dans un bassin versant est donc essentiellement fonction de l'action de l'homme.

III. — La prévision

Divers types d'averses

Les cours d'eau français sont sujets à divers types de crues qui varient avec la répartition des précipitations qui leur donnent naissance (averses).

a) Averses océaniques :

1° *Type classique* : les précipitations importantes ont lieu principalement sur les Ardennes, les Vosges, le Morvan, le Jura, les Alpes (Savoie) et le Massif Central, à l'exception des Pyrénées, des Cévennes et des Alpes Méridionales.

2° *Type aquitaine* : les précipitations importantes ont lieu principalement sur le Massif Central.

Les cours d'eau en fortes crues sont au Sud, les affluents rive droite de la Garonne. Ces crues ont lieu également en hiver. Leur gravité peut être accrue par des fontes de neiges.

3° *Type pyrénéen* : les précipitations importantes ont lieu surtout sur les Pyrénées et sur les Causses.

Les cours d'eau en fortes crues sont la Garonne, ses affluents pyrénéens et le Tam. Ces crues ont lieu au printemps. Elle coïncident avec la fonte des neiges des hauts sommets.

Si toutes proportions gardées, le lit d'une rivière est encaissé, les crues pourront atteindre de très fortes hauteurs; si le lit majeur est plat et large, les inondations seront étendues.

Le Lot-et-Garonne d'hier et d'aujourd'hui

Les crues de la Garonne

CHAPITRE II

Le 25 juin 1875, grossie démesurément par tous ses affluents pyrénéens, la Garonne en furie ravageait le quartier Saint-Cyprien de Toulouse et inondait les 25 et 26 toute sa vallée alluviale de l'Ariège à Bègles, soit sur 250 km de long et de 2 à 5 km de large, noyant des milliers de métairies, des dizaines de villages et villes, et faisant 500 morts.

Le 3 mars 1930, c'étaient l'Agout, le Tarn, l'Aveyron et le Lot qui, roulant des flots impétueux depuis leur haut bassin du sud-est du Massif Central, ravageaient leurs propres rives avant de noyer dans la boue toute la vallée de la Garonne, depuis la confluence du Tarn jusqu'aux abords de Bordeaux.

Après deux tels cataclysmes, on comprend que la Garonne soit le fleuve français comptant la plus grande proportion de ponts récents à tablier suspendu élevé.

Le 3 février 1952, une crue de même type que celle de 1875, mais de moindre ampleur, inonde encore toute la basse plaine de Toulouse à Bordeaux. L'inquiétude à peine oubliée, les longues pluies de janvier 1955 gorgeaient les sols du bassin garonnais, entraînaient encore une grande inondation, moins haute que les précédentes certes mais plus durable le long du tronc central à l'aval du Tarn.

Aujourd'hui, en décembre 1981, la Garonne renouvelle janvier 1955.

Après de telles émotions, les riverains ne peuvent se permettre d'oublier le voisinage de leur fleuve.

Ainsi cette Garonne, le plus court des fleuves français (500 km), drainant le plus petit des bassins fluviaux (56 000 km²) se montrent aussi le plus excessif

dans son tempérament, alternant ses étiages très creux avec des crues parmi les plus fortes, sinon en débit du moins en hauteur, parfois phénoménales, et les plus rapides au point de surprendre les populations riveraines.

Les crues de la Garonne appartiennent donc non seulement à l'histoire des catastrophes mais aussi à la géographie de son bassin qui se doit de les expliquer.

Comme tout fleuve, la Garonne est un organisme complexe, vivant, sans cesse changeant, tant dans le temps, d'une saison à l'autre, d'un jour à l'autre même, que dans l'espace, de l'amont vers l'aval, parfois en quelques kilomètres voire hectomètres.

A mesure que les eaux descendent vers la mer, l'altitude diminue, bien sûr, mais aussi la pente quoique irrégulièrement et la taille des alluvions transportées ou déplacées. La forme du lit change aussi, peu profond en amont montagnard et encombré de blocs, de plus en plus profond vers l'aval et de mieux en mieux calibré entre des berges vives. La vallée elle-même, auge glaciaire dans les Pyrénées, ne perd plus sa forme d'auge alluviale large à partir de Muret. Et chaque confluence modifie le régime garonnais au gré du rapport des forces entre les deux cours d'eau.

Le lit du fleuve est toujours un produit de la dynamique fluviale, tant le lit ordinaire modelé par les crues ordinaires en écoulement à pleins bords, que le lit d'inondation ou lit majeur modelé par les crues inondantes.

Mais le lit fluvial produit aussi en retour la dynamique fluviale puisque celle-ci dépend de la forme du lit occupé par le débit, de la pente en long, de la forme et de la rugosité des berges et du fond. La forme d'un lit nous apporte donc une information

sur la dynamique fluviale qui l'a modelée et sur ce qui peut survenir si une crue descend d'amont.

Toute crue, c'est-à-dire toute croissance des débits, se traduit d'abord par une montée du niveau des eaux dans le lit, montée plus ou moins rapide et importante, la pointe de crue étant plus ou moins haute et durable (étale) tandis que la décrue est plus ou moins lente et régulière.

Toute crue fluviale est engendrée dans et par un espace donné. Dans cet espace, la formation de l'onde de crue est fonction d'abord des abats d'eau, des pluies d'une certaine intensité-durée-extension et/ou de la libération d'eau par fusion nivale; ensuite du jeu des confluences de crues, l'onde se formant d'autant plus vite que l'imperméabilité des sols et des terrains, la pente des versants et celle des talwegs, la densité du réseau hydrographique sont plus fortes.

L'onde de crue en formation se propage vers l'aval, plus ou moins vite selon la pente du cours d'eau d'abord, et se forme et se transforme selon le lit rencontré; elle s'atténue en hauteur si le lit s'élargit ou accélère sa pente, elle s'exacerbe si le lit se rétrécit ou voit sa pente diminuer.

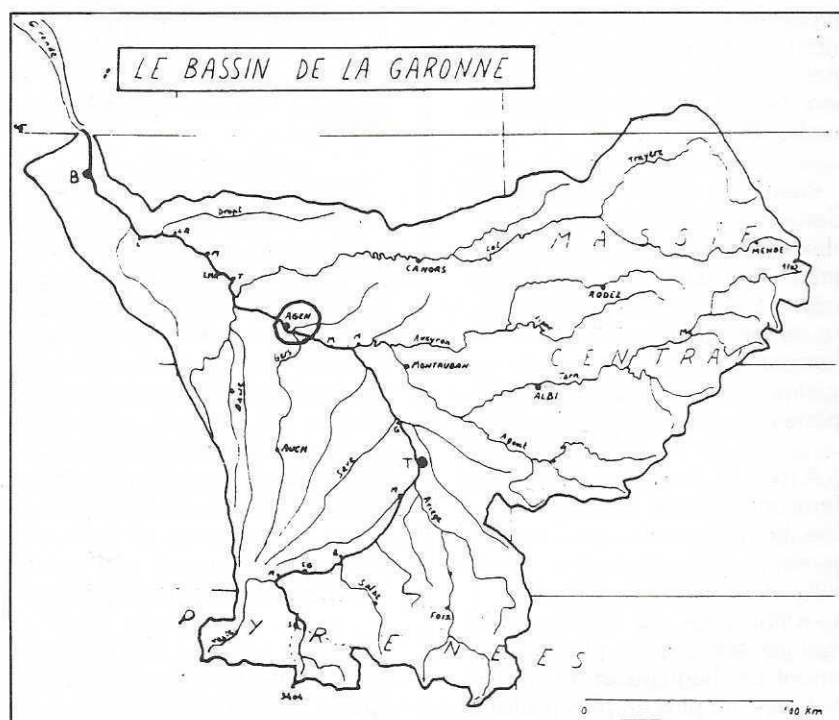
Changement de comportement du cours d'eau, une crue peut être cause de dommages et de danger pour les riverains, si elle montre trop haut, trop vite, dure trop longtemps, érode le pays traversé ou survient à une saison inhabituelle.

Toute crue pose le problème de la forme du lit, (en hauteur et largeur) nécessaire au passage des débits arrivant d'amont, compte-tenu de la pente du talweg, de la forme de la section mouillée du lit à pleins bords, de l'existence d'obstacles à l'écoulement dans le lit ordinaire (arbres, ponts à faible tirant d'air), de la

nature de la plaine inondable et notamment des obstacles à l'écoulement que constituent les constructions humaines implantées dans la plaine inondable (maisons, usines, voies ferrées et routes en remblai...)

Comme la géométrie du lit du fleuve change d'amont en aval, et que les conditions géographiques de la genèse des crues (na-

ture et intensité-durée-extension des précipitations, pente des versants, état des sols, couverture végétale...) changent aussi d'amont en aval, le problème des crues garonnaises se pose en termes différents d'amont en aval. La Garonne drainant des régions aussi différentes que les Pyrénées centrales, le Massif Central méridional, le bassin Aquitain (fig. 1), il n'y a pas une Garonne mais des Garonnes.



A - La Garonne entre Tarn et Lot

A l'aval du Tarn, aujourd'hui à l'aval de la retenue du barrage de Malaucène-Golfech qui envoie la zone de confluence, la vallée garonnaise change de forme.

La pente générale est partout inférieure à 0,5 ‰ mais encore marquée à l'étiage par une alternance de biefs et rapides, ces derniers dus à des affleurements de bancs résistants ou à des bancs de galets gros et déplacés lentement. Le lit ordinaire reste mobile, mais beaucoup moins qu'en amont; les méandres sont plus réguliers, à grande longueur d'onde et les berges plus hautes, fréquemment de 6 à 7 m. Il est vrai que le chenal d'écoulement à pleins bords, d'une largeur

assez régulière de 150-200 m résulte des travaux de régularisation conduits par l'État, de Bordeaux au Tarn, entre 1835 et 1840 pour améliorer les conditions de navigation sur le fleuve.

Avec un lit fixé, des berges consolidées et plus hautes naturellement, les crues inondantes sont beaucoup moins fréquentes et la basse plaine a pu être occupée, au moins par des fermes isolées au risque de souffrir des crues les plus fortes. Celles-ci peuvent être désormais aussi bien d'origine méditerranéenne, dites souvent cévenoles, et apportées par le Tarn que d'origine océanique pyrénéenne apportées par la Garonne toulousaine ou d'origine océanique par flux d'W-SW gonflant les affluents de rive droite de la Garonne à l'aval de l'Ariège.

La crue de mars 1930, appartient au premier type. Après deux mois de janvier et février déjà assez copieusement arrosés pour que les nappes phréatiques soient au plus haut, et alors qu'un épais manteau de neige recouvre les hautes terres du sud du Massif Central au-dessus de 700 m du 17 au 21 février, un redoux fait fondre le manteau nival et gonfler déjà les rivières en fin de mois. Des pluies exorbitantes en intensité-durée-extension s'abattent alors sur les hauts bassins de l'Agout, du Tarn, de l'Aveyron et même du Lot, à partir du 28 février, avec paroxysme l'après-midi du 2, et dans la nuit du 2 au 3 mars. Ce sont les plus fortes pluies connues en France pour un même bassin fluvial, celui du Tarn, de plus de 10 000 km².

Ce déluge était dû à une dépression méditerranéenne classique apparemment par sa position et sa date d'occurrence, mais qui, au lieu de se combler ou de se déplacer vers l'est, a stagné d'abord puis s'est décalée vers l'ouest le 2 mars, provoquant un redoublement de la pluie sur le Tarn moyen habituellement à l'abri des averses cévenoles.

L'onde de crue née sur la crête cévenole (Thoré, Agout, Tarn, Lot) grossit démesurément en cours de route sous les apports du Rance, du Dourdou, du Dadou... qui provoquent un dramatique empilement d'ondes aux confluences. La crue du Tarn et de l'Agout pulvérisant les records antérieurs déferla rapidement vers l'aval le long de ces rivières encaissées, ravageant les fonds de gorges, emportant les ponts et les usines au fil de l'eau et entra en moyenne Garonne dans la nuit du 3 au 4 mars. Le Tarn roulait alors 5 000 m³/s à Montauban, l'Aveyron 3 000 et le Lot près de 2 000.

Le lit à pleins bords de la Garonne, même régularisé, ne pouvait suffire à un tel débit. Ce fut l'inondation générale de toute la moyenne Garonne, rasant les villages (Golfech...) et des quartiers entiers de Moissac en pleine nuit, puis d'Agén où elle approcha la cote de juin 1875; elle dépassera cette dernière à La Réole.

L'inondation généralisée de la plaine alluviale du Tarn et de la Garonne à l'aval de Montauban lamina bien la crue en hauteur, mais la décrue n'en fut que plus lente et plus longue à Malause et surtout au Mas d'Agenais. La Garonne à Portet n'était pas touchée par la crue du 3 mars, mais allait connaître sa propre crue d'origine pyrénéenne les 12 et 13 mars, crue qui défilera en moyenne Garonne après la crue méditerranéenne.

B - La Garonne du Lot à Langon

Du Lot à Langon s'étend le secteur le plus névralgique de la moyenne Garonne et de toute la vallée garonnaise.

Non que le régime change vraiment avec les apports du Lot; ce dernier rappelle celui du Tarn en moins abondant. Avec le Lot, le régime garonnais n'a plus rien de nival; tous les forts débits surviennent en saison froide avec un maximum de fréquence en décembre-janvier-février. Mais le bassin-versant s'étend maintenant sur plus de 52 000 kilomètres carrés et toutes les crues affectant un des secteurs d'amont doivent passer à Tonneins. Si bien qu'au danger des crues d'origine méditerranéenne et des crues d'origine pyrénéenne, s'ajoute maintenant celui des crues océaniques de saison froide, par flux d'ouest et de beaucoup les plus fréquentes, les risques maximaux courant de décembre à mars. Ces crues océaniques d'ouest sont liées à des pluies étendues, souvent prolongées et pas forcément très intenses, mais qui provoquent la saturation des sols sur des dizaines de milliers de km² si bien que des milliers de ruisseaux, des centaines de rivières en crue jettent leurs eaux plus ou moins boueuses dans le tronc central. Les débits ne sont pas forcément énormes, mais la hauteur d'eau dans la Garonne devient vite impressionnante tant les conditions géomorphologiques du lit sont nouvelles par rapport à l'amont.

D'une part, la vallée de la Garonne *lato sensu* s'est beaucoup élargie aux dépens des molasses sableuses tendres; au droit de Marmande, le fond de la vallée atteint 5 km de large pour la seule bassure et 6 km avec la hauteur. Mais avec la rentrée de la Garonne dans les calcaires résistants de l'Entre-Deux-Mers, la bassure se réduit à 2 km de largeur au droit de La Réole et à 1 km à l'aval de Langon, ce qui constitue un véritable goulot d'étranglement.

D'autre part, la pente de la Garonne, toujours supérieure à 0,4 ‰ en amont du Lot, tombe maintenant à 0,2 ‰ et même 0,1 ‰ entre La Réole et Langon ce qui provoque une deuxième cause de ralentissement pour l'écoulement des eaux de crue.

Voilà pourquoi la Garonne ne peut évacuer un débit croissant, une crue, que par un accroissement de hauteur, d'autant plus grand et plus rapide que le lit d'inondation se rétrécit plus vite et que la pente générale du fleuve diminue davantage.

Voilà pourquoi ce secteur est si souvent noyé sous les eaux, la montée des eaux si rapide et souvent maximale en fin de crue. Voilà pourquoi la fréquence des inondations s'accroît d'Agen à Marmande et à La Réole.

Plusieurs fois par an la population riveraine est en émoi. En un siècle La Réole a subi 25 crues graves supérieures ou égales à 9,5 m (5 000 m³/s) et 100 crues supérieures à 8 m.

Mais ici, les alluvions garonnaises, véritablement limoneuses et non plus graveleuses ou sableuses, et de plus en plus calcaires ou de moins en moins siliceuses, présentent une telle fertilité naturelle (acquise au détriment des sols érodés dans les secteurs amont) que les agriculteurs ont voulu conquérir cette basse plaine. Ils n'ont pas hésité à braver les risques d'inondation soit en édifiant des buttes-refuges (les terrats) au XVII^e siècle, en entourant leurs

fermes de levées (au XVIII^e), en entourant tout un domaine par une levée (à la fin du XVIII^e), soit en construisant des digues communes au début du XIX^e.

Depuis la crue de 1875 qui détruisit beaucoup de ces ouvrages, des syndicats de digues se sont constitués, ont édifié des digues le long des berges, souvent beaucoup trop près du fleuve (ainsi celle de Couthures fut éventrée en janvier 1955) et des digues s'abaissant vers l'aval en hauteur relative pour éviter les inondations par l'amont toujours ravageuses.

Tous ces systèmes sont aujourd'hui mêlés et sans unité de conception d'ensemble. Et l'extension des terres endiguées accroît d'autant la hauteur des crues à venir. Celles de mars 1930 et janvier 1955, n'en furent rendues que plus hautes donc plus destructrices pour les terres affectées.

La dynamique fluviale dans ce secteur aval de moyenne Garonne se trouve donc perturbée par cette morphologie naturelle et artificielle. En suivant l'évolution de la crue 1955 de Malause au Mas-d'Agenais à l'aval du Lot, on constate que le 13 et encore du 18 au 24 janvier, il arrive plus d'eau à la confluence du Lot et de la Garonne avec les seuls apports de 40 000 km² de bassin (Garonne à Malause + Lot à Cahors) qu'il n'en passe au Mas-d'Agenais pour 52 000 km².

Parce que l'inondation de la bassure a commencé dès le 13, le volume d'eau ainsi dérivé du chenal à pleins bords échappe à la station du Mas-d'Agenais dont la pointe de crue se trouve à la fois écrêtée et étalée. La vidange de la plaine inondée à partir du 24 à Malause ralentit d'autant la décrue au Mas-d'Agenais.

Et plus à l'aval, la bassure se rétrécissant entre La Réole et Langon, c'est ici que les crues atteignent leurs niveaux records en hauteur et en fréquence.



Commune de Marmande - Décembre 1981 - Le pont reliant Marmande à Casteljaloux.



Un lotissement dans le Marmandais - Décembre 1981.



La plaine du Marmandais - Décembre 1981.

Les Folies de Dame Garonne

CHAPITRE III

480-592 : 8 grandes inondations - Grégoire de Tours Évêque de Tours.

580 : Octobre - douze jours de pluies.

585 : Mars.

732 : Septembre.

778 : Premiers travaux de protection à La Réole.

809 - 815 - 821 - 826 - 841 -

852 - 868 - 886 - 891 : Grégoire de Tours, 9 débordements.

1003 - 1175 : Grandes crues, 4 débordements.

1196 : Très grande crue.

1206 : Décembre - plus forte qu'en 1196.

1212 : Ce débordement empêche Simon de MONFORT de poursuivre les Albigeois.

219 : Avril.

1226 (septembre) à 1295 (avril) : 5 débordements.

1306 à 1381 : 7 crues tout au long du siècle.

1407-1408 : Furent deux crues extraordinaires.

1426 : Juin pour la Saint-Jean.

1428 : Ville d'Agen toute inondée.

1435 : Fin octobre - 12,50 m -

étiage actuel. On donne 11,95 m. L'eau passa au-dessus du pont octroyé par le Roi Richard 1^{er} d'Angleterre, et terminé sur les ordres donnés le 20 janvier 1324 par Charles IV, ce pont fut emporté.

1471 - 1476 - 1493 : en novembre.

1544 - 1548 : en novembre.

1559 : mur d'enceinte renversé devant le couvent des Cordeliers.

1567 : le 28 mai.

1570 : le 2 décembre elle fût considérable.

1573 : en octobre.

1578 : en octobre.

1580 : en août.

1590 : en août.

1599 : mur d'enceinte détruit devant le couvent des Cordeliers.

1604 : le 22 novembre. Quatre ponts emportés.

1616 : le 30 janvier.

1618 : en février - 9,10 m.

1623 - 1633 : dix crues égales à celle de 1618.

1627 : le 19 janvier - 2,20 m. porte Saint-Antoine (rue).

1628-1631 : période désastreuse. Misère horrible.

1636 : les 29 et 30 mai.

1640 : les 21 et 22 mars.

1641 : le 24 février. Un dimanche.

1645 : le 25 novembre.

1646 : le 11 avril.

1647 : le 9 décembre.

1648 : du 1^{er} février au mois de mars récoltes détruites, mur écroulé porte Saint-Antoine - Jacobins.

1652 : les 25 et 26 juillet, dans la plaine toutes les récoltes furent détruites en ville d'Agen, le mur d'enceinte écroulé entre la porte Saint-Antoine et le couvent des Jacobins.

1653 : au mois de mai - nouvelle importante crue et destruction des récoltes.

1665 : du 18 février au 10 mars.

1668 : du 20 au 23 juin.

1678 : le 3 juillet - dura du 2 au 15 juillet.

1711 : le 23 février - crues générales en France.

1712 : 10,41 m le 11 juin, puis les 27,28,29,30 juin - 9,72 m, 9,23 m. L'Ay gat dé s'en Barnabé. Causa une terrible catastrophe à cause de sa soudaineté, 1100 morts.

1725 : le 25 avril.

1728 : le 19 janvier.

1729 : le 10 février.

1732 : le 6 février, plus violente qu'en 1712. Le 10 février.

1733 à 1767 : Période de temps pluvieux et froid.

1735 : le 15 mai - elle fût très rapide.

1736 : les 8, 10, 12, 15, 18 février.

1738 : les 26 janvier et 26 avril.

1740 : le 28 décembre.

1743 : le 17 mai.

1746 : en décembre.

1749 : les 15 février, 21, 22, 23 mai, le 8 août, les 7 et 8 septembre.

1750 : le 3 août.

1751 : les 27 et 28 avril - grave inondation qui apporta la misère.

1755 : les 7 et 8 juin - causa de très graves malheurs. Le 23 mai.

1766 : le 11 novembre - très importante crue du Tam.

1768 : le 3 janvier - 9,50 m précédée par 9 jours de pluies torrentielles et ouragans.

1769 : 3 fois dans l'année.

1770 : les 5, 6, 7 avril, le 9 avril, 10,73-10,89 m. Précédée par des pluies torrentielles - début le jeudi 5 avril, plus haut qu'en 1712 - coût pour Agen - cinq millions 350.000 Livres. La plus terrible - lou grand Ay gat des Raméous, le plus terrible de tous, détruisit des maisons et noya des animaux en grand nombre, la récolte des céréales fût presque nulle.

1771 : le 20 mars.

1772 : les 8 et 9 décembre - 10,23 m - 10,48 m.

1777 : les 31 mai et le 1^{er} juin - 8,13 m et 9,10 m; désastre pour les forains : barraques emportées - le 26 décembre 9,26 m, dura 4 jours.

1787 : Très forte inondation vint endommager la digue.

1791 : le 26 décembre - la crue de 9,26 m, dura 4 jours - à Port-Sainte-Marie, 61 maisons détruites surtout par glissement de terrain.

1793 : le 12 février - Ay gat de la Proou.

1802 : en février et mars, 5 fortes crues, digues renversées. Daure de Courtel, en fait le sujet d'une ode "Las Larmos del Grabe". Digue élevée en 1691 sur la partie centrale du Gravier emportée.

1807 : du 5 au 11 février.

1811 : le 15 février 1^{ère} crue - le 20 mai - toutes les routes coupées.

1813 : les 22 et 23 octobre - toutes les routes coupées.

1814 : le 18 janvier.

1816 : le 23 avril - très forte crue à Toulouse - 2 grandes crues, la 2^e le 28 octobre. Trois bateaux chargés de denrées, brisés et coulés à Port-Sainte-Marie.

1823 : le 10 mars - 6,60 m à Agen.

1825 : le 22 décembre 6,06 m.

1826 : le 8 janvier 8,72 m.

1827 : les 13 mai - 22 mai - 31 mai - 9,51 m, 9,53 m. Barraques foraines emportées.

1829 : le 29 mai 6,52 m.

1833 : le 5 février 8,36 m.

1835 : les 31 mai et 1^{er} juin 9,82 m. Cirque emporté, Troupe Kennebel. 10, les gaules étaient très profondes. Il y avait des passerelles.

1837 : le 30 avril 7,68 m.

1839 : le 6 février 6,20 m.

1841 : le 5 avril 6,59 m.

1842 : le 3 mai à minuit 7,14 m.

1843 : le 1^{er} janvier 9,10 m - le 13 janvier au soir 10 h 00 : 6,59 m. Le 21 février 6,04 m - le 3 mars 6,33 m - le 2 mai 6,32 m.

1844 : le 9 janvier 10 h 00 du matin 9,12 m - le 9 février minuit 7,37 m - les 29 février et 1^{er} mars 7 h 00 du matin 7,80 m.

1845 : le 21 janvier 11 h 00 du soir 6,86 m - le 30 janvier 8,49 m - le 16 avril 6,23 m - le 5 juin 6,11 m - le 20 juin 6,57 m.

1848 : le 2 avril 6,44 m.

1850 : le 9 février 7,47 m.

1853 : le 12 juin à 17 h 00 8,41 m.

1854 : le 20 juin à midi 6,33 m.

1855 : le 16 mars 6,46 m - le 23 mai 6,60 m - le 4 juin 9,77 m à midi 10,06 m - puis 10,38 m - seul le canal a assuré une protection - cette inondation rappelle celle de 1770, elle est la plus meurtrière de ce siècle. Entre Toulouse et Bordeaux coût 24 millions or.

1856 : le 13 mai - 5 grosses crues de 8 m et 9 m, avril - mai - juin 30 pieds. Coût 11 millions or. L'eau atteint le seuil de l'église de Saint-Laurent. Le 15 avril à 17 h 00 : 7,82 m - le 12 mai à 23 h 00 : 9 m - le 17 mai à 14 h 00 : 6,62 m - le 1^{er} juin à

à 6 h 00 du matin 9,10 m, le 16 juin à minuit 8,67 m - 30 pieds.

1863 : 10,46 m.

1865 : le 17 janvier 19 h 00 : 6,39 m.

1866 : les 25, 26, 27 septembre - le 26 à 17 h 00 : 7 m à Agen.

1868 : les 20 octobre - suite aux fortes pluies des 17, 18, 19 octobre.

1872 : le 31 juillet Agen 7 m, du 19 au 22 octobre le 21 octobre à 9 h 00 du matin 7,32 m - Dignes rompues.

1873 : du 20 au 25 janvier, le 25 janvier 7,66 m - du 28 février au 3 mars à 20 h 00 : 7,32 m - le 13 mars plus forte - du 3 avril au 21 avril, 3 relèvements successifs, puis 6,76 m.

1874 : jusqu'à juin R.A.S.

1875 : 11,70 m, après 1815, 1825, 1835, 1855. Quartiers bas + 13 m - M.H. à Malause + 44 cm - Gare d'Agen 1 m sur les voies - Saint-Pierre de Gaubert, brèche de 500 m à 650 m entre le Pont de Saint-Pierre de Dauré - à 500 m du pont - la même brèche côté Layrac (viaduc) - les 24 et 25 juin, jour de la Saint-Jean, elle rappelle celle de 1770 - (ou le 5 avril 10,89 m) rive droite amont La Capelette, 18 maisons furent lézardées et 30 démolies, amont Agen 480 maisons furent détruites, car la digue récemment construite auprès du château de Lafox avait fait refouler la force centrifuge des courants vers le hameau de Saint-Pierre de Gaubert et avait aggravé les dommages éprouvés par les familles des pêcheurs, qui habitaient Saint-Pierre de Gaubert - Toulouse, le Préfet était en vacances à Nantes, des centaines de morts, seule la digue du canal latéral avait assuré une protection. L'eau couvrit le maître autel de Saint-Laurent, 20 jours plus tôt avait eu lieu une crue de 10,20 m (M. Plantade, archiviste Agenais), la protection de Pourret, Fombarrade, Tournadel, fût assurée par le canal uniquement. Les savants de l'époque étaient tous contre l'endiguement de la Garonne car conséquences pour Colayrac et Saint-Hilaire création de courants très puissants, crue du Lot en septembre heureusement.

1876 : en mars et avril 10,70 m - les digues rompues en 1875 n'étaient pas réparées.

1879 : le 18 février 10,20 m.

1906 : 9,01 m.

1918 : en mai 8,80 m.

1924 : en janvier.

1927 : les 9 et 10 mars 8,57 m - et 17 mars.

1929 : 9,29 m.

1930 : les 3, 4, 5 et 6 mars, annoncé 9,20 m - les 9,20 m se sont transformés en 10,86 m - le Boulevard de la République à Agen était sous 1,50 m d'eau - c'était Carnaval - à Moissac 140 morts.

1935 : en mars 9,30 m - en décembre 6 m.

1940 : en décembre 6,80 m.

1941 : en février 6,50 m.

1952 : en février 10,38 m.

1955 : 24 et 25 janvier 8,60 m.

1977 : les 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 mai 8,03 m

Le 21 mai à 9 h 41, de Mme JUIN, domiciliée rue Marcel Rogué, téléphone 66.76.32, prévenue par une amie de Malause pour la sécurité du barrage vous allez recevoir 50 cm d'eau supplémentaire - confirmé par la gendarmerie - puis par la P.C., puis démentie par service technique - de M. ANCIAN ST-SIXTE, incidence ouverture des vannes du barrage à Saint-Sixte plus 80 cm.

Agen plus 25 cm - crue déclarée exceptionnelle (faux) - manque un plan au niveau de l'agglomération créée le 1^{er} janvier 1976, organisation à revoir.

1981 : les 14, 15 et 16 décembre 8,50 m.

I - RAPPEL DE L'ÉVOLUTION DE LA CRUE

de la garonne,
du 12 au 25 décembre 1981

a) Début de la crue :

La crue est intervenue le 12 décembre et a fait l'objet d'un message d'avertissement établi à 19 h 40, puis transmis à l'ensemble des Autorités Administratives et des Maires des communes concernées, par le moyen des Centres de diffusion.

b) Aggravation de la crue :

C'est le 14 en début de journée que le caractère exceptionnel de la crue a été constaté et un message, en ce sens, a été établi dès 7 h 15.

Les cotes maxima ont été atteintes dès la nuit du 15 au 16 avec les relevés suivants :

- Agen même : 8,50 m,
- et abords d'Agen : 9,24 m, de 22 h 00 à 1 h 00,
- Tonneins : 9,79 m, le 16 de 2 h 00 à 4 h 00,
- Marmande : 10,56 m, le 16 de 8 h 00 à 12 h 00.
- pour mémoire Villeneuve : 6,90 m, le 15 de 15 h 00 à 18 h 00.

c) Après un ralentissement de la montée des eaux en fin de



Région Marmandaise - 15 décembre 1981.

journée du 16, une première décrue s'est amorcée durant la nuit du 17 au 18, avec un niveau minimum des eaux dans la journée du 22.

Une reprise de la montée, prévue du reste par les services spécialisés, a été observée dans la nuit du 22 au 23.

II - DIFFÉRENTES PHASES DES OPÉRATIONS ENGAGÉES

a) Première phase :

Cette phase a consisté, dès l'abord, en des premières opérations de secours, de sauvetage et de ravitaillement développées, notamment à partir du 13 décembre et à nécessité, de ce fait, la mise en place d'un P.C. Préfectoral de coordination des opérations.

Les moyens engagés dans cette phase ont comporté : 194 Sapeurs-Pompiers du département mettant en œuvre 99 bateaux; 60 militaires de l'E.S.O.A.T. et 100 gendarmes utilisant 25 véhicules et 4 motos, auxquels est venu se joindre un hélicoptère de la Protection Civile de la base de Pau.

Par la suite, l'évolution de la situation dans la journée du mardi 15 et l'obligation de procéder à des relèves en personnels et matériels, notamment grâce à l'intervention de moyens extérieurs au département amenait M. le Préfet à déclencher le plan Orsec ce jour là.

- Ces opérations ont concerné 2 000 habitants, intéressant 6 000 sinistrés et entraîné des missions d'évacuation et de ravitaillement, de l'ordre de 300 par jour.

Compte-tenu du développement constant des tâches à accomplir le bilan global de cette première phase jusqu'au 20 décembre, peut être résumé dans le paragraphe ci-dessous :

- 295 Sapeurs-Pompiers volon-



Le Préfet de Lot-et-Garonne Monsieur Thierry KAEPPÉLIN, s'entretient de la situation avec les autorités locales. Le P.C. inondation de Meilhan-sur-Garonne le 16 décembre 1981. Sur la photo : le Lieutenant-Colonel DUFUST, D.D.S.I.S., le Capitaine PÈRE, Chef de Corps, le Capitaine DRÈGE, de la D.D.S.I.S. dirigent les opérations.

taires et professionnels, 57 policiers urbains, 277 militaires (E.S.O.A.T. et Corps extérieurs), 211 gendarmes du département;

- 120 bateaux, 5 hélicoptères (de la Sécurité Civile et de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre), 40 véhicules et 10 motos de la Gendarmerie, 35 véhicules de l'Armée de Terre.

b) Deuxième phase :

Cette phase, qui s'étend du 20 au 23 décembre visait essentiellement la remise en état des habitations et comportait de ce fait de

nombreuses opérations de nettoyage nécessitant l'activité de près de 800 personnels Sapeurs-Pompiers et Militaires.

c) Troisième phase :

A partir du mercredi 23, la remontée de la Garonne, crue non exceptionnelle mais pouvant poser des problèmes notamment en raison de la rupture des digues entraînait le repli des moyens de nettoyage dont la tâche était d'ailleurs terminée et la remise en alerte des moyens d'intervention, soit 400 hommes, près de 80 bateaux et 3 hélicoptères.

Plan d'organisation et de mise en œuvre des secours

I. — Généralités

La lutte contre les inondations est une action périlleuse, délicate et pénible, qui ne peut être comparée à aucune autre opération de sauvetage.

On encercle, on domine, on maîtrise un feu, même s'il est extrêmement violent; l'eau en crue est un élément qui s'infiltré, sape, mine tout ce qu'il trouve sur son passage. Déchaîné, il est d'une violence surprenante qui ravage et emporte fréquemment

maisons et ouvrages d'art, bien que dans les régions inondables ces derniers, pour la plupart, aient été construits pour lui résister.

La méthode à employer face à un pareil sinistre, est donc toute différente de celles qui peuvent être appliquées à la résolution d'autres cas de sauvetage. L'homme arrête un feu, un glissement de terrain, peut-être; il ne peut que diminuer, par une action rapide et bien organisée, les dégâts produits par les flots en crue.

Une crue, nous l'avons vu, n'est pas subite, il est donc possible de prévoir les mesures à prendre et les moyens à mettre en place et en œuvre pour que l'organisation des secours soit cohérente et efficace.

En effet, la conception de la lutte contre les inondations doit être basée sur la connaissance des zones reconnues inondables et classées par *compartiments de terrain* de surfaces très inégales, allant de la commune à plusieurs départements peut-être et où les chefs de lutte désignés à l'avance, doivent prévoir leur action, qui doit être concrétisée par un plan.

Ces compartiments sont en principe jalonnés par des localités situées sur les pentes qui les entourent, villages qui au moment des crues serviront de refuge rapproché aux habitants chassés par l'irruption des eaux.

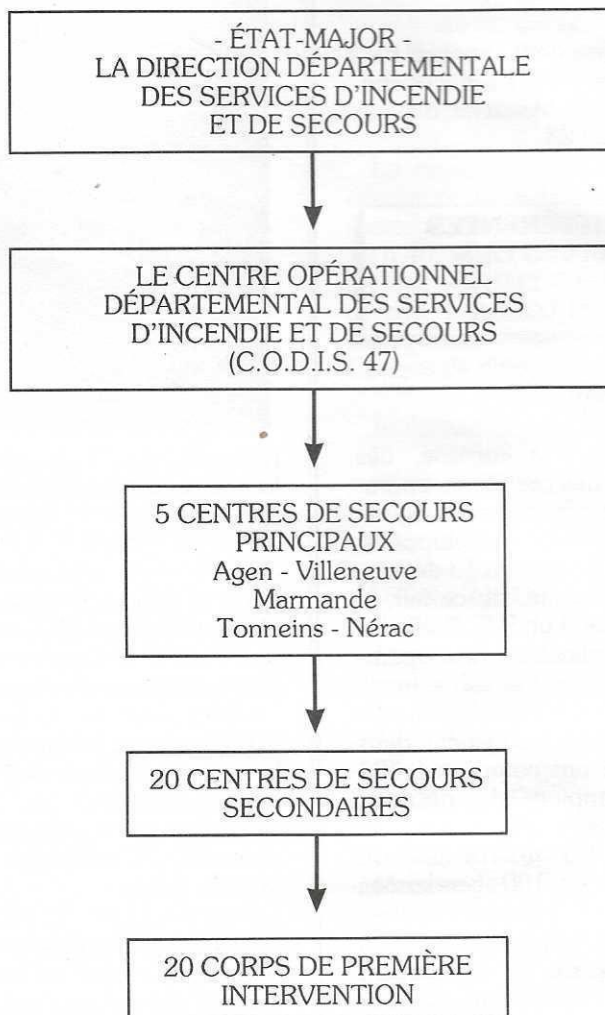
CHAPITRE IV

II. — Structure générale du plan d'organisation S.D.I.S.

La préparation, l'organisation et l'exécution des sauvetages et des secours en cas d'inondation dans le département sont confiées au :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne

Ce service comprend :



Le personnel :

- 920 Sapeurs-Pompiers volontaires,
- 85 Sapeurs-Pompiers professionnels.

Les moyens en matériels :

- Bateaux par zone d'interventions en cas d'inondation de la Garonne.

ZONE I

P.C. Agen

Layrac - Port-Sainte-Marie

- Layrac :
 - 1 hydrojet,
 - 1 bateau sauvetage type 500,
 - 1 bateau reconnaissance type 420,
- Agen :
 - 1 hydrojet,
 - 5 bateaux sauvetage type 500.
- Port-Sainte-Marie :
 - 1 hydrojet,
 - 1 bateau sauvetage type 500.
- Astaffort :
 - 1 bateau reconnaissance type 420.

ZONE II

P.C. Damazan Aiguillon - Clairac

- Damazan :
 - 1 hydrojet,
 - 1 bateau sauvetage type 500,
 - 1 bateau reconnaissance type 420.
- Aiguillon :
 - 1 hydrojet,
 - 1 bateau sauvetage type 500,
 - 1 bateau reconnaissance type zodiac.

- Clairac :
 - 1 bateau sauvetage type 500,
 - 1 bateau reconnaissance type 420.

- Buzet-sur-Baise :
 - 1 bateau sauvetage type 500.

ZONE III

P.C. Tonneins

- Tonneins :
 - 2 hydrojets,
 - 2 bateaux sauvetage type 500,
- Mas d'Agenais :
 - 1 bateau reconnaissance type 420.

ZONE IV

P.C. Marmande

- Marmande :
 - 1 hydrojet,
 - 1 bateau sauvetage type 500.

P.C. Meilhan

- Meilhan :
 - 1 hydrojet,
 - 1 bateau sauvetage type 500,
- Sainte Bazeille :
 - 1 bateau sauvetage type 500.

RÉSERVE DÉPARTEMENTALE

- Villeneuve-sur-Lot :
 - 1 hydrojet,
 - 1 bateau sauvetage type 500.
- Fumel :
 - 1 bateau sauvetage type 500.
- Sainte-Livrade-sur-Lot :
 - 1 bateau sauvetage type 500.
- Casseneuil :
 - 2 bateaux sauvetage type 500.
- D.F.C.I. - P.C. Zone :
 - 1 hydrojet,
 - 2 bateaux sauvetage type 500.

La flottille des bateaux de sauvetage et de reconnaissance en maintenance dans les Corps de Sapeurs-Pompiers du département de Lot-et-Garonne se compose au total de 38 embarcations :

- 11 bateaux rapides hydrojet,
- 23 bateaux de sauvetage type 500,
- 5 bateaux de reconnaissance type 420.

Outre ce matériel très spécifique des Corps de Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne, il faut noter également l'existence de trois associations de sauveteurs : Couthures-sur-Garonne, Gaujac, Monheurt, disposant de bénévoles bien entraînés aux risques d'inondations dans leurs communes respectives.

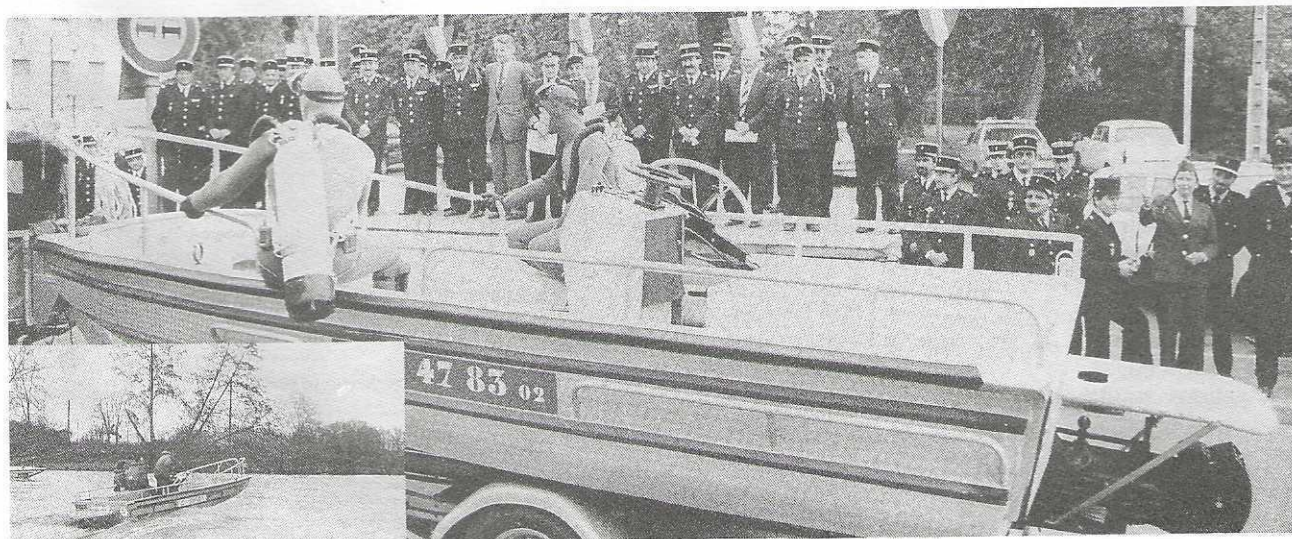
Dans l'organisation des secours en cas d'inondations ces trois associations sont rattachées opérationnellement aux Centres de Secours de Marmande, Meilhan, Damazan.



La section "Sauvetage Inondation" du C.S.P. Tonneins.



Les plongeurs du C.S.P. Marmande et leur hydrojet.



Le Bateau hydrojet "Dartagnan" - Marque Louit.

En médaillon : l'hydrojet en manœuvre, vitesse maxi 60 km/h, insubmersible, puissance moteur 120 cv.

Quelques conseils pratiques en cas d'inondation

Depuis plusieurs jours, il pleut ou il neige. Les eaux montent dangereusement. La situation s'aggrave. La radio, les journaux, la télévision en parlent.

Tenez-vous prêt !

Si le risque se précise, n'attendez pas que l'information vienne à vous. Allez au-devant d'elle. Consultez les panneaux d'affichage public, informez-vous à la Mairie.

C'est le Maire qui a la charge de la sécurité de la commune. C'est à lui qui dispose des informations. C'est lui et, aux personnes qu'il a désignées que vous devez vous adresser pour obtenir des renseignements, de l'aide, des secours.

Lorsque vous êtes prévenus de l'imminence d'une crue, mobilisez-vous !

Pendant toute la durée de l'inondation, vous devez :

- 1) Vous tenir informé en permanence de l'évolution de la situation.
- 2) Veiller à votre sécurité et à celles des autres.
- 3) Prendre toutes les mesures utiles à la sauvegarde de vos biens, ceux des autres et ceux de la collectivité.

1) Votre information

La mairie, la radio, la télévision, les journaux, vous permettront de connaître les mesures prises au niveau de votre commune ou de votre département :

- Avis d'annonce des crues,
- Consignes de secours d'évacuation,
- Avis de coupures d'eau, de gaz, d'électricité,
- Déviations routières mises en place,

- Consignes sanitaires (qualité de l'eau potable, désinfection).

Méfiez-vous du bouche à oreille. Vous avez besoin d'une information précise et sûre.

2) Votre sécurité

Évacuez les lieux avant qu'il ne soit trop tard.

Quittez votre domicile dès que les sauveteurs le demandent. N'attendez pas que les accès soient coupés. Et rappelez-vous que la plupart des accidents sont dûs à l'imprévoyance. Alors... soyez prévoyants !

Aidez vos voisins. Pensez en priorité aux personnes âgées, aux handicapés qui ne peuvent se débrouiller seuls. Allez les voir dès le début de l'inondation, pour les prévenir et les rassurer.

Prévenez les Services de Secours. Aidez ceux qui en ont besoin à protéger leurs biens et à évacuer les lieux.

Évitez de vous déplacer inutilement. Ne compliquez pas la tâche des sauveteurs.

Réservez vos déplacements aux cas de force majeure et, bien sûr, à votre propre évacuation.

3) Vos biens

Déplacez meubles et objets. C'est plus efficace que de tenter d'empêcher l'eau d'entrer chez vous. Prenez vos dispositions sans attendre.

Évaluez bien le temps nécessaire. Vous ne devez jamais risquer de vous trouver bloqué chez vous pour avoir voulu protéger vos affaires.

• Électricité :

Débranchez tous les appareils avant que l'eau n'arrive chez vous.

N'oubliez pas les chauffe-eau, les chaudières, etc... Coupez le disjoncteur quand l'eau approche.

• Chauffage :

Si vous avez un chauffage électrique, reportez-vous aux consignes ci-dessus. Sinon, arrêtez la chaudière, coupez l'alimentation de fuel ou de gaz au niveau de la citerne, vérifiez l'arrêt de tous les robinets. Bouchez l'évent de la citerne de fuel.

• Gaz :

Fermez le robinet d'alimentation générale. Vous éviterez ainsi que l'eau ne pénètre dans les réseaux.

• Eau potable :

Fermez l'alimentation en eau seulement si on vous informe d'un risque de pollution. Pour votre consommation, suivez scrupuleusement les consignes de sécurité. Pendant toute la durée de la crue, ne consommez pas l'eau des puits (même non inondés).

• Téléphone :

Sauf si la prise risque d'être inondée, gardez votre appareil branché.

Remerciements

Textes :

- Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Capitaine DRÈGE, Adjoint, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

Photos :

- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne.

Archives inondations :

- Capitaine Honoraire, Marcel DAURIAC du Centre de Secours Principal d'Agen.

C.S.P. Agen

Le secourisme en Agenais

Depuis que les Pompiers d'Agen existent, le secourisme existe.

En effet, aussi loin que l'on remonte dans le temps, (création d'une structure de Pompiers volontaires à l'origine puis de professionnels ensuite) le secourisme et la formation vont de pair.

Les premiers moniteurs du Corps des Sapeurs-Pompiers, formés à Bordeaux, Toulouse et Paris, ont su faire passer la flamme de l'enseignement "du geste qui sauve".

Ainsi, grâce à eux et depuis plus de 20 ans, le Centre de Secours Principal d'Agen prépare à la formation du Brevet National de Secourisme, de réanimation et de secours routier. Le Centre de Secours Principal d'Agen et le Centre d'Intervention du Passage organisent chaque année des sessions complètes. A la rentrée de septembre, nombreux sont les candidats (fu-

turs Pompiers, ambulanciers, militaires et civils, les inscriptions n'étant ni sélectives, ni restrictives) qui s'inscrivent à cette formation qui s'étale sur plusieurs mois.

La force de cette méthode d'enseignement est ouverte à tous. Chaque citoyen peut accéder à ces diplômes, le coût en étant très faible.

Toutes les nouvelles recrues Sapeurs-Pompiers volontaires ou professionnels suivent cette formation qui est obligatoire et qui souvent se déroule dans nos murs.

Cela leur permet, non seulement d'apprendre les bases du secourisme et d'avoir une parfaite connaissance du matériel et de la caserne dans laquelle elles sont appelées à travailler plus tard, mais également de côtoyer les différents Corps de Sapeurs-Pompiers qui nous entourent. Ces derniers par ailleurs, n'ayant pas tous la structure nécessaire à

cet enseignement, nous envoient leur candidats.

Les sessions se déroulent généralement dans une ambiance studieuse, détendue et bon enfant.

Il faut noter que la session "Secours Routier" est la plus impressionnante et la plus intéressante pour les élèves et les moniteurs. Les cours de désincarcération sont donnés annuellement au Parc Automobile de Lafox et durent deux mois. MM. DUPRE et LAS-MOLLE, propriétaires de celui-ci, mettent aimablement à notre disposition des épaves de voitures qui seront coupées, écrasées par nos cisailles hydrauliques, puis brûlées afin de tester les extincteurs. Exercices sur le terrain, réels et indispensables, qui captivent et motivent nos candidats.

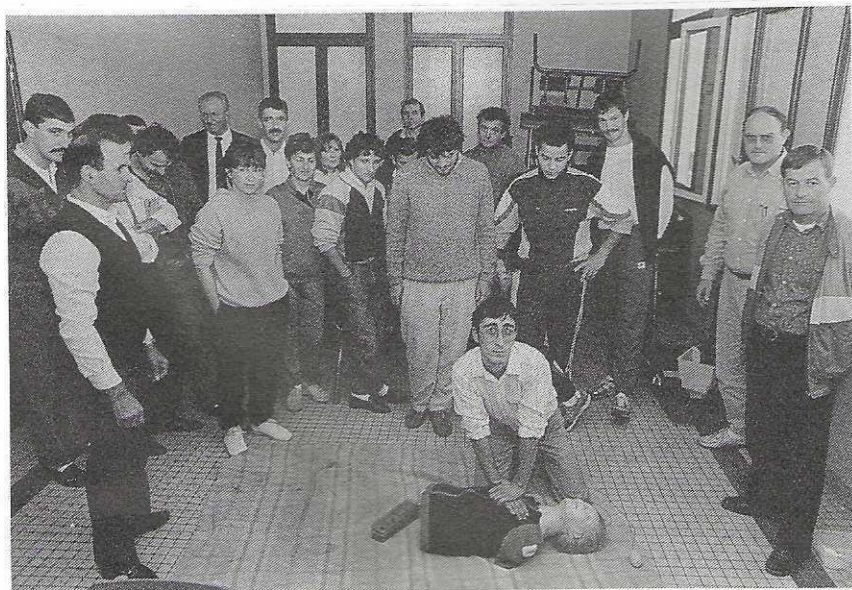
En outre des formations de moniteurs qui ont lieu tous les 2 ans, commencent à utiliser des moyens modernes de pédagogie, tels que vidéomobile, le rétro-projecteur, les mannequins électroniques, etc...

Techniques nouvelles qui évoluent sans cesse et qui apportent aux élèves une aide précieuse.

Des stages de secourisme en milieu sportif, rural, nautique ont maintenant lieu. Le secourisme gascon bouge et se diversifie pour répondre à toutes les urgences et à toutes les attentes.

Par ailleurs, le Centre de Secours Principal d'Agen, travaille en étroite collaboration avec l'E.S.O.A.T. (École Militaire de Transmissions) pour divers examens de secourisme et manœuvres.

Les moniteurs Pompiers y ont toujours reçu un accueil chaleureux.



Le Lieutenant MAITE, moniteur national de secourisme, Vice-Président de l'A.D.P.C. 47, lors d'un enseignement au Centre de Secours Principal d'Agen.

D'autres associations collaborent avec le Centre de Secours Principal d'Agen.

Par exemple : l'A.D.P.C. 47, Croix Rouge, etc...

Forte d'une dizaine de moniteurs, d'une grande salle de cours, d'un gymnase, la caserne des Sapeurs-Pompiers d'Agen a toutes les raisons d'être fière de son travail et de ses succès.

Nombre de jeunes Pompiers souhaitent devenir moniteur et enseigner : la relève est assurée.

Les cours de secourisme étant dispensés pendant leurs heures de repos, les Sapeurs-Pompiers donnent une fois de plus la preuve de leur disponibilité.

La gratuité des cours et le bénévolat des moniteurs confè-

rent ses lettres de noblesse à ces diplômés utiles au citoyen.

Les Moniteurs-Pompiers du District de l'agglomération agennaise le savent et tendent toujours à aller plus loin dans leur mission.

Centre de Secours
Principal d'Agen

Les Filles chez les Pompiers

Agen, 30 Professionnels et 60 Volontaires dont maintenant 7 filles. Céline, 20 ans, est étudiante en FAC de droit à Toulouse, et a été la première à essuyer les plâtres du Corps.

Pourquoi avoir choisi, même au niveau volontariat, cette activité essentiellement masculine ? Pour elle, la chose est simple, c'est une question de famille ! Avant c'était les garçons, tel père, tel fils. De nos jours, tous les jeunes sont à la même enseigne. Alors, pourquoi pas ?

La vocation aidant et la décision prise, il ne restait plus qu'à passer les épreuves prévues. Sur les six filles restantes, deux sont dans le même cas que Céline. Pour les autres, tout est question de vocation ou d'approche par le métier para-médical.

Céline se rappelle son entrée au Corps, les regards sceptiques et presque ironiques des Pompiers posés sur elle. On l'attendait au tournant, guettant sa première faute. Dès le début, on l'avait avertie : le même boulot que les hommes, pas question de refuser quelque chose sous prétexte d'être une fille. Puis la première année passée, l'approbation donnée, elle peut donc rester pour 5 ans.

Cette année terminée, l'habitude de voir une fille est prise, la glace est pratiquement rompue et même si certains sont encore contre l'entrée des filles dans ce métier, après les épreuves habituelles, 3 nouvelles entrent au Corps. Et après tout, elles font le même travail que les hommes et sans avoir



la force physique de ceux-ci, finalement, elles y arrivent toujours.

Voilà 3 ans maintenant que Céline est au Corps. Elle poursuit ses études en restant Pompier, bien intégrée dans la vie de la caserne puisqu'elle est maintenant Caporal.

Les autres filles, si elles ne sont pas comme Céline, ont une famille et des enfants, ceci ne gênant en rien leur activité.

Elles savent ce qui les attend, venir au feu au milieu de la nuit, passer les journées de garde au Corps et non en famille.

Enfin, il n'y a pas que ce côté des choses ! En effet, il existe des compensations. Telles les fêtes, les banquets où tous les Pompiers se regroupent et où la bonne humeur et la gaité rivalisent.

Dans cette communauté sérieuse et honnête, qui va du

père de famille au camarade de lycée, voire de FAC, il ne manquait plus que des femmes et même si parfois on leur demande de faire le café ou la vaisselle, c'est finalement en commun que se finit le travail.

De plus, de nos jours, l'activité de pompier se modifie. En effet, il y a de moins en moins de gros feu comme avant, les techniques de construction changeant, la prévention et la protection augmentant.

Ainsi, le métier évolue-t-il vers une spécialisation et une connaissance plus approfondie des matériaux et combustibles dangereux, des nouveaux dangers tels la radioactivité et le risque chimique. C'est pour cela que Céline qui veut suivre l'évolution du métier, a passé l'initiation aux risques radiologiques comme tant d'autres.

Caporal,
Céline SALINAIRES

Le chien Sapeur-Pompier

LES ÉQUIPES CYNOPHILES SAPEURS-POMPIERS

Évoquons la philosophie qui doit présider à sa mise en place, ses missions.

Il convient de préciser que l'activité cynophile **chiens de recherche** chez les Sapeurs-Pompiers, si elle est convenablement menée, encadrée efficacement, est vouée à un grand avenir.

J'en veux pour preuve la réponse de M. le Ministre de l'Intérieur à une question orale parlementaire sur ce sujet. J'y note :

- A l'occasion de la refonte des textes concernant les Sapeurs-Pompiers, son emploi sera examiné.
- Sa participation aux secours sera de plus en plus fréquente.



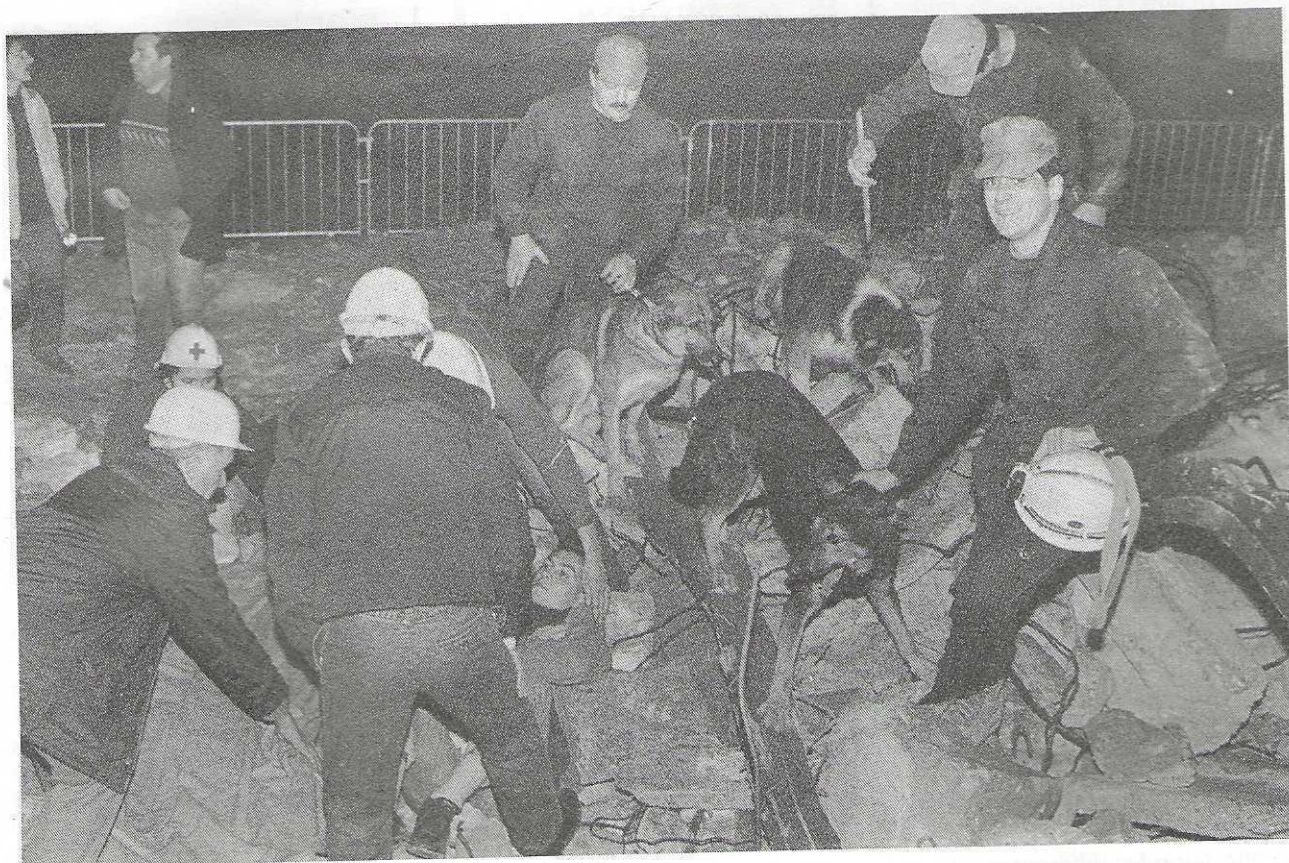
Le Caporal BETEILLE et son chien.

Pour l'instant, en l'absence d'une réglementation nouvelle, prévoyant l'utilisation du binôme cynophile Sapeur-Pompier, il existe la possibilité de recruter le

maître chien comme Sapeur-Pompier volontaire.

A cet effet, pour la formation, le chien doit vivre avec son maître, faire littéralement partie de la famille. Il n'est pas pensable de laisser ces chiens en chenil comme les chiens d'ordre ou de guerre. Nous pensons donc que le Sapeur-Pompier Maître Chien doit être propriétaire de son animal et donc entièrement responsable de cet être vivant.

C'est le prix à payer pour une motivation vraie et forte et l'établissement de cette complicité indispensable au travail particulier de sauvetage. Le chien devient membre à part entière, comme son maître, du binôme équipe cynophile Sapeurs-Pompiers lors de tout service commandé (entraînements, exercices, missions diverses...).



L'Équipe cynophile du Centre de Secours Principal d'Agen - Exercice de recherche dans les décombres.

MISSIONS DES ÉQUIPES CYNOPHILES SAPEURS-POMPIERS

Si historiquement le décombre a fait progresser l'idée cynophile chez les Sapeurs-Pompiers, on ne saurait se restreindre à cet spécialité. En effet, les mises en œuvre opérationnelles risquent d'être rares.

Par contre, à chaque fois qu'il y a recherche de personnes dispa-

rués, les Sapeurs-Pompiers interviennent auprès des forces de police.

Il paraît donc utile de développer la spécialité pistage opérationnel qui fait partie du quotidien des missions de nos Corps.

Enfin, pour les régions enneigées et accidentées, pourquoi ne pas s'intéresser à la recherche lors d'avalanches ou de coulées de neige ?

Car il s'agit bien de développer des équipes cynophiles de recher-

che de personnes en difficulté, dérobées à la vue des sauveteurs avec diverses spécialisations faisant varier :

- La distance (chantier, décombres, pistage en campagne),
- Les matériaux (gravats, neige, boue...).

Cette mise en place pourrait d'autant plus, autre que ces formations, faire l'objet d'un enseignement officiel de la Sécurité Civile avec délivrance d'un brevet national pour l'équipe. Il va de soi que nos équipes devront avoir reçu cette formation (qualification).

Quelques principes d'éthologie :

DOMINANCE ET CHEF DE MEUTE

Les chiens liés d'eux mêmes forment une meute organisée et hiérarchisée. Il y a un chef, le plus fort, puis un ordre basé sur la force. La dominance s'établit par des épreuves de force sur les dominés.

Le maître chien conducteur doit devenir le chef social, numéro un de la meute que représente l'équipe cynophile et la famille d'accueil.

L'INNÉ ET L'ACQUIS PSYCHOLOGIQUE DU CHIEN

L'inné et l'acquis ont chacun leur place dans le développement du caractère canin.

Le comportement inné et pré-déterminé comprend :

- Affectivité : fidélité au maître,
- Instinct grégaire : le chien a horreur de la solitude,
- Faim et soif : sympathie du chien pour son panseur,
- Instinct de combat : sauvegarde, instinct de conservation.

Le comportement requis est modifié selon les différentes relations maître et chien.

En effet, nous parlerons pour nos spécialistes cynophiles Sapeurs-Pompiers d'éducation et non de dressage. Nous devons utiliser les ressources naturelles et spontanées du chien et savoir les interpréter en communiquant avec lui.

APPLICATION A L'ÉDUCATION DU CHIEN

Pour ce travail, on profite des tendances naturelles innées du chien pour lui faire interpréter les ordres dans le bon sens, grâce à des associations spontanées d'idées. L'animal doit apprendre à obéir à quelques ordres simples toujours donnés en mêmes termes sur un ton assuré et ferme. Il s'agit d'un travail répétitif quotidien, constant, qui demande une routine pour sécuriser homme et chien. Il n'y a pas de punition ou de réprimande, ni de récompense autre que la joie du conducteur qui la manifeste de façon bruyante et ostentatoire et reste sans réaction en cas d'échec.

A l'inverse du ring, il nous faut conserver un maximum d'initiativités à nos chiens et ne pas les mécaniser.

TRAVAIL DU FLAIR

On ne fait qu'utiliser l'aptitude naturelle du chien à pister (B.A. :

la surface pituitaire 25 fois supérieure à l'homme). Il faut lui laisser l'initiative de son travail et ne pas le contraindre à s'orienter. Le travail de pistage doit être entrepris très jeune comme celui du rapport d'objets. Le jeune chien fait cela naturellement, en jouant.

En règle générale, nous dirons que le maître ne doit jamais s'énervier et penser que si le chien ne réalise pas un exercice, c'est plus parce qu'il n'a pas su se faire comprendre qu'un refus de travail.

* * *

Ne parlons pas de dressage mais d'éducation du chien pour domestiquer ses aptitudes naturelles et du maître à reconnaître les réactions du chien.

Nécessité de la familiarisation précoce avec le milieu hostile et le travail très tôt du flair.

Mais il nous faut évoquer pour cela le travail effectué au préalable par le personnel qui rend service à l'équipe cynophile Sapeurs-Pompiers pour le recueil des explications, des points chauds et les directions, voire zones de progression. N'oublions pas que le chien est un compagnon de travail et non pas un outil, et qu'il nous donnera la plus grande satisfaction si nous lui demandons. ■

Caporal Bernard BETEILLE
du Centre de Secours
Principal d'Agen

C.S.P. Marmande



Un Chef de Plongée au Centre de Secours Principal

Pompier au Centre de Secours Principal de Marmande, le Caporal-Chef Jean-Claude RIGHINI vient de passer avec succès son troisième degré de plongée.

Grâce à cette nouvelle qualification, la caserne marmandaise vient de gagner son autonomie dans les secours nécessitant l'emploi des plongeurs.

1^{er} Salon de la Sécurité

Le samedi 25 juin 1988, le Centre de Secours Principal de Marmande a organisé son premier Salon de la Sécurité.

Priorité était donnée de prévenir les dangers et informer la population. Ce salon présentait deux visages :

- Le premier à travers vingt cinq stands, tenus par les différentes organisations propres aux hommes du feu.

Parmi les stands, celui du Centre de Secours Principal de Marmande et de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Lot-et-Garonne.

Différentes sociétés spécialisées présentaient du matériel d'incendie, de désincarcération et de détection.

Le public pouvait visiter la Maison de tous les Dangers en collaboration avec la Jeune Chambre Économique.

- Le deuxième visage de ce Salon présentait sur le parking de

la salle polyvalente un vaste espace de démonstration de Secours Routier, et d'extinction de feux réels au moyen d'extincteurs.

Tout a été mis en place pour permettre aux visiteurs de tirer des leçons nécessaires et indispensables.

Peu importe l'âge, tout le monde doit être capable d'avoir un bon réflexe au bon moment.

Capitaine DUCHENE,
Chef du Centre
de Secours Principal
de Marmande



La délégation officielle conduite par Monsieur Gérard GOUZES, Député-Maire de Marmande, les Capitaines DUCHENE et DREGE, a visité les stands de ce premier salon.

Carambolage sur l'autoroute A 62



Un carambolage mortel s'est déroulé le vendredi 30 décembre 1988 sur l'autoroute A 62, dans le sens Bordeaux-Toulouse, sur la commune de Sainte-Marthe.

Par un brouillard très dense, et suite à un accrochage entre deux camions, l'un d'eux se renverse en travers des voies, ce qui a provoqué une collision en chaîne. Une voiture percute le camion, et s'enflamme immédiatement et transmet le feu au camion.

Deux autres automobilistes qui suivaient la première se sont encastrés à leur tour dans celle qui la précédait.

Ce carambolage a fait un mort et onze blessés.

Les Sapeurs-Pompiers de Marmande sont intervenus avec le matériel suivant :

- 1 V.L.R.,
- 1 V.S.R.,
- 2 V.S.A.B.,
- 2 porteurs d'eau.

Le Centre de Secours Principal de Tonneins appelé en renfort avec :

- 1 V.L.R.,
- 1 V.S.A.B.

Les secours ont été médicalisés avec l'équipe du S.M.U.R. Les photos témoignent de l'importance du choc et de l'incendie.

Synthèse de l'accident
par le Capitaine DUCHENE
Commandant le C.S.P. Marmande



(Photos Journal Sud-Ouest - Opérateur Guy LAVERGNE)

Rassurer et informer

Thème de la manœuvre aux H.L.M. de la Gravette

Feu d'appartement au deuxième étage du bâtiment E, avec une personne incommodée par la chaleur.

Tel était le thème de la manœuvre, afin de rassurer et d'informer les locataires des H.L.M. de la Gravette.

Les Sapeurs-Pompiers ont établi deux petites lances, une par la

cage d'escalier, l'autre au moyen de l'échelle mécanique.

Les locataires ont été évacués par la cage d'escalier et une personne soit disant invalide, par l'extérieur au moyen de cordages et de harnais.

La démonstration fut aussi pédagogique, puisqu'il fut expliqué aux locataires com-

ment éteindre une friteuse enflammée, une bouteille de gaz, et les consignes à suivre lors d'un début d'incendie d'appartement.

Assistaient à cet exercice Monsieur Gérard GOUZES, Maire de Marmande, Monsieur Gilbert DUCROCQ, Conseiller Municipal Délégué au Service Incendie.



La revue "Le Sapeur-Pompier" de Lot-et-Garonne a effectué un long voyage

Vingt deux Marmandais et Tonneinquois, dont trois Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours Principal de Marmande ont pris l'avion le 15 octobre 1988, pour rejoindre au Mali les membres de l'expédition "Sahel-Amitié", partis à bord de quatre camions un mois plus tôt.

Ces véhicules transportaient des médicaments, du matériel agricole et scolaire à destination de Gori et Yaguinée, deux villages africains de 7 et 10 000 habitants.

Si le voyage en train de Marmande à Paris, en avion de Paris à Bamako, capitale du Mali, puis de Bamako à Cayes en train n'a guère suscité de commentaires particuliers, les deux cents kilomètres de piste défoncée séparant Cayes de Yaguinée et Gori parcourus en douze heures, ne figurent guère au rang des meilleurs souvenirs des membres de l'expédition.

En revanche, un accueil extraordinaire nous a été réservé,



Le Capitaine DUCHENE, l'Adjudant-Chef ANTOINE et le Sergent CHASTEAU avec leurs collègues maliens.

notamment celui des Sapeurs-Pompiers du groupement n° 1 de Bamako.

Au nom du Président de l'Union et du Directeur Départemental, nous leur avons remis la revue du Lot-et-Garonne, ainsi

que le fanion de l'Union Départementale et les insignes du département et de la ville de Marmande.

Les Sapeurs-Pompiers maliens m'ont chargé de transmettre aux Sapeurs-Pompiers Lot-et-Garonnais toutes leurs amitiés. ■



RENAULT
Véhicules Industriels

R. Saubeau S.A.

Concessionnaire

Route de Bordeaux - B.P. 6
47201 MARMANDE CEDEX
Téléphone : 53.64.01.65
Télex : 550 200

Route de Toulouse - Grandfonds
47007 AGEN CEDEX
Tél. : 53.96.19.39 - Télex : 540 412

"Le spécialiste des Camions du 3,5 tonnes au 40 tonnes"

C.S.P. NÉRAC

Remise de casques F1 le 9 avril 1988

Le Docteur BRUNET, Conseiller Général, Maire de Nérac, Monsieur BARBE, Adjoint Délégué au Service d'Incendie et de Secours de la Mairie de Nérac, Monsieur De FOIARD, Général d'Armée, Conseiller Municipal, et le Lieutenant SUAREZ, Commandant le Centre de Secours Principal, passent en revue la Compagnie à l'occasion de la remise des casques F1.



(Photo Sud-Ouest)

Départ à la retraite

ÉMOTION

Départ du Sapeur Michel LUBIS, admis à la retraite après 24 ans de bons et loyaux services.

Au revoir Michel et à bientôt.



De gauche à droite : Monsieur le Conseiller Général, Maire de Nérac, le Lieutenant SUAREZ, Chef de Corps, le Sapeur LUBIS, le Médecin Capitaine VALAY, l'Adjudant-Chef GALLIO, Adjoint au Chef de Corps.

(Photo LA DEPECHE)

Feu de Bâtiments Agricoles

Le 24 septembre 1988, à 23 h 38, la stationnaire du Centre de Secours Principal de Nérac reçoit plusieurs appels pour feu au lieu-dit "Lastous", commune de Nérac.

La lueur du sinistre distant de 4 km du Centre de Secours Principal s'aperçoit depuis Nérac et de ses environs.

L'alerte générale est donnée, et les Centres de Secours et Centres de Première Intervention du secteur sont mis d'entrée en préalerte dans leur centre respectif.

A l'arrivée du P.S. à 23 h 45, les bâtiments d'une superficie totale de 3 600 m², contenant 3 000 tonnes de paille et de foin et divers matériels, sont entièrement embrasés, provoquant un rayonnement intensif et l'explosion des toitures constituées d'éverite.

Vu l'ampleur du sinistre, 1 P.C.M. est mis en place, et le départ vers le sinistre des Centres de Secours et Centres de Première Intervention du secteur du Centre de Secours Principal est confirmé.

Alors que la montée en puissance des moyens de lutte s'effectue, la D 656 donnant accès au sinistre, est coupée par les services de la D.D.E., et déviée par la D 7, facilitant ainsi la progression des engins et leurs rotations nécessaires à l'alimentation de 6 P.L. établies.

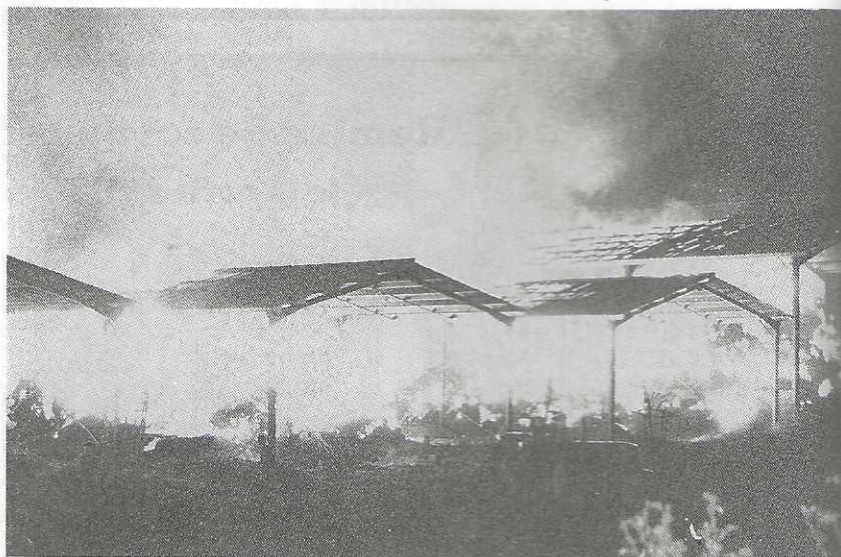
But :

- Refroidissement du mur séparant le foyer des étables et hangars non atteints.

Entre-temps, dans la nuit et le brouillard, un relais est mis en place.

But :

- Alimentation de 2 G.L.,
- Point d'eau : lac à 400 m,
- Dénivelé : 15 m en contre-bas,
- 2 M.P.F. en aspiration,
- 2 M.P.R. 30 m³/h en surpression relais,



Vue impressionnante du sinistre à l'arrivée du P.S. Nérac, une gigantesque boule de feu de 3 600 m².

(Photo Sud-Ouest)

- 800 m de tuyaux Ø 70 seront nécessaires pour effectuer les établissements qui permettront de diminuer, puis de stopper les rotations des porteurs d'eau.

Deux dangers majeurs :

- protection d'éclats d'éverites (sur plusieurs dizaines de mètres),
- menace d'effondrement des

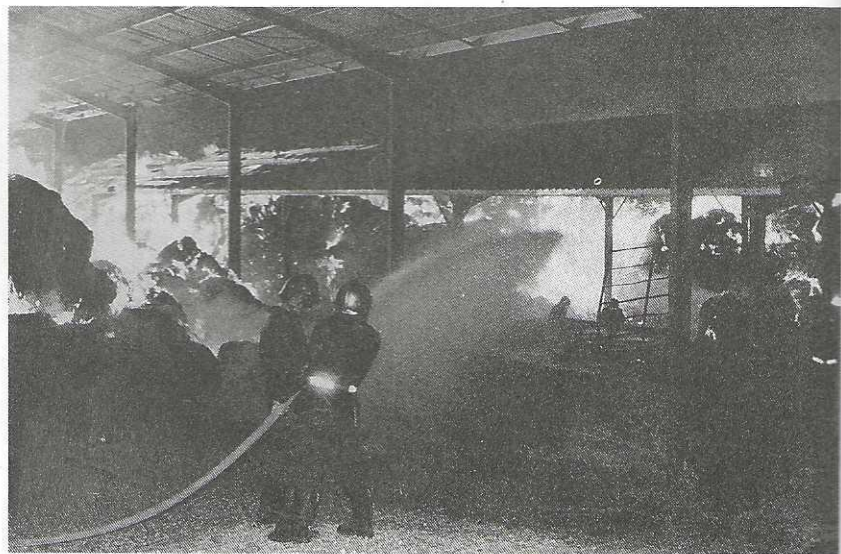
charpentes à structures métalliques.

Deux missions d'urgence :

- sauvetage des matériels,
- refroidissement du mur coupe-feu séparant le foyer des étables (longueur 65 m hauteur 8 m).

Une difficulté :

- Pas d'eau à proximité.



Sauvetage des matériels. Au premier plan, jet d'une P.L., directement dirigée sur les sauveteurs (à l'arrière plan). Les intervenants ont apprécié l'eau diffusée et la visière anti-rayonnement de leur casque F1.

(Photo LA DEPECHE)

INCORPORATION

Félicitations aux Sapeurs Jean-Marc LESCOUT, Alain LOZEILLE, Jean-Marie RAJA qui ont incorporé le Centre de Secours Principal au cours de l'année 1988.

DÉPART

Bonne chance au Caporal-Chef Marie-Rose CLÉMENT,

Caporal Didier DANIEL et au Sapeur-Pompier Jean-Pierre TURINA, qui ont quitté le Centre de Secours Principal pour raison professionnelle.

NÉCROLOGIE

Le Sapeur-Pompier Marius GOUX avait été admis à la retraite le 1^{er} janvier 1970.

Agé de 77 ans, il nous a quitté cette année.

Cher Marius, nous t'avons amené jusqu'à ta dernière demeure comme tu l'avais demandé.

Tu nous manques déjà et ton absence lors des prochaines manifestations auxquelles tu étais si fidèle ne pourra qu'amplifier notre peine.

Adieu MARIUS.

Tes Camarades actifs et retraités

Concours de Pêche Départemental

le dimanche 12 juin 1988,

Lâcher de 100 kg de truites - 120 participants - 30 coupes et trophées

Le soleil était au rendez-vous ce dimanche 12 juin 1988, et le Sergent-Chef Daniel DUPRAT (premier plan sur la photo) organisateur, à l'origine de cette manifestation, était comblé et annonçait entre autres, que le Capitaine PERE, Président de l'U.D.S.P. 47 (à gauche sur la photo), avait, lui aussi, gagné une des 30 coupes aimablement offertes par les commerçants Néracais.

Merci à tous les participants à ce concours, pour leur sportivité et leur bonne humeur, et, merci à M. le Docteur BRUNET, Conseiller Général, Maire de Nérac (deuxième plan sur la photo) et à M. le Capitaine DREGE de la D.D.S.I.S. 47 (au centre sur la photo), d'avoir bien voulu vous joindre à nous, et à bientôt peut-être ?, sur les berges du lac aimablement mis à notre disposition par M. FORNARO, propriétaire au

lieu-dit "Le Pin" à Nérac.

Lieutenant SUAREZ



Photo : Sud-Ouest



Humour : vrai ou faux

Destruction d'un essaim de guêpes au dessus de l'abeille sans tenue anti-frelons.

Réponse : Faux, bien sûr ! Il s'agit du sauvetage d'un animal domestique qui n'était pas rassuré !

Au total, pas moins de 600 m³ d'eau ont été nécessaires pour refroidir régulièrement le mur coupe-feu et faire baisser l'intensité et le rayonnement du foyer, permettant à une pel-

leteuse à chenille sous la protection des lances, d'ouvrir une brèche de 60 m de long sur 5 m de large isolant ainsi le foyer.

Ce travail terminé, l'ordre

est donné de fermer, démonter, rouler. L'opération aura duré 12 heures, le risque de propagation enrayé, la paille et le foin brûleront pendant plusieurs jours.

Ont participé à l'opération

Corps	Personnels	Véhicules et matériels
C.S.P. Nérac	26	F.P.T. 1, E.P.S.A. 1, C.C.F. 1, C.C.F. 2, C.C.F. 3, V.L.R. 1 (P.C.M.), V.L.F., C.T.U., M.P.R. 60 m ³ /h.
D.F.C.I. et C.S. Casteljaloux	6	1 C.C.F. 1, 2 V.L.R.T.T., 2 M.P.F., 1 M.P.R. 60 m ³ /h.
C.S. Lavardac	8	1 F.P.T., 1 C.C.F.L., 1 M.P.R. 30 m ³ /h, 1 G.E.G.
C.S. Mézin	4	1 F.P.T. en couverture
C.P.I. Francescas	3	1 C.C.I.
C.P.I. Moncrabeau	3	1 C.C.F.
C.S.P. Agen	2	1 C.T.U. pour transport et prêt de 800 m de tuyaux ø 70 sur dévidoirs.
Total :	52 hommes	

CONCLUSION

Cette opération a permis de constater l'efficacité des moyens de lutte contre l'incendie disponibles dans le secteur du Centre de Secours Principal de Nérac et la rapidité de leur mise en œuvre.

En tant que Directeur des Secours, je remercie la Brigade de gendarmerie de Nérac, la Subdivision D.D.E. de Nérac, l'Entreprise Baudequin de Barbaste et tous les Sapeurs-Pompiers qui ont participé à cette intervention.

Je les félicite très sincèrement pour avoir servi avec "courage et

dévouement", devise à laquelle vous me permettrez d'ajouter : disponibilité, sérieux et compétence.

Lieutenant Jean-Pierre SUAREZ,
Commandant le Centre
de Secours Principal
de Nérac

V.D. PRIM s.a.

FRUITS ET LÉGUMES

GROS - DEMI-GROS - COLLECTIVITÉS

Marché d'Intérêt National - Cidex 4402 B 47000 AGEN

Tél. : 53.96.07.22 - Télex : 540 619

DELPRIM s.a.

FRUITS ET LÉGUMES - Expédition - Exportation - Importation

Marché d'Intérêt National - Cidex 4402 B 47000 AGEN - Tél. : 53.96.43.00 - Télex : 540 619

SUCCURSALES :

Villeneuve-sur-Lot - Gros - Demi-gros - Marché de gros - Route de Tournon - Tél. : 53.70.20.26 - Télex : 540619

Tonneins - Gros - Demi-gros - Zone Industrielle - Tél. : 53.79.02.19

Inondations à Nîmes en Albret

Juin 1988

Le vendredi 17 juin 1988 entre 19 heures et 21 heures, un violent orage s'abat sur l'Albret.

Les eaux des ruissellements dévalent les côteaux pour plonger dans la Baise et ses affluents, les transformant en torrents boueux, emmenant tout sur leur passage, coupant ponts, routes, supports P.T.T., supports E.D.F. et inondant les habitations.

A 20 h 20, les eaux montent brusquement.

L'inquiétude est grande, les standards du Centre de Secours de Nérac et des Centres périphériques sont saturés d'appels aux secours.

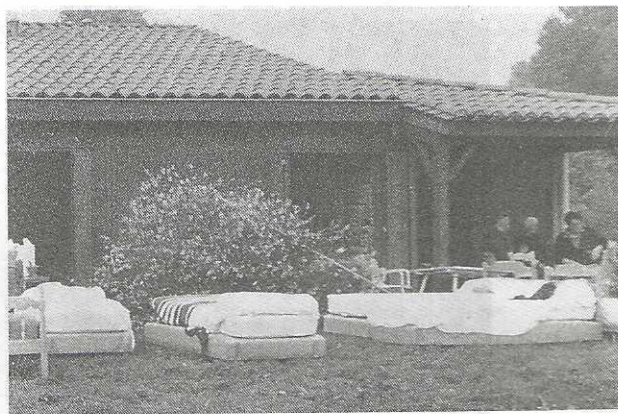
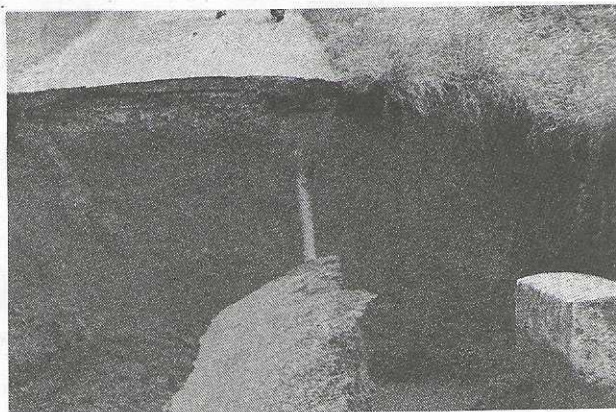
L'alerte générale est donnée.



Vu l'ampleur du sinistre un P.C.O. est installé à la Mairie de Vianne où 40 maisons d'habitations sont inondées.

- Le gaz-oil s'échappe des caves inondées et la pollution menace.
- La verrerie de Vianne est touchée et les machines hors service.
- les stations services sont noyées.
- La Maison Familiale du Néracais implantée sur la commune de Barbaste est encerclée par les eaux et 30 personnes âgées doivent être évacuées et relogées.
- La présence de 2 mètres d'eau boueuse dans certaines habitations a pu être constatée.

Le bilan est lourd.

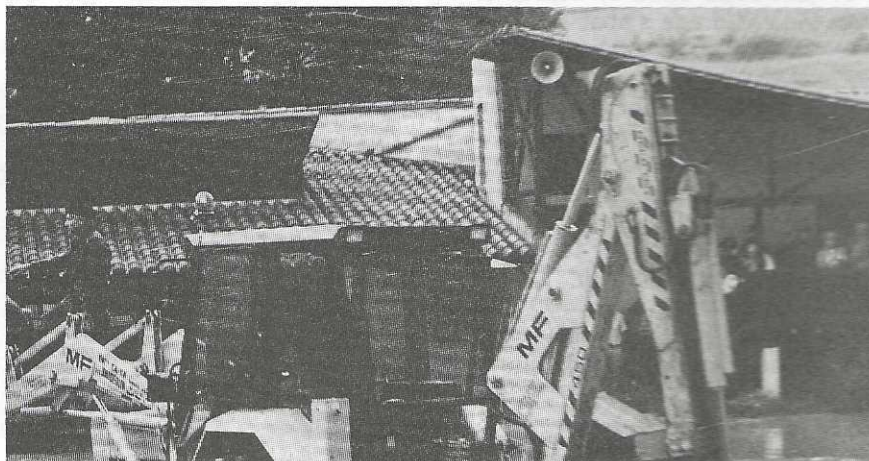


(Photos Sud-Ouest - La Dépêche).

MISSIONS :

- Reconnaissances,
- Sauvetages des personnes isolées,
- Protection des biens,
- Épuisements des caves et sous-sols,
- Action anti-pollution,
- Nettoyage des chaussées,
- Nettoyage des maisons d'habitations,
- Nettoyage et protection des stations d'eau potable.

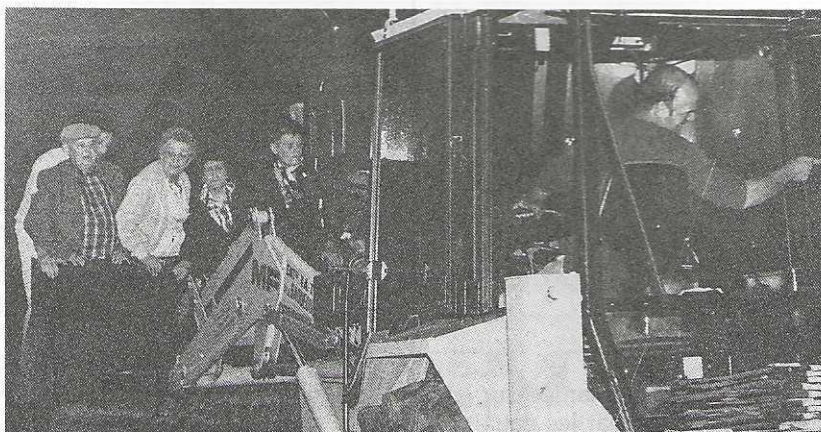
Évacuation de la Maison Familiale du Néracais, commune de Barbaste



1 - Reconnaissance des accès.



2 - Prise en charge des personnes âgées.



3 - Mise en sécurité.

Photo n° 3 : Au premier plan, M. BAUDEQUIN Entrepreneur de T.P. et Sapeur-Pompier au Centre de Première Intervention de Barbaste, assure avec son engin les sauvetages insolites.

Le Centre de Secours de Nérac, et le Centre de Secours Principal d'Agen, les 4 Centres de la D.F.C.I. 47 : (Casteljaloux - Houeilles - Réaup - Xaintrailles), le Centre de Secours de Casteljaloux, le Centre de Secours de Lavardac, le Centre de Secours de Mézin,

le Centre de Secours de Port-Sainte-Marie, le Centre de Première Intervention de Barbasté, le Centre de Première Intervention de Francescas, le Centre de Première Intervention de Moncrabeau, ont participé à ces missions.

Composition du Poste de Commandement Opérationnel installé à la Mairie de Vianne

- Madame LAVERNY, Maire de Vianne,
- Monsieur le Secrétaire Général de Mairie,
- Le Lieutenant HOSTERT, Officier Départemental de permanence à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours 47.

- Le Lieutenant SUAREZ, Commandant le Centre de Secours Principal de Nérac.

- L'Adjudant-Chef LESPES, Commandant le Centre D.F.C.I. de Xaintrailles.



Le dimanche 19 juin à 16 h 00, Monsieur Jean-François PONCET, Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne; Monsieur SOUCARET, Sénateur-Maire de Francescas; Monsieur le Docteur CHOLLET, Député Conseiller Général; et Monsieur TOURON, Conseiller Général, Maire de Lavardac, se rendaient à Vianne et constataient l'ampleur des dégâts.

Les communes seront déclarées sinistrées.

CONCLUSION

En sus des nombreux témoignages de reconnaissances et de félicitations qui ont émané des différents

établissements et des communes sinistrées, j'adresse toutes mes félicitations aux Sapeurs-Pompiers qui ont participé à cette opération, pour leur sens du devoir et leur discipline dont ils ont fait preuve, et je remercie les municipalités de Barbasté et Vianne, qui ont assuré une parfaite intendance au cours de cette opération qui a duré 50 heures et mobilisé 60 Sapeurs-Pompiers sur le secteur du Centre de Secours Principal de Nérac. ■

Lieutenant,
Jean-Pierre SUAREZ
Commandant le Centre de Secours
Principal de Nérac



C.S.P. Tonneins

Bilan des inondations du 17 au 21 mars 1988

I - MOYENS ENGAGÉS

Personnels :

- 2 Officiers,
- 1 Médecin-Capitaine,
- 3 Sous-Officiers,
- 6 Caporaux,
- 18 Sapeurs.

Matériels :

- 3 V.L.R.,
- 1 C.T.U.,
- 4 Embarcations,
- 2 Camions citernes incendie,
- 1 V.S.A.B.,
- 2 Remorques P.C. Mobile,
- 3 Vides-caves.

Moyens en renfort :

- 1 Pompe flottante (Houeilles),
- 1 Embarcation (C.S. Aiguillon),

II - BILAN DES MISSIONS

- 3 Évacuations de personnes,
- 1 Déménagement de meubles,
- 130 Personnes transportées,
- 6 Transports d'enfants pour l'école,
- 6 Missions courrier,
- 12 Missions vivres,
- 2 Transports d'infirmiers.

III - BILAN DES DÉGÂTS

- 30 Maisons isolées,

- 1 Poste E.D.F. endommagé,
- Plusieurs caves inondées.

IV - CHRONOLOGIE

Le 17 mars 18 h 30

Préalerte 5 mètres.

22 h 30

Mise en alerte des personnels.

- Côte prévue le 18 : 7,15 m à 8 heures.

Le 18 mars

Message à 8 h 00 :

Tendance à la hausse.

9 h 00

Mise en place des matériels et personnels dans les sous-secteurs.

- Prévisions à 15 h 00 : 7,45 m.

Message à 14 h 30 :

- Prévision pour le 19 : 8,65 m.
 - Hauteur d'eau :
 - 17 h 00 7,73 m
 - 18 h 00 8,08 m
- Montée lente pour le 19 à 8 h 30.

20 h 30

Repli du dispositif sauf les matériels.

Le 19 mars

7 h 30

Mise en place des personnels.

Message à 8 h 30 :

- Prévision pour 17 h 00 : 8,85 m.
- Hauteur d'eau :
- 4 h 00 8,61 m
- 7 h 00 8,70 m

Message à 18 h 30 :

- Prévisions : Étale prolongée.
- Hauteur d'eau :
- 12 h 00 8,80 m
- 18 h 00 8,86 m

20 h 00

Repli du dispositif sauf les matériels.

Le 20 mars

7 h 30

Mise en place des personnels.

Message à 9 h 00 :

- Baisse lente pendant la journée.
- Hauteur d'eau :
- 5 h 00 8,88 m
- 8 h 00 8,87 m

19 h 00

Levée des dispositifs.

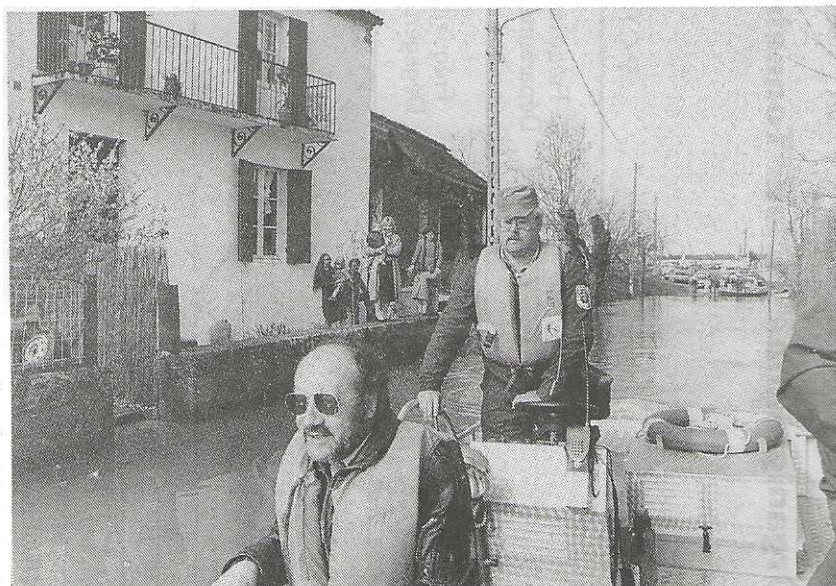
Le Capitaine LE MORVAN, Chef de Corps assisté de ses deux Officiers les Lieutenants JAMMET et COURANT et d'un personnel composé de 35 Sapeurs-Pompiers volontaires, forment ensemble une unité spécialisée dans la lutte contre les inondations.

Ils assurent avec compétence, ces missions souvent dangereuses. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours se doit d'adresser à l'ensemble du personnel du Corps des Sapeurs-Pompiers de Tonneins, placé sous l'autorité du Capitaine LE MORVAN, ses vives félicitations. ►





La Nationale 113,
Lieudit "Robinson" à Tonneins.

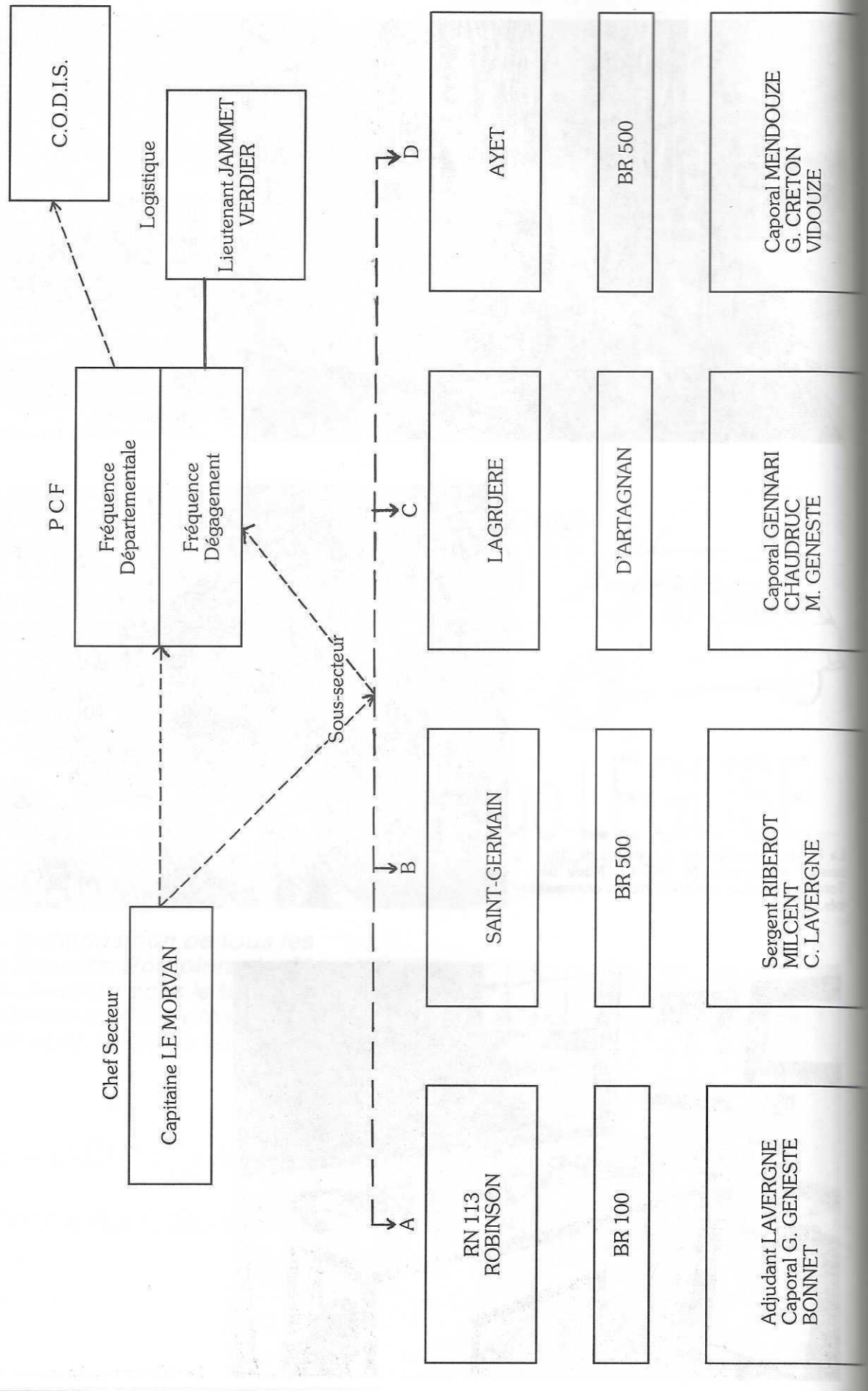


La Plaine Tonneiquaise aux abords de "Robinson" à Tonneins M. OUSTY, Maire de Tonneins effectue une visite auprès des sinistrés.

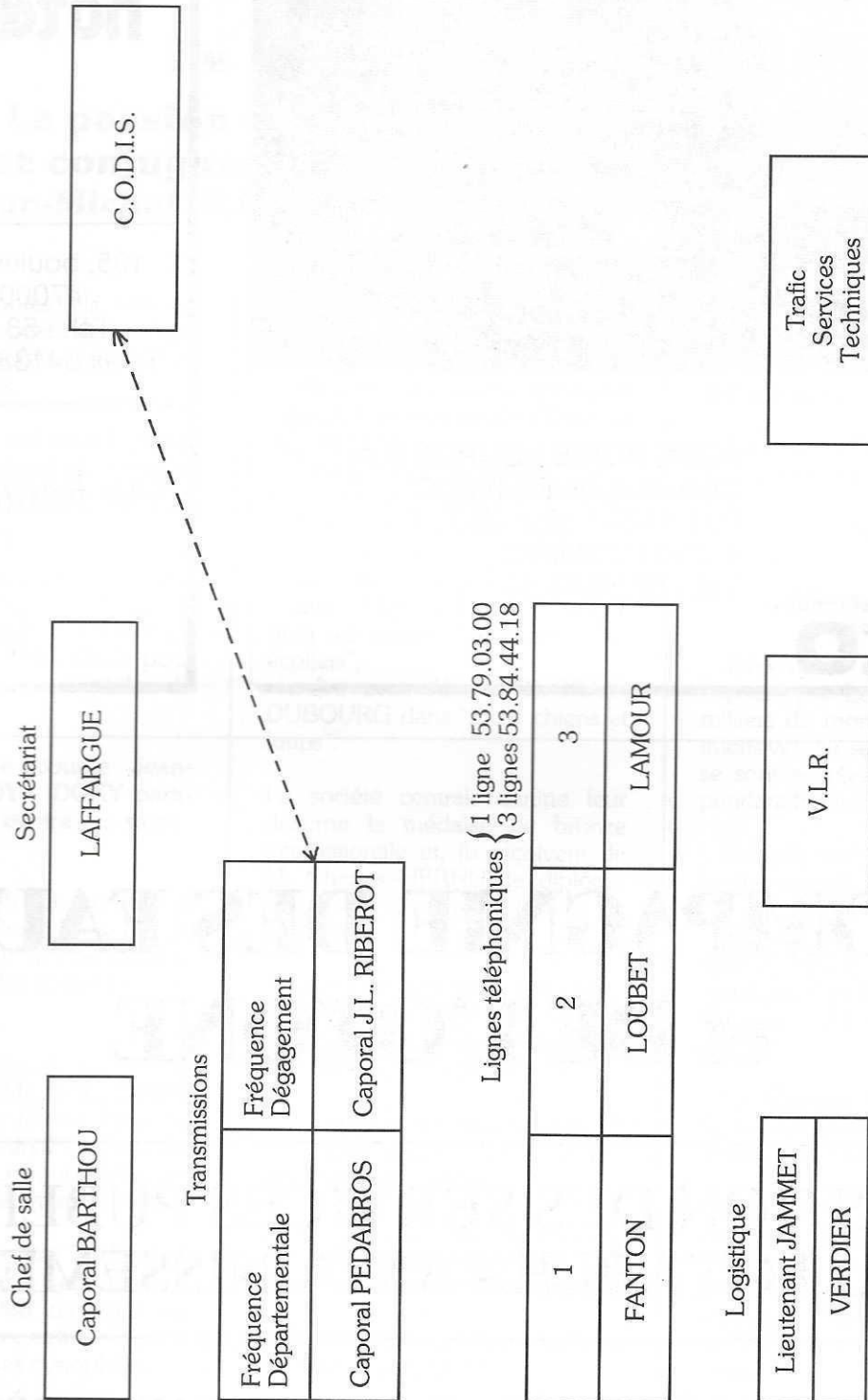


Le P.C. fixe inondations.

Organigramme secteur Tonneins



Organisation du poste de commandement fixe pour inondation



Sergents DUBOST - CASSE - BIDART - DARNIS - GUILLAUME - PAILLE - PIMENTA.

C.S.P. Villeneuve-sur-Lot

Le Beau..... et la Bête

La passion du métier et l'amour des chiens se conjuguent pour donner l'union parfaite : Jean-Michel BLONDY et son chien de recherche DOXY

Inséparables, ils ont un fameux passé de combattants du feu et des catastrophes diverses.

Ensemble ils ont vécu la tragédie du tremblement de terre de Mexico et le glissement de terrain de Porto-Rico.

Entré à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, en 1982, Jean-Michel BLONDY est détaché à la Sécurité Civile pour créer les Équipes cynophiles de cette unité.

En 1984, le couple Jean-Michel BLONDY - DOXY participe à la lutte contre les stupéfiants.

L'année 1985 les conduit à Mexico et à Porto-Rico où ils sont retenus par la commission nationale pour les recherches en décombres.

Moniteur national en 1986, notre ami Jean-Michel BLONDY est intégré le 1^{er} janvier 1987 au Corps des Sapeurs-Pompiers de Villeneuve-sur-Lot qui est fier de posséder un tel élément chez lui.

Devenu Conseiller Technique Régional du grand Sud-Ouest, il est, en mai 1988, de nouveau détaché à Mexico cette fois pour former les équipes cynophiles.

A LA TÉLÉ

Plusieurs émissions télévisées signalent les exploits de DOXY et de son maître :

- Jean-Claude BOURRET leur consacre son émission "Bonjour la France" sous le titre "Les héros de Mexico", suivent les séquences à "30 millions d'Amis",
- dans l'émission pédagogique pour les enfants "Le chemin des écoliers",
- enfin, avec Alain BOUGRAIN DUBOURG dans "Entre chiens et loups".

La société centrale canine leur décerne la médaille de bronze internationale et, ils reçoivent de M. Charles HERNU, le diplôme d'honneur et la médaille d'or de la S.P.A.

Leur spécialité se révèle d'une efficacité incontestable, surtout dans les catastrophes géologiques ou tout autre cataclysme naturel.

De nombreuses victimes ont pu ainsi être sauvées grâce à ces chiens et leurs maîtres.

DES VIES SAUVÉES

Nous pourrions citer quelques exemples frappants :

Mexico, El Asnam en Algérie où 18 chiens et leurs maîtres ont pu sauver 22 personnes et retrouver 169 corps.

Le plateau d'Assy dans les Alpes où un glissement de terrain avait détruit une colonie de vacances; 25 enfants ensevelis avaient été retrouvés.

L'impuissance dans l'action

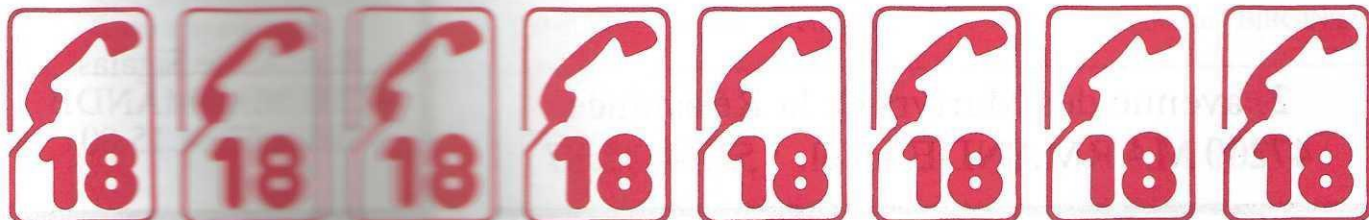
Décembre 1988, l'Arménie, l'apocalypse Leninakan-Ville, des milliers de morts. Les recherches intensives de survivants éventuels se sont avérées négatives, et ce, pendant 6 jours.

En cela, le chien bat la machine la plus sophistiquée.

En effet, les appareils d'écoute utilisés exigent le silence le plus absolu or, il est impossible de l'obtenir dans une intervention de ce genre.

Le Caporal BLONDY et ses chiens donnent une valeur supplémentaire au Corps de Villeneuve.

Il est intéressant de noter que dans le projet du futur Centre de Secours qui aura pour vocation la formation départementale des Sapeurs-Pompiers, Maître BLONDY sera l'homme de "l'art" canin. ■



C.S. Castillonnes

RETRAITE

Au mois de décembre 1987, l'effectif de notre Centre de Secours s'est retrouvé au complet dans nos locaux, pour fêter le départ à la retraite d'un des nôtres.

Après que le Docteur YVINEC, Maire et Conseiller Général, et que notre Chef de Corps le Lieutenant BIRGINIE, eurent remercié le Sapeur-Pompier Louis GROUFFIER pour son activité et sa disponibilité au sein de notre Corps où il était entré en 1962, ce fut la traditionnelle remise de cadeaux.

Un mois plus tard, le Sapeur-Pompier Michel COMBEAUD, qui aussi quittait nos rangs, après 31 ans de présence parmi nous. Notre Chef de Corps tint à souligner le travail obscur et ingrat que Michel a toujours assuré en prenant la charge du fonctionnement de la motopompe lors des incendies.

Bonne retraite Louis et Michel, et sachez bien que vous êtes toujours les bienvenus dans notre Centre de Secours de la cour de la gare.

SECOURS ROUTIER

Au mois de juin dernier, 3 de nos Sapeurs-Pompiers ont passé avec succès les épreuves du Secours Routier dans le Centre de Secours voisin de Villeréal :

- Sapeur-Pompier Patrick DIE-MERT,
 - Sapeur-Pompier Éric DINATA-LE,
 - Sapeur-Pompier MAGIMEL.
- Bravo à tous les trois.



Le Sapeur-Pompier Louis GROUFFIER recevant son cadeau.



Le Sapeur-Pompier Michel COMBEAUD lors de son départ à la retraite.

DISTINCTION

Notre camarade Michel COMBEAUD, s'est trouvé une fois encore à l'honneur cette année. Cette avec surprise et émotion

qu'il apprit au mois de juillet que lui était décernée la médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers, "Médaille d'Or". Félicitations Michel. ■

Lieutenant BIRGINIE

C.S. Cocumont

Inspection chez les Pompiers

C'est par le Corps des Sapeurs-Pompiers de Cocumont transformé en Centre de Secours début 1988 que le Colonel HORDERN, Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) a commencé sa tournée de visite technique des matériels, notamment des V.S.A.B. et des équipements qui y sont rattachés.

Accueilli à Cocumont par l'État-Major des Pompiers, le Colonel, accompagné du Lieutenant DARQUÉ, Commandant du Corps; du Capitaine-Médecin du Corps, le Docteur QUINQUIS; du Capitaine-Pharmacien du Corps, M. PROUZET; du Sergent-Chef LESTRADE; du Sergent TUIAS et des Sapeurs HENRY et COMELON, délégués de la municipalité, s'est rendu au garage des Pompiers et a pu constater le parfait état du véhicule de secours aux asphyxiés et blessés de la route, ainsi que des équipements dont il est doté.

Le Colonel s'est également entretenu avec le groupe de la



A l'issue de la visite technique, le Colonel HORDERN est ici entouré du Lieutenant DARQUÉ, du Capitaine-Médecin le Docteur QUINQUIS, du Capitaine-Pharmacien PROUZET et de Pompiers de Cocumont.

formation des Pompiers en matière d'intervention sur les blessés BNS-REA et secours routiers. Le plan rouge et le transport de matières dangereuses ont aussi été évoqués.

A noter que le Corps des Pompiers de Cocumont, maintenant bien équipé et particulièrement actif, est toujours sur le pied de guerre et prêt à intervenir.

Exercices du Centre de Secours Cocumont à Guérin et Romestaing

Dimanche matin, à partir de 11 heures, les Sapeurs-Pompiers de Cocumont, sous les ordres du Chef de Corps, le Lieutenant DARQUÉ, étaient à Guérin, dont le Maire est M. Marc CAMARQUE, Président de la Chambre d'Agriculture, pour présenter le matériel du Corps et faire une démonstration d'utilisation de ce même matériel.

Guérin, comme Romestaing, à la demande des Maires de ces deux communes, arguant de la

plus grande proximité de Cocumont, ont été rattachées au plan de la sécurité incendie au Centre de Lutte contre l'Incendie de Cocumont.

Il y a quelques mois, les Sapeurs-Pompiers de Cocumont étaient à Romestaing, également pour présenter aux habitants le matériel de défense contre l'incendie dont est doté le Corps.

A Guérin, les Pompiers ont présenté un fourgon pompe tonne, un C.C.I., un G.M.C. et le

V.S.A.B., ainsi qu'un véhicule liaison radio.

Alors que la démonstration d'utilisation du matériel débutait, le Lieutenant DARQUÉ expliquait les affectations du matériel à la foule nombreuse et attentive.

MM. BOYANCÉ, Maire de Cocumont, CAUBET, Maire de Romestaing, Jean BORDES, Conseiller Général, Maire de Sainte-Gemme-Martailac, venu tout exprès, le Chef MOTHES de la gendarmerie de Bouglon, ainsi

que M. AUGEYROLLES, Président des anciens combattants, les poilus de Bouglon étaient également présents.

Le Lieutenant DARQUÉ indiqua que tous les hommes du Corps ont passé les différents brevets de secouriste, notamment le diplôme de réanimation et celui concernant le secours routier. Et il ajoutait : "J'ai veillé à disposer de soldats du feu parfaitement formés et conscients de l'importance de leurs tâches de sauvetage".

Pour Guérin, la présence du Corps des Sapeurs-Pompiers de Cocumont est réconfortante, ce que reconnut M. CAMAROQUE lors de son allocution devant le monument aux morts de la commune.



A la Mairie de Guérin.



Romestaing : avant la présentation aux autorités.

Jusqu'au 31 décembre dernier, la commune de Romestaing dont le Maire est M. CAUBET était rattachée au Centre de Secours de Casteljoux.

Depuis le 1^{er} janvier, elle est rattachée à Cocumont dont le Centre de Première Intervention est devenu Centre de Secours secondaire rattaché au Centre de Secours Principal de Marmande.

Ce rattachement de Romestaing au Centre de Secours de Cocumont est important au plan de la sécurité.

"En effet, rappellera M. le Maire, dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la réception des personnalités et des soldats du feu de Cocumont placés sous le commandement du Lieutenant Alain DARQUÉ, avant cette date du 1^{er} janvier 1988, des incendies se sont produits sur le territoire de la commune et, sans l'intervention des Pompiers de Cocumont, cela aurait pu tourner à la catastrophe. Ne citons qu'un cas, celui où une maison d'habitation et un hangar ont été préservés, ainsi qu'une dizaine d'hectares de céréales blé et autres.

"Ce n'est pas une critique dira M. CAUBET, loin de là. Nous savons tous combien les Sapeurs-pompiers de Casteljoux sont valeureux et l'ont démontré en de nombreuses occasions dans leur secteur. C'est une question de distance.

Il a fallu que Cocumont sollicite de passer Centre de Secours. Pour cela, une zone d'action nouvelle devait être définie, ce qui fut fait avec l'assurance de la commune de Romestaing de changer de secteur, idem pour Guérin.

Une réunion le 26 novembre 1986 avait eu lieu à la Mairie de Cocumont, à l'initiative du Colonel DUFUST, Directeur Départemental de la protection civile, qui décidait la réorganisation du Service d'Incendie dans ce secteur.

M. CAUBET et son Conseil Municipal se réjouissent de l'aboutissement de ce projet, cela grâce à l'initiative du Corps local des Sapeurs-Pompiers et du Conseil Municipal de Cocumont et la compréhension de l'autorité de tutelle.

L'exercice effectué en temps réel l'autre jour, par les Sapeurs-Pompiers de Cocumont, sous la conduite du Lieutenant Alain

DARQUÉ, est significatif. Cinq minutes après l'alerte, les Sapeurs-Pompiers de Cocumont étaient opérationnels sur place, arrivés avec un V.S.A.B. et un fourgon pompe tonne.

Une explosion (fictive) s'était produite à l'intérieur de l'épicerie du village, un blessé choqué, l'épicier. Immédiatement secouru, placé dans les règles de l'art dans une coquille gonflable, il était dirigé vers l'hôpital alors que d'autres Sapeurs-Pompiers attaquaient l'incendie avec le fourgon pompetonne. Cependant que d'autres véhicules arrivaient, prêts à intervenir !

Parmi les personnalités qui assistèrent à cet exercice, M. BOYANCÉ, Maire de Cocumont,

très intéressé par la performance des hommes du Lieutenant Alain DARQUÉ, M. BORDES, Conseiller Général du canton de Bouglon, le Maréchal des logis-Chef LAFFITE, commandant la brigade de gendarmerie de Cocumont, le Maréchal des logis-Chef MOTHE, commandant la brigade de gendarmerie de Bouglon, le Docteur QUINQUIS, Médecin-Capitaine, M. PROUZET, Pharmacien-Capitaine étaient également là, ayant suivi avec beaucoup d'intérêt la manœuvre de sauvetage.

Cet exercice se terminait sur un vin d'honneur offert par la municipalité.

FÉLICITATIONS

- POUCHAUD, Sapeur, pour

l'obtention du Brevet National de Secourisme.

- Régis LESTRADE, Sapeur, diplômé secouriste.

- Armand TUJAS, Sergent, diplômé Secours Routier.

- Joël DUFFAU, brillamment reçu au Secours Routier.

- Patrick SEMAIL, diplômé Secours routier.

- Thierry PAVAGEAU, diplômé Secours Routier, et 1^{er} degré feux et forêts.

A tous, votre Chef de Corps vous adresse ses plus vives félicitations.

Lieutenant Alain DARQUÉ
Chef de Corps

Sports

Basket-Ball - Une équipe "soudée"

On aurait cru assister à un match de championnat de basket tant l'ardeur y était. Ce n'était qu'un match amical entre les Pompiers de Marmande et ceux de Cocumont qui s'est disputé dans la halle de sports de Cocumont.

Les gilets étaient restés au vestiaire et c'est ainsi qu'Officiers et soldats s'étaient mis, pour l'occasion, sur un pied d'égalité pour se disputer loyalement le ballon. Seul le Sergent LESTRADE aurait dû garder les siens pour arbitrer la partie. Mais, gilets ou pas, les Pompiers sont des hommes disciplinés et l'arbitre n'avait aucun mal à tenir ses joueurs.

Un beau match qui était la revanche d'un aller disputé à Marmande il y a quelque temps. Cocumont venait à l'emporter à ses amis marmandais. Seule entorse aux règles du jeu : le changement fréquent de joueurs. Certains Pompiers, même pour la plupart autres basketballers, avaient un peu perdu la mémoire que leur imposait quelques jeunes qui pratiquent vraiment ce sport. Mais la partie était, ce fut une belle partie que Cocumont



Basket - Les équipes de Cocumont et Marmande.

remportait avec panache. Au moment des récompenses, il n'y avait plus ni vainqueur ni vaincu, puisque le Directeur de la cave coopérative de Cocumont, M. MOURGUET, remettait à chaque équipe un magnum de vin de qualité supérieure. Mais ce n'était pas tout, car pendant que les uns suivaient sang et eau dans la halle des sports, d'autres, plus discrètement mais tout aussi efficacement, s'affairaient autour d'un gigantesque brasier devant lequel

une broche tournait un énorme sanglier.

Et c'est à la salle des fêtes qu'avec leurs épouses, les Pompiers de Marmande et de Cocumont se sont attablés pour savourer ce succulent méchoui qui a été, paraît-il, copieusement arrosé avec le vin de la cave de Cocumont, bien entendu.

Après l'effort, le réconfort, rien que de très normal. Les Pompiers

aussi se doivent bien un petit entracte de temps à autres.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du 47, Jacques PERE a été un excellent joueur de basket-ball, et un arbitre incontesté pendant 7 ans. Il a bien failli quelques fois être sorti pour 5 fautes, mais il n'en a jamais été !!!



Cross départemental de Houeilles 1988

UN GRAND BRAVO

- 1^{er} Christian MAURIET, catégorie vétérans I et 1^{er} au rallye Marmande-Meilhan.

Rallye Marmande-Meilhan.

- 1^{er} Sapeur-Pompier volontaire, Sergent-Chef Jean LESTRADE, catégorie super-vétérans.

Les vedettes sages et volontaires :

Le Sergent-Chef LESTRADE et le Sapeur-Pompier MAURIET récompensés pour leur mérite.



Les sportifs S.P.V. qui montent... montent...

UN EXEMPLE A MÉDITER

Classés 10^e par équipe au challenge Lapare à Villeneuve-sur-Lot sur 25 équipes.

De gauche à droite :
Sapeur PAVAGEAU,
Sapeur R. LESTRADE,
Sapeur COMBLON,
Sapeur LARRUE.



Concours de pêche à Nérac 1988

Chapeau... la truite

Les Chefs de Cocumont "champions". Figurez-vous qu'ils ne sont pas trop pêcheurs, mais surtout chasseurs.

Admettez qu'ils sont bons !

2^e du concours général, Lieutenant DARQUÉ.

3^e du concours général par équipe.

Les trois finalistes :
Alain DARQUÉ,
Jean LESTRADE,
Jean-Claude CACHAU.



Échos de la Sainte-Barbe très spéciale

Il n'y avait pas le feu mais qu'elle ambiance !

Le Lieutenant Alain DARQUÉ ressemble à un joyeux drille de la Révolution Française.

Le bi-centenaire a été bien fêté à Cocumont. Pas de misogynie.

Le baptême des jeunes recrues par Madame Anna DARQUÉ, épouse du Lieutenant Marc DARQUÉ, ex-Chef de Corps de Cocumont.

(Elle est bien dans son rôle de coiffeuse).



Le baptême des jeunes recrues, les Sapeurs POUCHAUD, R. LESTRADE, PAVAGEAU, SEMAIL.



La remise des décorations, 20 ans de service au Caporal-Chef BARBERIN et au Sapeur SCHIRO.



Chapeau "Tutu", tu t'es dépensé sans compter, tu as réussi ton galon de "juteux" montre maintenant à ton épouse que tu es Adjudant.

Centre de Secours de Fumel

L'extension de la caserne

Avec l'extension de la caserne, le Centre de Secours de Fumel dispose maintenant de locaux adaptés à ses besoins.

Il s'agit d'un bâtiment de 150 m².

Les locaux sont :

- Bureau du Chef de Corps,
- Bureau de l'amicale,
- Local habillement.

Au premier étage :

- 1 salle P.C.,
- 1 salle de réunion.

Accolée au bâtiment :

- 1 tour de séchage tuyaux.

Enfin la réalisation d'un système de chauffage à l'intérieur des garages (chauffage air pulsé)

permettant de mettre hors gel tous les véhicules d'incendie et de secours du Corps de Fumel.

Il convient d'adresser les plus vifs remerciements au Lieutenant MALOUIER et ses hommes tous "bénévoles", prenant sur leur temps de loisirs pour avoir mené cette opération de construction dans les meilleures conditions possibles et en parfaite cohésion avec la municipalité de Fumel.



Commandant MALOUIER et une équipe de Sapeurs-Pompiers.



La construction en cours de finition.

Jumelage

Des jumelages ont été réalisés entre le Corps de Fumel et le Corps de Bourghausen.

Les jumelages ont été réalisés entre le Corps de Fumel et le Corps de Bourghausen.

Que les camarades Sapeurs-Pompiers Allemands en soient vivement remerciés et reçoivent toute la gratitude et la grande amitié du Corps de Fumel.

La réception de ce véhicule, a été faite au Centre de Fumel à l'occasion d'une cérémonie, en présence de :

- Monsieur MAUVEZIN, Maire de Fumel,
- Le Capitaine DREGE, représentant le Lieutenant-Colonel DUFUST,

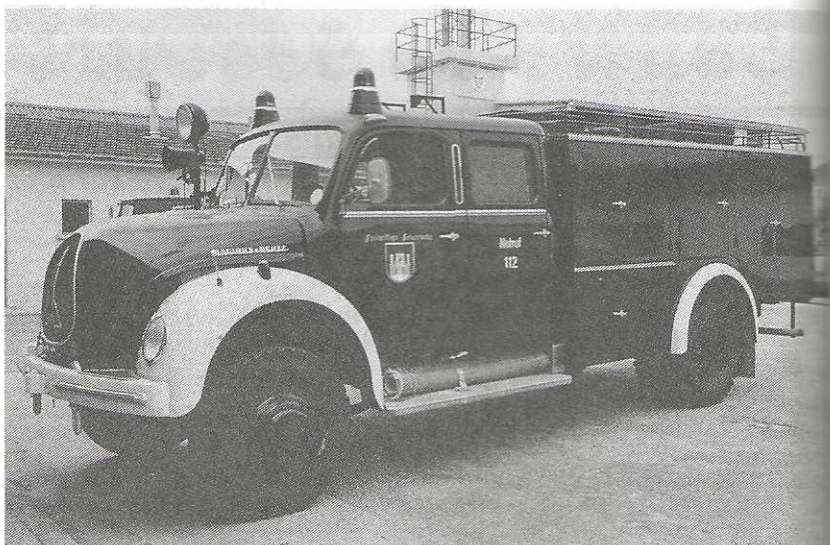
- Le Commandant Ludwig BERGER, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Bourghausen, et d'une délégation qui l'accompagnait,
- Le Lieutenant MALOUIER, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Fumel et son personnel,
- Le Commandant Uwe KERTEN, du Corps des Sapeurs-Pompiers de Bourghausen.

Ainsi que de nombreux amis venus assister à cette sympathique manifestation qui unit dans

un même élan de générosité, d'amitié et de cœur les Sapeurs-Pompiers de Fumel et de Bourghausen.

A noter qu'une délégation du Corps des Sapeurs-Pompiers de Bourghausen est invitée à assister au Congrès Départemental de l'Union qui se déroulera à Ville-
réal, le dimanche 9 avril 1989.

Véhicule offert par les Sapeurs-Pompiers de la ville jumelle Bourghausen (Allemagne).



La Vie du Corps

Bonne retraite ami Sergent-Chef BAILLARGUES après 35 années de service.

Longue vie à l'association des jeunes Sapeurs-Pompiers de Fumel.

La relève est assurée !

Félicitations pour les résultats de stage :

- Le Caporal Daniel LEGAL, titulaire du 1^{er} degré en risque nucléaire et du permis bateau.

Le Sapeur Alain GOUAZÉ, qui a réussi brillamment au stage de 1^{er} degré de plongée.

- Le Caporal Christian THOUILLER, titulaire du 1^{er} degré feux de forêts.

Lieutenant MALOUIER,
Chef de Corps
des Sapeurs-Pompiers
de Fumel



SECTEUR DE VILLENEUVE-SUR-LOT

Zone Industrielle - Tél. : 53.70.75.76

TERRASSEMENTS - ASSAINISSEMENTS
CONSTRUCTION ET REVÊTEMENTS DE ROUTES
V.R.D. - LOTISSEMENTS
ÉMULSIONS DE BITUMES - BITUMES FLUXES
SOLS INDUSTRIELS - PROCÉDÉS
PRODUITS SPÉCIAUX

**ADDITION ET
DISTRIBUTION D'EAU
ASSAINISSEMENT
TRAITEMENT ORDURES
MÉNAGÈRES
IRRIGATION - GESTION
DE SERVICES PUBLICS**



**AGENCE DE
VILLENEUVE-SUR-LOT :**
Zone Industrielle du Rooy
B.P. 69 - Tél. : 53.70.41.62

URGENCES
Tél. : 53.40.24.40

Centre de Secours Lavardac

CHEF DE CORPS

- Sergent Alain ZAGNI.

MÉDECIN

- Capitaine Robert BOUGÈS.

EFFECTIF

- 3 Sous-Officiers,
- 3 Caporaux,
- 14 Sapeurs-Pompiers.

ARMEMENT

- 1 F.P.T.,
- 1 C.C.F.,
- 1 C.C.F.L. + 1 M.P.R. 60 m³.

INTERVENTIONS

à compter
du 1^{er} janvier 1988

- 60 à ce jour.

B.N.S.

Ranimation Secours-Routier

Les Sapeurs BOURNEL, RIBEROT ont passé avec succès leur B.N.S., alors que les Sapeurs CADEILLAN, FÉNEROL, PARIS eux, ont passé la mention Ranimation, puis, dans la foulée, le Secours-Routier, accompagnés du Caporal DUCOS et du Sergent ZAGNI.

STAGES

Les Sapeurs FÉNEROL et PARIS préparent le stage de Caporal, notre vénéré Chef de Corps passe, lui, le stage d'Adjudant. Bon courage !

ARMÉE

Le Sapeur VIGNOLLES, fraîchement arrivé au Corps, nous a quitté pour effectuer son service militaire au sein de l'U.I.S.C.7 de Brignoles. Nous lui souhaitons

une bonne année de casernement et l'attendons pour la quille.

ISOLATION

Cette année, l'année peut être rude, avec la subvention accordée par le Conseil municipal, les hommes du Centres de Secours Lavardais ont isolé leur caserne et ce, à la sueur de leur front. Merci à tous.

SPORTS

Le Sapeur RIBEROT a participé au Championnat de France Cyclisme à Rennes où il a bien défendu les couleurs du Corps puis, sans perdre les pédales, il a "roulé" jusqu'au Championnat du Monde, à Bar-le-Duc, accompagné du Sapeur DOS SANTOS. Tout deux se sont très bien débrouillés dans leur catégorie.

Félicitations Messieurs, en espérant vous voir encore mieux classés l'année prochaine. ■

Sergent ZAGNI
Sapeur PARIS

Meuble - Ménager

BUT

Vraiment pas cher

TV - VIDÉO - HIFI
Cuisines par
éléments

AGEN
Route de Layrac
47550 BOE
Tél. : 53.96.42.23

VILLENEUVE-SUR-LOT
Route de Bordeaux
47300 BIAS
Tél. : 53.70.90.08

Centre de Secours de Mézin

CARNET NOIR

Le cœur empreint d'une profonde tristesse, nous apportons à notre ami, Alfred PICON, ... un suprême adieu.

Alfred a vu le jour à Sainte-Maure-de-Peyriac le 28 mai 1907. Il est entré au Corps des Sapeurs-Pompiers de Mézin, le 1^{er} août 1934; nommé le 1^{er} janvier 1938 Caporal, et Sergent le 1^{er} janvier 1939. Après 33 ans de bons et loyaux services, il est libéré de ses fonctions le 1^{er} juin 1967 avec le grade de Sergent-Chef.

D'un dévouement exemplaire, toujours prêt à servir, il a su don-

ner le meilleur de lui-même (en lui, le Corps de Sapeurs-Pompiers perd un de ses meilleurs amis). Depuis toujours, il a suivi pas à pas la vie de notre équipe... participé à ses joies, à ses deuils. Rien de ce qui intéressait les Sapeurs-Pompiers ne lui était étranger, et, il ne comptait parmi nous que des amis, qui le pleurent aujourd'hui.

Je laisse à d'autres plus qualifiés le soin de rappeler les mérites de notre ami comme citoyen, comme époux et comme père, et je voudrais bien simplement présenter à son épouse, et à ses enfants accablés par la douleur, l'assurance de la profonde sympathie de tout le Corps des Sapeurs-Pompiers de Mézin et

des Centres voisins, et vous dire mon Cher Alfred que votre souvenir demeure à jamais gravé dans nos cœurs.

Reposez en paix, et que la terre vous soit légère.

Lieutenant,
Francis GLIZE

PERMIS BATEAU

Ont passé avec succès cette épreuve au Temple-sur-Lot, le Sergent Danièle DUCOUSSO, et le Sapeur Patrick CANTAU.

Félicitations à tous deux.

CARNET BLANC

L'année 1988 a vu les mariages de :

- Bernard DELOUBE (fils du Sergent-Chef Georges DELOUBE) avec Muriel DECHBERY.



Bernard et Muriel, le 20 août 1988.



Marlène et Patrick, le 9 juillet 1988.

- Marlène GLIZE (fille de notre Lieutenant Francis GLIZE) avec Patrick GASTON.

- Capitaine Jean-Louis MENE avec Françoise MILANESE.



Jean-Louis et Françoise, le 27 août 1988.

Nous souhaitons à ces jeunes couples, tous nos vœux de bonheur.

NOUVEAU VENU

Nous sommes heureux d'accueillir au sein de notre Corps, le Sapeur Patrice GLIZE, 16 ans, fils de notre Lieutenant.

Nous te souhaitons Patrice,

une carrière égale à celle de ton père, que tu dois appeler désormais, mon Lieutenant.

MANŒUVRES

Dans le courant de l'été, nous avons effectué deux manœuvres

Incendie-Sauvetages, à la Colonie Uddeni, sise à Mézin.

PARTICIPATION

A la manœuvre feu de forêt septembre 1988, avec le module de Nérac.

CONCOURS DE PÉTANQUE

Notre concours est devenu une tradition, qui attire de plus en plus de participants. En effet, nous avons accueilli, pour le Lot-et-Garonne, les Corps de Marmande, Nérac, Barbaste, Buzet-sur-Baïse et Réaup, pour les Landes, Gabarret, et pour le Gers, Eauze, Condom, Valence-sur-Baïse, Gondrin, Fourcès, Lectoure, Montréal.

Il est à noter une forte participation de nos collègues Gervois...

Le concours débuta à 10 h, et à 12 h 30 un repas en commun était servi pour 130 convives.

Résultats :

- Finale Challenge :
 - CANOVAS (Condom) bat LABASSA (Barbaste).

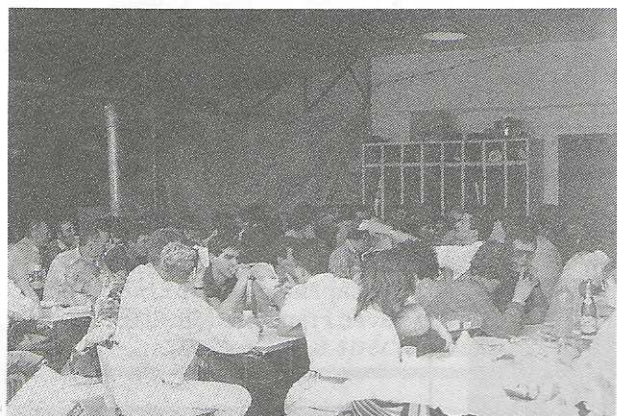
• Repêchage :

- CANTAU (Mézin) bat SIMONNETTO (Réaup).

• 3^e concours :

- BOUET (Mézin) bat DUBON (Marmande).

Excellente journée, dans la joie, et la bonne humeur.



Après l'effort, le réconfort - Vue d'une partie de l'assistance.



Remise du challenge doublette CANOVAS (Condom) par LARAIGNOU, Maire de Mézin, et du Lieutenant GLIZE.

FINALE DÉPARTEMENTALE CADETS

Participation des Cadets de :

- Mézin,
- Duras,
- et Rions (33).

Sergent
Danièle DUCOUSSO



C.P.I. Laplume

Le Corps de Première Intervention de Laplume a été créé en l'an 1865, et disposait à l'époque d'une pompe à bras.

Aujourd'hui, ce Corps dirigé par le Lieutenant VILLEMUR est constitué de la façon suivante :

PERSONNEL

- 1 Officier,
- 2 Sous-Officiers,
- 3 Caporaux,
- 10 Sapeurs.

MATÉRIEL

- 1 voiture de liaison,
- 1 camion citerne G.M.C.,
- 2 camions tous usages type 4 x 4 dont un équipé incendie.

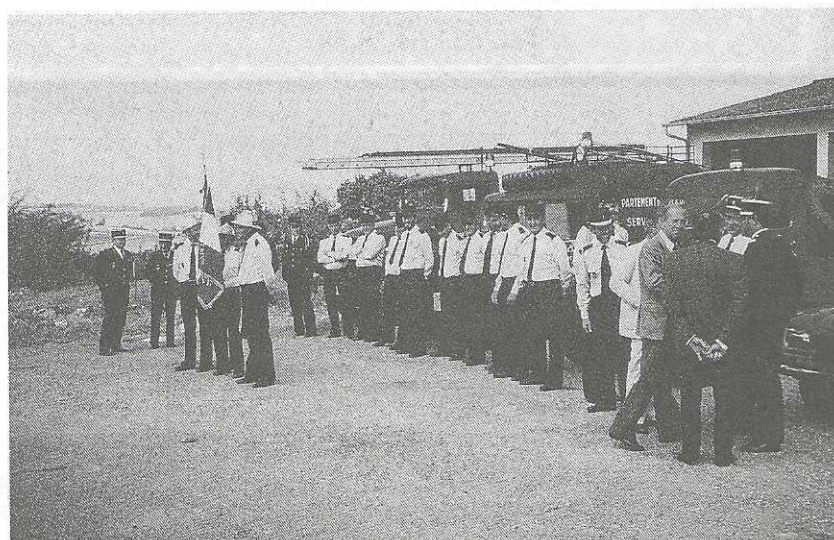
LOCAUX

- 1 garage constitué de 3 travées,
- 1 salle de réunion et d'instruction.

Le 10 septembre 1988, M. Jean-François PONCET, Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne, M. CLAVERIE, Maire de Laplume et le Capitaine DRÉGE, représentant le Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, ont procédé à l'inauguration de la salle de réunion entièrement réalisée par les Sapeurs-Pompiers volontaires "bénévoles" du Corps de Laplume.



Pendant les travaux (de l'ardeur Sapeur !).



Présentation du personnel et du matériel en présence de M. Jean-François PONCET, Président du Conseil Général.



La municipalité de Laplume ayant pour sa part fourni les matériaux de construction.

Il faut saluer et remercier toutes les bonnes volontés du Corps de Laplume d'avoir pris sur leur temps de loisirs, pour créer de mains de maître cette extension de locaux. ■

Lieutenant VILLEMUR

◀ Le matériel et le garage.

Centre de Secours de Prayssas

CHEF DE CORPS

- Adjudant G. BARDINA - Tél. : 53.95.04.52

ADJOINT

- Adjudant J.-P. VITROGNE - Tél. : 53.95.07.85

MÉDECIN DU CORPS

- Capitaine M. SERVANT - Tél. : 53.95.02.12

VÉTÉRINAIRE DU CORPS

- Sapeur Yan LAMOTE.

EFFECTIF DU CORPS

Au 1^{er} janvier 1989

- 1 Officier,
- 2 Sous-Officiers,
- 4 Caporaux,
- 16 Sapeurs.

ARMEMENT

- 1 V.S.A.B.,
- 1 véhicule camionnette tous usages,
- 1 camion citerne G.M.C.



Une partie du personnel du Centre de Secours avec son matériel devant le casernement.

INTERVENTIONS 1988

90 interventions.

CASERNEMENT

En 1983 le Corps des Sapeurs-Pompiers a construit lui même la caserne actuelle. Un agrandissement de celle-ci est envisagé.

ÉQUIPEMENTS RADIO

Un don du Conseiller Général M. Nous a permis d'équiper depuis longtemps déjà 2 de nos véhicules d'appareil radio, ainsi qu'une antenne pour la caserne.

* * *

Le Corps de Première Intervention de Prayssas a été créé en 1965 par le Lieutenant VITROGNE, qui en a assuré le commandement jusqu'au 30 décembre 1987. A cette date l'Adjudant



Le Chef de Corps et le Médecin rentrant d'un exercice pratique avec les Jeunes Sapeurs. BARDINA lui a succédé.

Le dynamisme de tous, la jeunesse de ses éléments, la collaboration d'un médecin toujours disponible, sa situation géographi-

que, ont été les éléments déterminants dans la transformation de ce Centre de Première Intervention en Centre de Secours secondaire au cours du 1^{er} trimestre 1989.

La Sauvetat-de-Savères

un bâtiment flambant neuf pour les Sapeurs-Pompiers

Les Sapeurs-Pompiers de La Sauvetat-de-Savères ont un nouveau toit, près du bourg. Son inauguration avait lieu hier

Il s'agit d'un bâtiment communal de 250 m² que les hommes du Lieutenant Jacques BÉTOULIÈRE ont désormais à leur disposition.

Il abrite les cinq véhicules de cette unité qui rayonne sur vingt-deux communes réparties sur trois cantons : Laroque, Beauville et Puymirol. Le Corps des Sapeurs-Pompiers de La Sauvetat, se sont dix-sept Volontaires qui se dévouent à la cause des autres. En 1988, ils sont intervenus deux cents fois dans les secteurs cités plus haut.

Ils méritaient bien d'avoir un local à eux, pour faciliter leur travail. La population était associée

à l'inauguration d'hier, aux côtés du Maire, M. Louis MOYNIÉ; de M. SOUCARET' représentant le Président du Conseil Général, du Capitaine FERNANDEZ, Chef du Corps

des Sapeurs-Pompiers du district, du Capitaine DRÈGE, représentant le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Département.



Un S.P.V. féminin

Champion de lutte

Curriculum vitae

Nom : JEAN
 Prénom : Georgette
 Née le : 26 juin 1954 à Pujols (47300).
 Domicile : "PALAYRET" - 47300 Pujols - Villeneuve-sur-Lot.
 Nationalité : Française.
 Profession : Exploitante Agricole.
 • Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot.
 Grade :
 - 1^{re} classe.
 Spécialités :
 - B.N.S. ranimation,
 - Secours routier,

- conducteur V.L. - P.L.
 Spécialités sportives :
 • Entraîneur Fédéral de Lutte,
 • Entraîneur Interrégional d'Athlétisme,
 • Internationale de Lutte Féminine,
 • Ceinture marron de Judo,
 • animateur d'Activités Physiques, adultes.
 - Titulaire de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports,
 - Titulaire de la médaille de bronze de la Fédération Française de Lutte.

ATHLÉTISME

A disputé plusieurs Championnats de France en lancer du poids et du disque.

- Record d'Aquitaine en lancer du poids en 1979 (13,48 m).
- Record de Lot-et-Garonne en lancer du disque (40,26 m).
- Nombreuses sélections en équipe d'Aquitaine pour rencontrer l'Allemagne et l'Espagne.

JUDO

- Nombreuses places de 1^{re} rencontre Ligue et Interrégionales, catégorie - 72 kg et toutes catégories.
- 10^e au Championnat de France 1986 en - 72 kg.

LUTTE LIBRE

68 et 70 kg

- Championne de France 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988.

- Championne d'Europe 1988.
- Championne du Monde en 1985 à Budapest (Hongrie), 1986 à Malines (Belgique), 1987 à Oslo (Norvège).
- Nombreuses places de 1^{re} dans les tournois internationaux.

LUTTE GRECO-ROMAINE

- Championne du Monde en 1985 à Oslo (Norvège). 1986 à Malines (Belgique).

SAMBO

- Championne de France 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986.
- Championne du Monde 1984 à Madrid (Espagne), 1985 à San Sébastien (Espagne).
- 2^e Championnat du Monde à Madrid 1983.

Nombreux articles de presse dans les magazines sportifs "Force et Beauté", "l'Équipe", "Presse Régionale", "Marie-Claire".



Le Sapeur de 1^{re} classe Georgette JEAN.

- 15 titres de Championne de France, (lutte libre, lutte sambo).
- 1 titre de Championne d'Europe, (lutte libre).
- 7 titres de Championne du Monde, (lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte sambo).

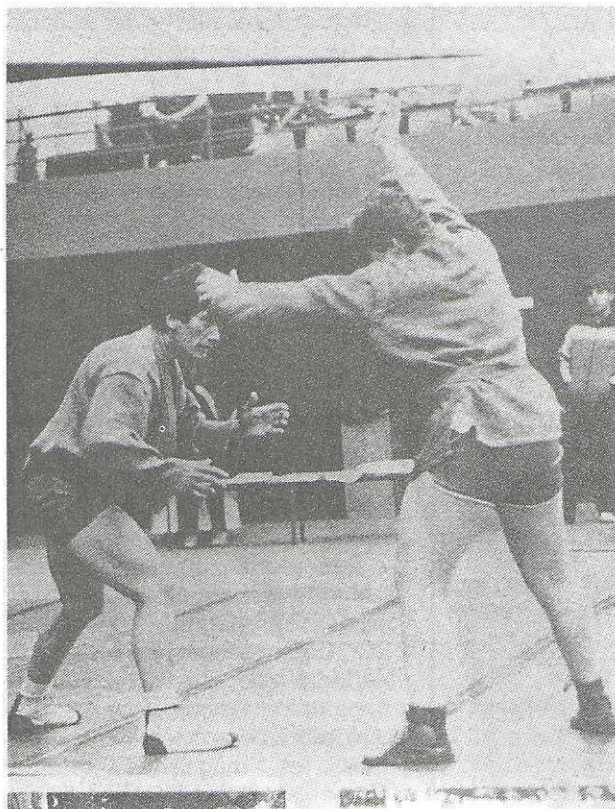
Georgette JEAN
France

Rika IWAMA
Japon

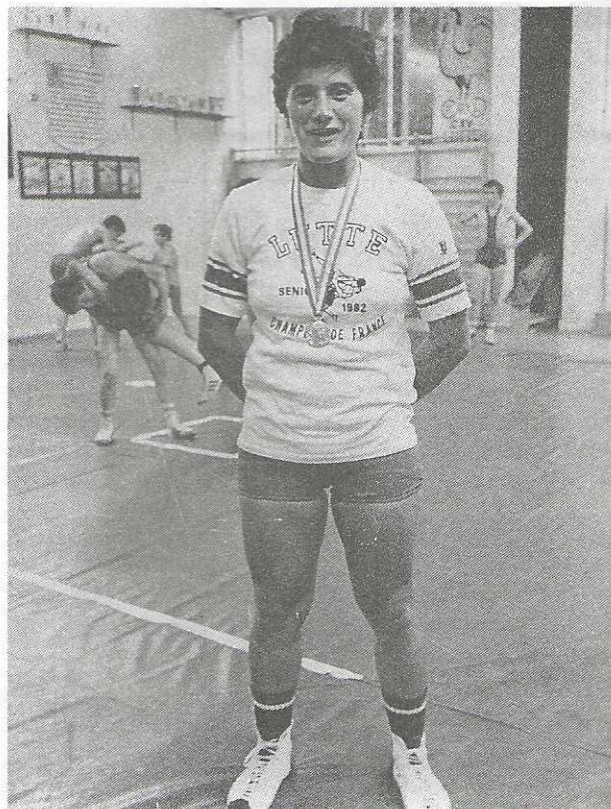
Hège REITAN
Norvège



Oslo (Norvège) - octobre 1987. Georgette JEAN est sacrée Championne du Monde en Lutte Libre (70 kg).



SAN SEBASTIEN (Espagne) 1985 - Dans quelques instants Georgette JEAN va être sacrée Championne du Monde de Sambo.



Agen le dimanche 12 juin 1988 - Georgette JEAN remporte son 8^e titre de Championne de France en Lutte Libre (70 kg).

Parcours sportif

et Épreuves Athlétiques

Finale Départementale, Marmande 1988

Le dévouement, la technicité et les qualités morales sont des critères importants, les qualités physiques sont le complément indispensable au Sapeur-Pompier qu'il soit professionnel ou volontaire.

Il subit donc un entraînement qui, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel, lui apporte efficacité et maîtrise de soi.

Le sport chez le Sapeur-Pompier c'est d'abord le parcours sportif, une épreuve obligatoire que doit accomplir tous les ans chaque Pompier quelle que soit son âge ou son grade.

Ce parcours imite plus ou moins les obstacles que peuvent rencontrer les Sapeurs-Pompiers lors de leurs différentes interventions. Ce qui les oblige à une forme physique sinon exception-

nelle du moins certaine qui ne peut s'acquérir que par un entraînement sérieux.

Parallèlement à ce parcours, tous les ans, un challenge dit "de la qualité" réunit les Pompiers du département pour des épreuves d'athlétisme : (100 m, 1 000 m, lancer du poids, saut en hauteur et grimper de corde). Cette année ce challenge fut organisé à Marmande sur le Stade Darthial.

Classements

CHALLENGE DU NOMBRE

Centre de Secours Principaux et D.F.C.I. 47

Place	Corps
1	MARMANDE
2	NÉRAC
3	TONNEINS
4	VILLENEUVE-SUR-LOT
5	AGEN
6	D.F.C.I.

Corps de Première Intervention

Place	Corps
1	MONCRABEAU
1	TEMPLE-SUR-LOT
3	LE MAS D'AGENAIS
4	BUZET-SUR-BAÏSE
5	LAUZUN

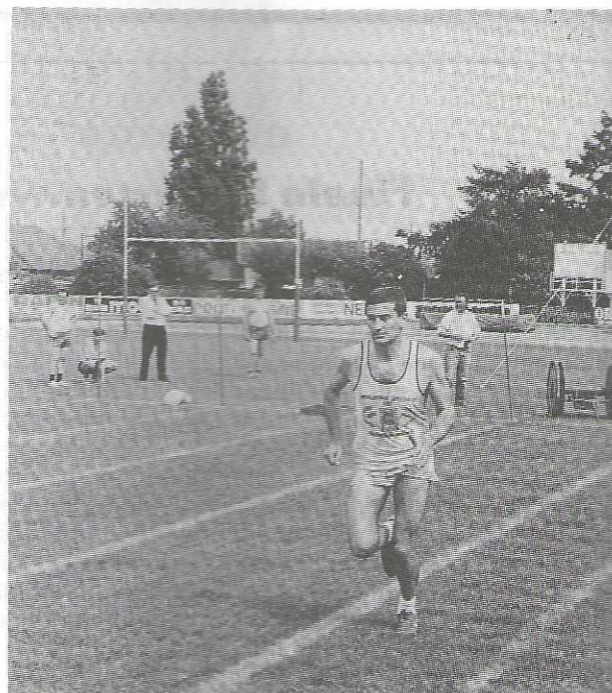
Centre de secours

Place	Corps
1	FUMEL
1	VILLERÉAL
1	MONFLANQUIN
1	CASTILLONNES
5	DURAS
6	SAINTE-LIVRADE
7	AIGUILLON
8	LAVARDAC
9	MEILHAN-SUR-GARONNE
10	CASTEJALOUX

Parcours Sportif individuel

Place	Nom	Corps
1	LAMOTHE	D.F.C.I.
2	NOAILLE	Duras
3	ANTOINE	Marmande
4	PASCUTINNI	Casteljaloux
5	DUPUY	Marmande
6	DONIS	Duras
7	CAZES	Villeneuve-sur-Lot
8	PIAÏ	Moncrabeau
9	GREZEL	Villeneuve-sur-Lot
10	LESTRADE	Cocumont

Adjudant Pierre ANTOINE
du Centre de Secours Principal
de Marmande



Épreuves Athlétiques

POIDS

Place	Nom	Corps
1	MOISSEC	Marmande
2	BOYER	Villeneuve
3	FRAPPIER	Casteljaloux

1 000 MÈTRES

Place	Nom	Corps
1	MONDOT	Agen
2	DUPEYRET	D.F.C.I.
3	FORSANS	Tonneins

100 MÈTRES

Place	Nom	Corps
1	NOAILLE	Duras
2	GADRAT	Agen
3	PASCUTINNI	Casteljaloux

CORDE

Place	Nom	Corps
1	AUDOIN	Duras
2	TEULIERE	D.F.C.I.
3	CHOMEAU	Marmande

SAUT EN HAUTEUR

Place	Nom	Corps
1	LEROY	Duras
2	TEULIÈRE	D.F.C.I.
3	LASSALE	Casteljaloux

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

moins de 18 ans

Place	Nom	Corps
1	LESTRADE	Cocumont
2	DAVIAUD	Tonneins
3	FORSANS	Tonneins

CATÉGORIE S.P. FÉMININ

Place	Nom	Corps
1	JEAN Georgette	Villeneuve
2	RAFFAILLAC	Villeneuve

VÉTÉRANS moins de 50 ans

Place	Nom	Corps
1	DUBON	Marmande
2	SETZE	Fumel

SUPER-VÉTÉRANS + de 50 ans

Place	Nom	Corps
1	DANEY Raymond	MEILHAN



La remise des récompenses par le Lieutenant-Colonel DUFUST Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, et le Capitaine PÈRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne.



Le Sapeur Régis LESTRADE, 1^{er} Jeune Cadet.

SOCIÉTÉ AGENAISE DE TRANSPORTS**ET D'AFFRÈTEMENTS ROUTIERS**

B.P. 126 M.I.N. - 47004 AGEN CEDEX - Tél. : 53.96.42.55 - Télex : 560 044

AFFRÈTEMENT - Services Commerciaux

AGEN : Z.I. Jean-Malèze

Tél. : 53.96.42.27 - Télex : 560 025

MARMANDE : Complexe agricole

Tél. : 53.64.13.64 - Télex : 540 474

MONTAUBAN : Marché-Gare

Tél. : 63.03.36.68 - Télex : 520 321

MOISSAC :

Tél. : 63.04.15.82

RUNGIS :

Tél. : (1) 46.75.93.30

PERPIGNAN :

Tél. : 68.85.24.24

Finale Régionale

Jeunes Sapeurs-Pompiers

à Tulle, les 14 et 15 mai 1988

Parcours Sportif

CLASSEMENT INDIVIDUEL

Meilleure Performance : 1'06''29

Place	Nom et prénom	Corps
15	RIVIERE Patrice	C.S. DURAS

Place	Nom et prénom	Corps
19	ALTOE Patrice	C.S. DURAS

Épreuves Athlétiques

CLASSEMENT INDIVIDUEL

Meilleure Performance : 1'09''41

Place	Nom et prénom	Corps
1	ALTOE Patrice	C.S. Duras
2	RIVIÈRE Patrice	C.S. Duras

Place	Nom et prénom	Corps
13	GLYZE Patrice	C.S. Mézin
25	BESSE David	C.S. Mézin

CLASSEMENT PAR ÉQUIPE

Place	Département	Points
1	Lot-et-Garonne	10
2	Charente	8
3	Charente-Maritime ...	7
4	Gironde	6
5	Dordogne	5
6	Deux-Sèvres	4

Félicitations du Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et du Capitaine PÈRE à ces Jeunes Cadets pour leurs brillantes performances.



Les Cadets de DURAS, Patrice RIVIÈRE et Patrice ALTOE.

Le saviez-vous ?

Prayssas cité des chasselas

Prayssas est un coquet chef-lieu de canton du Lot-et-Garonne pittoresquement juché sur un coteau verdoyant.

Le climat y est excellent, l'air pur. Les collines qui l'entourent ont le charme doux des régions modérées et laissant apercevoir, par les jours clairs d'automne, la chaîne des Pyrénées.

Y créer un important marché de raisin, en un mot faire de Prayssas la "Cité des chasselas" pouvait sembler un rêve impossible. Ce rêve est en partie réalisé. Prayssas est devenu un des premiers marchés de France.

Il y aura bientôt cent ans que le chasselas est cultivé en Lot-et-Garonne. L'origine de cette

culture a le charme d'une légende. Durant l'hiver de 1840, un cultivateur taillait les lianes autour de son champ.

Son attention fut soudain attirée par un cep sauvage, inconnu dans le pays. Intrigué, il en fit des boutures qui produisirent un beau raisin blanc. Le vignoble du raisin de table en Lot-et-Garonne était ainsi créé.

En 1929, la création d'un marché à Prayssas fut décidée. Ce marché fut un succès dès la première année. Une halle immense fut construite en 1930.

Prayssas prenait une avance considérable sur les marchés de Moissac et du Vaucluse qui avaient lieu en plein air.

En 1931, un Syndicat de Producteurs était créé et déposait la marque Prayssas, constituant pour le consommateur, la garantie d'un produit de choix.

Revaloriser ce merveilleux fruit à l'étranger, approvisionner de raisins toujours meilleurs, les marchés intérieurs furent les objectifs du Syndicat des Producteurs et du Syndicat d'Initiative.

Il faut que l'on sache, que si le Sauterne est l'un des meilleurs vins de Bordeaux, le Clos Vougeot l'un des meilleurs de Bourgogne, le Chasselas de Prayssas est un des meilleurs raisins de France. ■

Monsieur CASSAGNY
Maire de Prayssas



LAMBRIS - PARQUETS en PIN MARITIME

LABEL C.T.B. N° 82 P 11

ETS E. GILLET

S.A.R.L. au capital de 4.023.000 F

B.P. 3 - 47700 CASTELJALOUX

Tél. : 58.93.00.03 - Télex : 57 438 Gillet castj

C.C.P. TOULOUSE 422.50 R • I.N.S.E.E. 213.47.052.0.003 • R.C. Nérac 55-B.4



ÉGALEMENT : MATÉRIELS POUR SCIERIES